

# CAHIER DE ReCHERCHE

JANVIER 1998



N° 112

ARTICLES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE  
1996 - 1997

**Isa ALDEGHI**  
**Nilton CARDOSO**  
**Patrick DUBÉHOT**  
**François GARDES**  
**Michel LEGROS**  
**Marie-Odile SIMON**

Département "Évaluation des Politiques Sociales"

Crédoc - Cahier de recherche. N°  
0112. Janvier 1998.

CREDOC•Bibliothèque



# CRÉDOC

L'ENTREPRISE DE RECHERCHE

# CREDOC

## ARTICLES D'ETUDES ET DE RECHERCHE

1996-1997

Isa ALDEGHI,  
Nilton CARDOSO  
Patrick DUBECHOT  
François GARDES  
Michel LEGROS  
Marie-Odile SIMON

142, rue du Chevaleret  
7 5 0 1 3 - P A R I S

---

## SOMMAIRE

	Page
<b>Michel LEGROS, Marie-Odile GILLES-SIMON</b>	
Pauvreté présumée, pauvreté constatée, <i>in Revue économique volume 47, N° 3, mai 1996.</i> .....	3
<b>Nilton CARDOSO, François GARDES</b>	
Caractérisation et analyse des comportements de consommation des ménages pauvre sur données individuelles françaises, <i>in Revue économique volume 47, N° 3, mai 1996.</i> .....	12
<b>Michel LEGROS, Marie-Odile GILLES-SIMON</b>	
Le non recours chez les plus pauvres : une approche empirique, <i>in Recherches et Prévisions N° 43 - mars 1996</i> .....	24
<b>Michel LEGROS, Marie-Odile GILLES-SIMON</b>	
Les politiques sociales du point de vue des populations pauvres, <i>in Economie et Statistique N° 303, 1997 - 3.</i> .....	32
<b>Isa ALDEGHI</b>	
Entrée au revenu minimum d'insertion et lien social, <i>in solidarité santé N° 1 - 1997</i> .....	43
<b>Patrick DUBECHOT</b>	
Le devenir des personnes entrées dans les dispositifs d'insertion par l'activité économique, <i>Actes des journées d'études organisées par l'Observatoire de la Précarité, de l'insertion et de l'intégration du Languedoc-Roussillon : « L'intégration des chômeurs de longue durée », 14 et 15 avril 1997.</i> .....	56
<b>Isa ALDEGHI</b>	
Les chômeurs de longue durée sont-ils si différents des chômeurs récents, <i>Actes des journées d'études organisées par l'Observatoire de la Précarité, de l'insertion et de l'intégration du Languedoc-Roussillon : « L'intégration des chômeurs de longue durée », 14 et 15 avril 1997.</i> .....	71

# Pauvreté présumée, pauvreté constatée

## Une construction empirique de la pauvreté

---

Marie-Odile Gilles-Simon\*

Michel Legros\*

*Le CREDOC a réalisé, en 1994, une enquête auprès de 754 personnes en situation de pauvreté, qui privilégie un repérage de la population en fonction de leur localisation sur des sites présumés contenir une forte proportion de personnes défavorisées.*

*Cette méthode s'avère intéressante pour mesurer l'efficacité des politiques publiques à lutter contre les formes les plus extrêmes de la pauvreté. Elle semble en outre permettre une approche plus complète de la pauvreté que le recours à un seuil monétaire, dans la mesure où elle permet de mieux représenter des situations de faible précarité.*

### ANOTHER APPROACH OF POVERTY

*The CREDOC Research Institute surveyed 754 poor people in 1994, approaching them directly in areas concentrating a low-income population.*

*This methode proved successful to assess the efficiency of public policies designed to fight extreme poverty. It was also an opportunity to examine poverty on a broad perspective. Whereas a method based on poverty levels would have restricted the scope of people interviewed, the selection made by the CREDOC allowed surveyors to cover a whole range of financially or socially unstable people who did not fall below the poverty line.*

Classification JEL : I3

### INTRODUCTION

Les politiques publiques menées depuis une quinzaine d'années ont-elles permis de réduire les formes les plus extrêmes de la pauvreté dans la société française ? Pour tenter de répondre à cette question, la section des affaires sociales du Conseil économique et social a confié au CREDOC, en 1994, la réalisation d'une enquête auprès de 750 personnes en situation de pauvreté. Cette étude s'inscrivait dans un programme d'évaluation engagé par le Conseil économique et social et financé par cet organisme dans le cadre des procédures d'évaluation des politiques publiques.

Pour répondre à ce type de demande, deux démarches sont ordinairement envisageables. La première consiste à interroger, à partir d'un tirage dans les fichiers des organismes gestionnaires des politiques, un échantillon représentatif des bénéficiaires des mesures à évaluer. La seconde nécessite de recourir à des exploitations secondaires de fichiers dans lesquels figurent des populations identifiables comme pauvres, le plus souvent à partir d'un critère monétaire.

Le choix d'interroger les bénéficiaires, potentiels ou réels, d'une politique comme outil d'évaluation de cette politique est tout à fait conforme aux standards usuels des études évaluatives. Cette démarche doit être complétée – comme ce fut le cas dans ce programme – par des investigations sur les modalités institutionnelles et organisationnelles de mise en œuvre des politiques à évaluer. Toutefois, le fait d'interroger les bénéficiaires d'une politique crée un effet de catégorisation et de découpage des populations et revient à accepter de définir la pauvreté à partir des politiques qui sont censées la réduire. Pour éviter cela, il est toujours possible de rechercher des informations sur les bénéficiaires potentiels. Cette méthode, pour intéressante qu'elle soit, n'apporte pas de réponse satisfaisante au problème de la définition de la pauvreté et le risque existe toujours de laisser hors du champ d'étude une part de la population concernée. Ce risque devient inacceptable dans le cas où l'une des hypothèses de l'étude porte sur le fait que les politiques sociales n'atteignent que partiellement les publics qu'elles sont censées protéger.

La seconde approche consiste à utiliser des informations recueillies sur une population suffisamment large et dont une partie est identifiée comme pauvre. De nombreuses sources statistiques peuvent servir de point de départ. L'examen de ces fichiers fait apparaître trois difficultés. Souvent constituées à l'occasion de recensements de populations ou dans le cadre d'études de la consommation, les informations disponibles sont plutôt pauvres en matière d'usage des politiques publiques et ce spectre restreint réduit les possibilités d'évaluation. En raison de l'objet de ces enquêtes, il est fréquent qu'elles ne retiennent pas des populations fortement marginalisées, ce qui est le cas de la population sans domicile ou résidant en abri de fortune. Enfin, la pauvreté est souvent décrite à partir d'un niveau de revenu, ce qui revient à admettre, *a priori*, une construction strictement monétaire de la pauvreté. La difficulté consiste à construire un objet qui soit défini comme une population pauvre. Or, de multiples études ont montré la difficulté, voire l'impossibilité de fournir une réponse théorique satisfaisante à cette question de la définition de l'objet « pauvreté ». Les notions de seuils n'autorisent qu'une approche monétaire, le cumul des désavantages relatifs ne peut s'apprécier qu'*a posteriori*, il en va de même des formes de déprivation ou d'absence de moyens d'accès aux droits.

Face à cet objet théorique mal défini, l'enquête conduite par le CREDOC a opté pour une démarche fortement empirique au sens où ce terme est défini par Olivier Schwartz<sup>1</sup>. Il aurait été possible de constituer un échantillon de la population française et d'analyser comment s'appliquent des politiques sociales à la fraction la plus pauvre de cette population, en adoptant une définition la plus multi-critère possible de la pauvreté. Cette démarche qui supposait un échan-

---

1. O. Schwartz, « L'empirisme irréductible », postface à l'ouvrage de Nel Anderson, *Le Hobo, sociologie du sans abri*, Paris, Nathan, 1993.

tillon de grande taille n'était pas envisageable en raison de son coût élevé. Par ailleurs, l'expérience montre que ce type d'enquête ne permet pas de rencontrer les populations les plus en difficulté<sup>1</sup>. Cet ensemble de difficultés a conduit le CREDOC à proposer au Conseil scientifique de l'évaluation de retenir une autre méthode d'enquête s'appuyant sur le concept de présomption de pauvreté. L'objet principal de cet article est de montrer dans une situation concrète les modalités d'opérationnalisation de ce concept et de s'interroger sur sa pertinence par rapport à d'autres approches.

## LA MÉTHODE DE SÉLECTION EMPLOYÉE DANS L'ENQUÊTE PAUVRETÉ

La méthode d'échantillonnage employée dans cette enquête est fortement empirique. Elle part du postulat que les personnes pauvres ne se rencontrent pas n'importe où. *Il est donc possible d'isoler des lieux dans lesquels la proportion de personnes en situation défavorisée est particulièrement élevée*. La notion de présomption de pauvreté n'a pas d'autre sens que celui du regard porté sur autrui *a priori*, avant tout examen. Les travaux de l'INSEE sur les indicateurs de pauvreté<sup>2</sup>, et tout particulièrement ceux d'André Villeneuve, légitiment ce concept montrant, par exemple, comment « les handicaps ayant trait au logement : pauvreté de l'immeuble – faible confort – figurent parmi ceux qui génèrent l'augmentation la plus forte ... de la probabilité de présence des autres handicaps » et conduisent l'auteur de ces travaux à affirmer, « en d'autres termes, l'aspect misérable de certaines habitations est une présomption forte de la pauvreté de leurs occupants »<sup>3</sup>.

Il a donc été décidé d'isoler des lieux particuliers – ou sites – définis *comme « des regroupements, temporaires ou non, de personnes en situation de présomption de grande pauvreté »*.

En ce qui concerne le logement, les personnes en situation de pauvreté peuvent vivre trois types de situation<sup>4</sup> :

- en logement ordinaire, mais dans des conditions précaires, dont la précarité tient soit à l'inconfort, soit aux conditions d'habitation (hébergement dans la famille ou chez des amis, cohabitation forcée, menace d'expulsion) ;
- en structure collective (asile de nuit, centre d'hébergement, hôtel meublé) ;
- en situation hors structure (à la rue, dans des squats, dans des caravanes).

---

1. L'enquête « Conditions de vie des familles défavorisées » de l'INSEE illustre bien ce type de problème.

2. A. Villeneuve, « La mesure des inégalités sous son aspect multidimensionnel », *Document de travail*, n° F 9105, INSEE, 1991.

3. A. Villeneuve, « Les formes multiples de la pauvreté et le rôle des difficultés de jeunesse » dans *Données sociales*, 1993, p. 363-369.

4. Cf. travaux du groupe de travail sur les sans-abri du Conseil national de l'information statistique (CNIS).

Ces situations peuvent parfois être appréhendées par un simple découpage géographique du territoire : les immeubles à rénover sont faciles à repérer et sont le plus souvent localisés dans des quartiers précis, les hôtels garnis sont regroupés dans quelques rues, les centres d'hébergement sont tous répertoriés. Cependant, d'autres, notamment parmi les situations hors structures, sont plus difficiles à localiser car elles sont disséminées au milieu de situations ordinaires. Les personnes sans-abri qui ne sont pas hébergées dans des centres dorment aussi bien sous une porte cochère que sur un banc public, ou encore au coin d'une rue. Les personnes menacées d'expulsion car elles n'arrivent pas à acquitter leur loyer ou les personnes hébergées par des membres de la famille logent dans des immeubles d'apparence quelconque.

Cependant, associations caritatives ou centres communaux d'action sociale accueillent ces populations défavorisées et constituent des lieux de passage et de regroupement. Enfin, certains lieux publics, essentiellement les gares et le métro, se transforment en lieu de vie pour la partie de la population la plus marginalisée.

En résumé, à partir de la sélection de trois types de lieux, il est possible de dresser une liste quasi exhaustive des sites de présomption de pauvreté. Tous les lieux correspondant à cette nomenclature ont été recensés sur dix zones géographiques différentes (Paris, Nancy, Lyon, Rouen, Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine, Nord, Bouches-du-Rhône, Charente-Maritime, Aude) et quarante-huit ont été sélectionnés pour y rencontrer seize personnes en moyenne.

#### LES SITES « DE PRÉSUMPTION DE PAUVRETÉ »

1. Des flots topographiques où vivent :
  - des personnes habitant dans les immeubles les plus dégradés de Zones de Développement social des quartiers ;
  - des personnes logeant en garni et dans des hôtels meublés ;
  - des populations à des niveaux divers de sédentarisation et habitant en caravane.
2. Des lieux institutionnels ou associatifs pouvant accueillir :
  - des personnes hébergées dans des Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) ;
  - des personnes prises en charge par les Centres communaux d'action sociale (CCAS) ou faisant l'objet d'une mise sous tutelle ;
  - des personnes faisant appel aux services ponctuels des associations qui proposent aux plus démunis différentes prestations en nature (soupe populaire, vestiaire,...) ;
  - des personnes en situation de pauvreté engagées dans des associations.
3. Des lieux de passage ou de transit, hors de tout dispositif social sur lesquels peuvent se trouver :
  - des personnes s'adressant à des services d'urgence santé ou des centres de soins ;
  - des personnes hébergées en asile de nuit ;
  - des personnes en situation d'errance dans le RER, le métro ou les gares.

Outre le simple fait de se trouver sur le lieu enquêté, les personnes interrogées devaient répondre à un second critère qui s'apparente aux approches subjectives de la pauvreté. Toutefois, refusant de construire ce deuxième critère sur une définition strictement monétaire à laquelle renvoient toujours implicitement les interrogations, le CREDOC a opté pour une construction multi-critère de la subjectivité en accord avec la définition de la pauvreté adoptée par le comité de pilotage dès le départ de l'étude. Cette définition a été établie à l'occasion du rapport Wresinski en 1987. Si les distinctions entre précarité, pauvreté et grande pauvreté restent sujettes à débat, en revanche, l'intérêt de cette définition est de mettre l'accent sur *l'aspect multidimensionnel de la pauvreté* : « *La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible.* » Compte tenu de cette définition extensive, le second processus de sélection conduisait les personnes rencontrées à se reconnaître comme entrant dans le champ de l'étude en répondant par l'affirmative à une question sur l'existence dans leur vie de difficultés en matière de travail, de logement, ou dans tout autre domaine de la vie sociale.

Faute de connaître exactement les caractéristiques globales de la population pauvre, cet échantillon ne peut prétendre à une stricte représentativité. Cependant, la méthode d'échantillonnage utilisée assure la présence de l'ensemble des situations de pauvreté que l'on peut rencontrer en France : personnes isolées, familles monoparentales, familles nombreuses, moins de 25 ans, plus de 70 ans, personnes en invalidité, sans travail...<sup>\*</sup> En utilisant comme point de départ le concept bien incertain de présomption de pauvreté, cette étude prenait le risque d'une réelle fragilité. Au terme de l'étude, en examinant les positions des personnes en matière de logement, de ressources, de formation et d'emploi, d'état de santé et de vie sociale, on peut considérer que seule une vingtaine de personnes sur les 754 rencontrées auraient pu ne pas figurer dans la population enquêtée. Pour la quasi-totalité des personnes interrogées, nous sommes passés de la pauvreté présumée à la pauvreté confirmée. La seconde partie de cet article examine ce passage d'abord du point de vue des ressources monétaires puis en utilisant d'autres critères.

## DE LA PRÉSUMPTION À L'AFFIRMATION : COMPARAISON DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC LES SEUILS DE PAUVRETÉ USUELS

Le montant des ressources des personnes interrogées dans cette enquête est extrapolé à partir du montant des ressources déclarées pour le mois précédent l'enquête. Les chiffres proviennent donc directement des déclarations des personnes interrogées. Toutes les entrées d'argent possibles ont été considérées, aussi bien la rémunération d'un travail déclaré que la rémunération du travail au noir, l'argent obtenu par des combines ou la mendicité ou encore l'argent perçu au titre d'allocations.



Le niveau moyen des ressources par unité de consommation<sup>1</sup> des personnes interrogées est particulièrement bas. À titre de comparaison, on se réfère aux deux seuils de pauvreté calculés à partir de la distribution nationale des revenus. Le premier fixe un seuil à 50 % du revenu disponible<sup>2</sup> médian par unité de consommation. Il s'élevait à 2 880 F mensuel par u.c. en 1994. Dans le deuxième, le revenu médian est remplacé par le revenu moyen, ce qui aboutit à un seuil plus élevé qui est fixé à 3 300 F mensuel par u.c. pour la même année.

68 % des personnes interrogées sont en dessous du premier seuil : 78 % sont en dessous du deuxième. L'échantillon est donc essentiellement constitué de personnes présentant de réelles difficultés économiques.

De plus, si l'on compare avec le montant des ressources des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête situations défavorisées de l'INSEE, il apparaît clairement que le niveau de ressources est largement inférieur dans l'enquête pauvreté. On peut donc affirmer que le mode de sélection utilisé permet bien de rencontrer les plus pauvres.

Tableau 1. Les ressources dans les enquêtes pauvreté CREDOC-CES et situations défavorisées de l'INSEE<sup>3</sup>

Enquête pauvreté CREDOC-CES	Effectifs	En %	En % cumulé
Pas de ressource	65	9	9
De 1 à 1 900 F mensuel par u.c.	198	26	35
De 1 901 à 2 800 F mensuel par u.c.	192	25	60
De 2 801 à 3 800 F mensuel par u.c.	126	17	77
Plus de 3 800 F mensuel par u.c.	104	14	91
Non déclaré	69	9	100

Source : enquête CREDOC-CES 1995.

INSEE/CERC	En %	En % cumulé
De 0 à 1 800 F mensuel par u.c.	3	3
De 1 801 à 2 700 F mensuel par u.c.	7	10
Plus de 2 700 F mensuel par u.c.	88	98
Non déclaré	2	100

Source : enquête INSEE

« situations défavorisées » 1986-1987  
données revalorisées par le CERC  
en 1993.

1. Le mode de calcul des unités de consommation employé ici est légèrement différent de la méthode d'Oxford utilisée généralement. On compte : 1 u.c. pour la personne de référence ; 0,7 u.c. pour le conjoint ; 0,7 u.c. pour les enfants de plus de 18 ans encore à charge ; 0,5 u.c. pour les enfants de moins de 18 ans encore à charge.

2. Revenu annuel disponible = (revenu monétaire – impôts + prestations familiales).

3. Le nombre d'unités de consommation utilisé par le CERC est obtenu par la méthode d'Oxford. Les bornes utilisées dans les deux tableaux correspondent à des déciles du SMIC (40 %, 60 % et 80 %). Elles sont différentes pour tenir compte de la revalorisation du SMIC qui a eu lieu en 1994.

## CORRÉLATION DES DIFFÉRENTS INDICATEURS DE LA PAUVRETÉ

Outre les ressources, les principales dimensions de la pauvreté (emploi, formation, santé, logement, relations avec l'entourage) ont été observées. Pour chaque thème, les indicateurs sont particulièrement mauvais : 26 % des personnes interrogées sont sans abri ou hébergées de façon très précaire, 10 % sont en situation d'illettrisme, moins d'une personne sur cinq a un emploi, qui est le plus souvent instable, 20 % n'ont aucun contact avec leur famille... Le plus souvent, ces difficultés se cumulent.

On a cherché à déterminer le lien entre le manque de ressources financières et l'apparition de handicaps qui touchent les autres dimensions. Cinq critères ont donc été pris en compte, qui peuvent être considérés comme des handicaps très sérieux dans les cinq principaux domaines de l'existence : logement, emploi, formation, santé et ressources. Le seuil de pauvreté considéré ici correspond à 60 % du SMIC. Pris séparément, chaque handicap concerne entre un et deux tiers de l'échantillon.

Tableau 2. Liste des cinq critères considérés dans l'analyse des corrélations

1. Absence de diplôme	47 % de l'échantillon concerné
2. Moins de 2 800 F par u.c. de ressources mensuelles	60 % de l'échantillon concerné
3. Pas de logement stable	56 % de l'échantillon concerné
4. État de santé dégradé	31 % de l'échantillon concerné
5. Au chômage ou sans travail et ne cherchant pas à en obtenir	52 % de l'échantillon concerné

Source : Enquête pauvreté CREDOC-CES 1995.

Le tableau 3 classe l'ensemble de l'échantillon selon le nombre de handicaps qui les concernent. La proportion de personnes qui, parmi ces handicaps, n'ont que de faibles ressources, est précisé en italique.

Tableau 3. Cumul des cinq handicaps considérés par les personnes interrogées dans l'enquête pauvreté CRÉDOC-CES.

Nombre de handicaps cumulés		(en %)	
Cinq		3	
	<i>dont - 2 800 F par u.c.</i>		3
Quatre		15	
	<i>dont - 2 800 F par u.c.</i>		14
Trois		30	
	<i>dont - 2 800 F par u.c.</i>		23
Deux		32	
	<i>dont - 2 800 F par u.c.</i>		16
Un		16	
	<i>dont - 2 800 F par u.c.</i>		4
Zéro		4	

Source : Enquête pauvreté CREDOC-CES 1995.

Une très faible part de la population interrogée (4 %) n'est atteinte par aucune des cinq précarités prises en considération ci-dessus. La méthode d'échantillonnage employée permet donc effectivement de cibler une population défavorisée. Il existe en fait un continuum qui va d'une simple situation précaire (un handicap seulement) à la grande pauvreté (quatre ou cinq handicaps simultanément). Le cumul mais aussi la persistance des handicaps (chômage longue durée, logement perdu depuis plusieurs mois) hypothèquent sérieusement les chances de sortir de la pauvreté.

L'existence de ce continuum de pauvreté remet en question l'approche purement monétaire du phénomène. Elle introduit une barrière arbitraire et trop rigide, qui brise la continuité d'une façon trop nette.

Parmi l'ensemble des personnes qui souffrent d'au moins un handicap, les deux tiers ont moins de 2 800 F mensuel par u.c. Cette proportion diminue avec le nombre de handicaps.

Tableau 4. Probabilités observée et théorique d'avoir des ressources inférieures au seuil de pauvreté

Probabilité que le manque de ressources soit parmi les handicaps sachant que la personne possède...	En % observé (O)	En %, si handicaps indépendants (E)	$(O-E)^2 / E$
Quatre handicaps .....	92	88	0,18
Trois handicaps.....	78	73	0,34
Deux handicaps .....	51	53	0,08
Un handicap.....	25	29	0,55

Source : Enquête pauvreté CREDOC-CES 1995.

Les proportions observées et les proportions estimées dans l'hypothèse où les handicaps sont indépendants, c'est-à-dire si la présence de l'un n'influe pas sur la présence d'un autre, sont assez proches. Cependant, lorsque le nombre de handicaps est élevé, la proportion observée est supérieure à la proportion théorique : la précarité financière favorise le cumul de nombreux handicaps.

Sélectionner un échantillon sur un critère financier amène donc à sur-représenter les situations les plus précaires, c'est-à-dire où le nombre d'indicateurs défavorables est élevé. Dans le cas de l'enquête pauvreté, utiliser une méthode d'échantillonnage basée sur un seuil de pauvreté aurait donc éliminé le tiers des personnes réellement en difficulté que nous avons rencontrées, essentiellement des personnes atteintes par un nombre assez faible de handicaps, dans le domaine du logement ou de l'emploi.

La typologie des différentes formes de pauvreté effectuée à partir de cette enquête a conduit à distinguer treize classes, selon l'environnement familial, la situation face à l'emploi, l'âge et la situation face au logement. Certaines classes auraient presque complètement disparu de l'analyse si l'échantillon avait été seulement sélectionné sur le critère des ressources. Ainsi, la classe des jeunes en activité, mais sans logement, qui représente 6 % des personnes interrogées dans l'enquête pauvreté, est constituée de jeunes ayant des ressources en général supérieures à 2 800 F par mois. Pourtant, ces jeunes ont des activités précaires, sans garantie de durée, qui ne leur permettent pas d'accéder à un logement sta-

ble. Ils vivent, pour la plupart, dans des centres d'hébergement. Ils sont souvent sans contact avec leurs familles, livrés à eux-mêmes. Ils sont parfois sans protection sociale. Il serait difficile de ne pas les considérer comme en situation de pauvreté uniquement parce que leurs ressources dépassent un seuil de 2 800 F par u.c.

Cette méthode d'investigation, qui utilise comme point de départ le concept de présomption de pauvreté, conforte l'idée que la pauvreté se caractérise d'abord par un manque de ressources. De ce point de vue, en dépit des nombreuses critiques qui lui sont adressées, l'approche en termes de seuil monétaire de pauvreté reste largement utilisable. À l'inverse, une approche en termes de seuil contribue à éliminer des populations qui, bien que se situant au-dessus des seuils retenus, se caractérisent par une situation de pauvreté dans des domaines non monétaires. Ajoutons, enfin, que les analyses typologiques réalisées à partir des données recueillies dans cette enquête font apparaître une combinatoire des situations de pauvreté dans laquelle la variable « ressources » occupe tantôt une place centrale et tantôt une place marginale.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- VILLENEUVE A. [1991], « La mesure des inégalités sous son aspect multidimensionnel », *Document de travail* n° F 9105, INSEE. \*
- VILLENEUVE A. [1993], « Les formes multiples de la pauvreté et le rôle des difficultés de jeunesse », dans *Données sociales*.
- GOUNOT Ph. [1994], « Le groupe de travail du CNIS sur les sans-abris », *Courrier des statistiques*, 71-72, décembre.
- GILLES M.-O., LEGROS M. [1995], *Politiques sociales : l'épreuve de la pauvreté*, CREDOC, collection des rapports, n° 159, avril.
- GILLES M.-O. [1995], « Les spécificités des enquêtes quantitatives auprès de populations socialement marginales », CREDOC, *Cahier de recherche*, 68, avril.

# Caractérisation et analyse des comportements de consommation des ménages pauvres sur données individuelles françaises

---

Nilton Cardoso\*  
François Gardes\*\*

*On définit cinq groupes sociaux dont une population pauvre à l'aide d'un indicateur synthétique fondé sur trois dimensions indépendantes de précarité. On étudie ensuite les structures et les élasticités-revenu des consommations de ces populations à partir d'un pseudo-panel des enquêtes INSEE de Budgets des familles de 1979, 1984 et 1989.*

## MICROECONOMIC ANALYSIS OF THE CONSUMER BEHAVIOR OF LOW-INCOME FRENCH HOUSEHOLDS

*Five social groups including the poor are defined by a synthetic indicator mixing three dimensions of poverty. Their consumption and income elasticities are computed on a pseudo-panel of the INSEE Family Budget Surveys of 1979, 1984 and 1989.*

Classification JEL : D12, D63, I32

---

\* Université Paris I-Panthéon Sorbonne, Lamia, 90 rue de Tolbiac, 75634 Paris Cedex 13.

\*\* Université Paris I-Panthéon Sorbonne, Lamia, Credoc.

Nous remercions la division « Conditions de vie des ménages » et en particulier J.-M. Hourriez de l'INSEE de nous avoir permis d'utiliser les enquêtes Budgets de famille. Une recherche parallèle est menée sur les enquêtes canadiennes de 1969 à 1992 en collaboration avec Patrice Gaubert et Simon Langlois, ce dernier ayant participé à la mise au point de l'indicateur synthétique proposé par F. Gardes. Nous remercions J.-P. Azam, G. Duncan, B. Gazier, B. Nolan de leurs commentaires lors d'exposés à l'Institute for Social Research (Université du Michigan), l'Economic and Social Research Institute (Dublin), aux 11<sup>e</sup> Journées de Microéconomie appliquée (Clermont-Ferrand) et au colloque annuel de l'AFSE.

## INTRODUCTION

Les divers critères utilisés pour caractériser les populations pauvres, qu'ils soient objectifs ou subjectifs, positifs ou normatifs, ne sont jamais comparés systématiquement à partir de statistiques individuelles, c'est-à-dire en étudiant précisément les inclusions des populations définies par différents critères, et non pas simplement en comparant le nombre de pauvres qu'ils définissent ou les pertes de bien-être engendrées par la pauvreté. Par ailleurs, les situations de précarité forment un continuum que la fixation d'un seuil déterministe réduit aux situations duales de pauvreté/non-pauvreté, alors que la détermination de plusieurs catégories de pauvres permettrait de mieux les décrire.

La détermination des populations pauvres est souvent opérée dans le but d'évaluer le nombre de pauvres ou les pertes de bien-être ; nous nous attachons plutôt à étudier les *comportements économiques* de ces populations pour les comparer à ceux des autres ménages et pouvoir répondre à la question : en quoi les pauvres diffèrent-ils du reste de la population ? Ces différences se sont-elles plutôt accentuées ou ont-elles diminué entre 1979 et 1989 ? Pour répondre à ces questions, il faut disposer d'informations aussi proches que possible du niveau individuel, tout en conservant une dimension temporelle aux données. En l'absence de panel suffisamment long (le biais d'attrition poserait d'ailleurs un problème pour ce type de statistique), on peut constituer des pseudo-panels d'individus synthétiques supposés représentés par des groupements de données individuelles en cellules comparables d'une enquête à l'autre, selon la méthodologie proposée par A. Deaton [1985] et utilisée par Browning-Deaton-Irish [1985] et plus récemment par Cardoso-Gardes et Gardes-Langlois-Richaudeau [1995].

On définira divers critères classiques et un nouvel indicateur synthétique de pauvreté dans la première section. La deuxième section permettra de caractériser les populations définies par ces critères en fonction de diverses variables socio-économiques, et la troisième d'étudier, à partir d'un pseudo-panel des trois enquêtes Insee de Budgets des familles, les lois de consommation de ces sous-populations.

## LES CRITÈRES DE PAUVRETÉ

Les critères subjectifs de pauvreté consistent à calculer des seuils de revenu (*poverty line*) en résolvant l'équation :

$$(1) \ln y_{\delta} = b_0 + b_1 \ln y + Zb_2 + b_3m + b_4\sigma \quad (1)$$

avec  $m$  et  $\sigma$  et les moyennes et l'écart-type du revenu logarithmique d'une population de référence,  $Z$  une matrice des variables socio-démographiques (taille du ménage, lieu de résidence, niveau d'éducation, ...),  $y$  le revenu du ménage (par unité de consommation) et  $y_{\delta}$  un revenu subjectif fourni par les réponses à une enquête portant sur le revenu minimum nécessaire pour satisfaire des besoins correspondant à un niveau d'utilité minimal  $\delta$ . Hagenaaars-Van Praag [1985] montrent que cette spécification logarithmique peut être dérivée d'une équation définissant le revenu minimum  $U(y, z) = \delta$  (2) avec une spécification log-nor-

male de l'utilité. Gardes [1994] et Combris-Gardes [1995] analysent divers problèmes d'estimation de ce seuil de revenu et montrent que l'élasticité  $b_1$  de ce seuil au revenu du ménage est de l'ordre de 0,5 sur données d'enquête et 1 sur séries temporelles, et qu'elle change fortement avec le positionnement relatif du ménage dans l'échelle des revenus, étant maximale pour le revenu médian et pour les bas revenus quasiment nulle.

Hagenaars-Van Praag ont montré que les divers critères objectifs de pauvreté absolue ou relative peuvent être définis à partir de la même équation (2) que le seuil subjectif avec une spécification différente de l'utilité : en ce sens, ils ne sont pas plus objectifs que le seuil subjectif qu'ils préconisent. On utilisera en section 2 :

1. le critère relatif du premier quartile de dépense totale par u.c. (unité de consommation selon l'échelle d'Oxford), préféré au revenu mal mesuré dans les enquêtes de consommation<sup>1</sup> (critère 4 du tableau 2) ;
2. la définition des ménages pauvres comme disposant de ressources inférieures à la moitié de la dépense totale médiane ou du revenu médian de l'ensemble de la population (critères 5 et 6 du tableau 2) ;
3. la définition des ménages pauvres comme disposant de moins de deux tiers de la dépense totale moyenne par u.c. d'une population de référence (définie par la classe d'âge et le niveau d'éducation du chef de famille, critère 2 du tableau 2) ;
4. le critère de dépense alimentaire excessive (coefficient budgétaire de l'alimentation à domicile supérieur d'un tiers à celui de la population de référence du ménage, critère 3 du tableau 2).

Ces divers critères concernent en fait *trois dimensions* indépendantes (permissives) de la pauvreté :

a) il est difficile de considérer comme pauvre un ménage dont la dépense totale de consommation par unité de consommation le situe au-delà du premier quartile de la distribution pour l'ensemble de la population : il n'est pas pauvre dans la dimension du potentiel monétaire qui lui permettrait, s'il l'employait bien, d'obtenir un niveau de vie décent ;

b) les ménages pauvres sont généralement caractérisés par des *dépenses relatives de subsistance* (alimentation, logement) supérieures à celles du reste de la population. Cette deuxième dimension concernera les seules dépenses alimentaires à domicile en raison des problèmes de comptabilisation des loyers fictifs.

c) les seules dépenses de subsistance ne suffisent plus à caractériser les ménages pauvres dans nos sociétés industrielles aux besoins sociaux étendus bien au-delà de la subsistance. On peut considérer que chaque ménage doit être comparé à la consommation d'une population semblable en termes de position dans le cycle de vie et de capital humain, ce qui constitue une troisième dimension de *satisfaction des besoins spécifiques* à cette population de référence.

Le critère synthétique que nous proposons croise ces trois critères et classe les ménages pauvres par l'intersection des populations définies par ces trois

---

1. Le comportement d'épargne des ménages constituerait une information utile pour définir les populations pauvres. Il est malheureusement mal indiqué dans les enquêtes de budgets de famille.

dimensions. On peut, symétriquement, caractériser la situation de richesse par des dépenses totales au-delà du troisième quartile, et une dépense alimentaire relative inférieure (respectivement une dépense totale supérieure) d'un tiers à celle d'une population de référence.

En France, pour les enquêtes étudiées, 5 à 7 % des ménages sont classés comme pauvres, en nombre égal avec les riches. Comme chacun des trois critères contient trois modalités, 27 groupes sociaux sont définis par leur intersection, que l'on a regroupés en cinq classes de ménages pauvres (modalités 111 pour les trois critères), quasi pauvres (modalités 112, 121 ou 211), quasi riches (332, 323, 233), riches (333) et une classe moyenne qui en est le complément. Les classes de quasi-pauvres ou riches contiennent chacune environ 10 % des ménages, ce qui laisse les deux tiers de la population dans la classe moyenne.

Tableau 1. *Mesure objective de pauvreté par l'indice synthétique*

Enquête BDF		1979	1984	1989
Personnes jeunes		17 à 37 ans	22 à 37 ans	27 à 37 ans
Groupe social	PP	5,1	5,3	6,0
	MP	11,1	9,9	11,3
	MM	68,3	67,8	66,9
	MR	9,7	11,4	10,9
	RR	5,8	5,5	4,8
# ménages pour la tranche d'âge		3 070	3 503	1 857
Personnes d'âge moyen		37 à 57 ans	37 à 57 ans	37 à 57 ans
Groupe social	PP	5,7	5,5	6,4
	MP	11,9	11,3	12,0
	MM	65,2	67,5	64,7
	MR	11,3	10,4	10,1
	RR	5,8	5,3	6,8
# ménages pour la tranche d'âge		3 888	3 781	3 061
Personnes âgées		plus de 57 ans	plus de 57 ans	plus de 57 ans
Groupe social	PP	8,1	6,9	6,1
	MP	13,3	12,8	12,6
	MM	65,6	66,6	67,9
	MR	8,6	9,0	8,8
	RR	4,3	4,7	4,5
# ménages pour la tranche d'âge		2 355	3 462	2 804
# ménages enquête		9 313	10 746	7 722
PP = pauvres ; MP, MR = quasi pauvre ou quasi riche ; MM = classe moyenne, RR = riches. Source : Enquêtes BDF, INSEE.				

On note par ailleurs dans le tableau 1 :

(i) que l'indicateur synthétique définit des sous-populations assez stables d'une enquête à l'autre, qui correspondent de plus, en taille, aux groupes sociaux définis par les indicateurs subjectifs de pauvreté ou richesse : ainsi, dans l'enquête Insee de 1989, 1,9 % des ménages enquêtés déclarent devoir emprun-



ter pour subsister et 15,5 % n'arrivent que difficilement à satisfaire leurs besoins. Ces deux réponses sont donc fournies par 17 % de la population, soit sensiblement autant de ménages que dans les classes de pauvres et quasi pauvres (voir Combris-Gardes, 1995). Symétriquement, 7 % des ménages se déclarent « à l'aise », ce qui correspond à peu près au nombre de riches de l'indicateur synthétique ;

(ii) que, pour les trois enquêtes, *la pauvreté s'accroît fortement avec l'âge du chef de famille* (de 15 à 20 % pour les deux classes de pauvreté), alors que les ménages riches semblent moins nombreux à la fin du cycle de vie (mais ceci tend à s'atténuer). Ce mouvement symétrique aboutit à une faible polarisation pour les ménages jeunes et vieux.

## CARACTÉRISATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES MÉNAGES PAUVRES

Le tableau 2 présente les moyennes de diverses variables socio-économiques des pauvres et de la classe moyenne classifiés par l'indicateur synthétique et des pauvres définis par divers critères usuels. On constate que *les indicateurs usuels de pauvreté ne semblent pas permettre de distinguer clairement les ménages caractérisés par de fortes dépenses alimentaires et une faible dépense totale* (sauf le critère basé sur la dépense totale médiane).

Le classement des ménages opéré par l'indicateur synthétique distingue, au contraire, des populations qui sont clairement caractérisées par leurs structures de consommation, leur âge, leur offre de travail : ceci constitue une première preuve de la validité de cette classification. On constate, par ailleurs, que les différences sont plus nettement marquées (sauf pour les variables démographiques) entre les quasi-pauvres et la classe moyenne, les changements se poursuivant, mais plus continûment, dans les deux classes de ménages riches : *les ménages pauvres semblent donc se distinguer du reste de la population plus nettement que les ménages riches.*

La *dépense totale* par uc augmente fortement autour de la classe moyenne, sa croissance temporelle étant régulière, sauf pour les classes supérieures en 1984. Les taux d'activité des chefs de famille augmentent transversalement. Le nombre de propriétaires de logement s'accroît fortement à partir de la classe moyenne.

L'évolution transversale des coefficients budgétaires des biens nécessaires est conforme à l'intuition (diminution de l'alimentation à domicile et du logement, avec de fortes variations autour de la classe moyenne), mais on constate, par ailleurs, une contradiction intéressante avec l'évolution temporelle pour l'habillement et le logement (la diffusion sociale diffère pour ces deux postes de la diffusion temporelle).

On observe une diminution régulière de la taille des ménages des classes pauvres aux classes riches : cela ne semble pas lié au positionnement moyen de chaque classe sociale dans le cycle de vie (l'âge du chef de famille changeant d'une classe à l'autre), et pose le problème du classement des ménages par des statistiques déflatées : les classes riches sont constituées de petites familles (ménages sans enfants pour 70 % d'entre elles, contre 40 % pour les classes pau-

Tableau 2. Caractéristiques des sous-populations en précarité selon différents critères

Critères	Synthétique (1)		Dép. tot. par uc. (2)	Coeff. bud. alim (3)	Quart. de rev/uc. (4)	Rev. méd. (5)	Dép. tot. méd. (6)	Synt. (7)
	Pauvre (PP)	Quasi pauvre (MP)	Pauvre (PP)	Pauvre (PP)	Pauvre (PP)	Pauvre (PP)	Pauvre (PP)	Classe moyen. (MM)
% effectifs (1979)	6,12	12,01	25,71	18,84	25,00	11,18	11,65	66,31
% effectifs (1984)	5,94	11,40	23,04	18,64	25,00	9,69	10,33	67,35
% effectifs (1989)	6,20	11,90	24,34	18,65	25,00	8,59	10,68	66,53
Dépense totale par uc moyenne pour l'année en centaines de francs constants de 1980 (1979)	149,51	198,44	189,26	253,14	251,29	245,63	128,28	384,62
Dépense totale par uc moyenne pour l'année en centaines de francs constants de 1980 (1984)	157,23	208,29	192,87	259,95	254,72	257,30	133,88	387,01
Dépense totale par uc moyenne pour l'année en centaines de francs constants de 1980 (1989)	170,59	213,57	205,94	272,77	264,84	266,83	141,06	419,15
C. BUD. alimentation à domicile (1979) .....	50,54	38,52	35,52	44,31	33,97	35,70	43,02	23,61
C. BUD. alimentation à domicile (1984) .....	43,70	34,31	31,40	39,67	29,53	30,58	37,87	21,35
C. BUD. alimentation à domicile (1989) .....	39,55	30,67	28,47	36,12	26,32	26,39	34,07	19,11
C. BUD. habillement (1979) .....	5,29	6,99	6,83	6,31	6,96	6,54	5,68	7,95
C. BUD. habillement (1984) .....	4,98	5,32	5,43	5,26	5,67	5,49	4,47	6,38
C. BUD. habillement (1989) .....	4,71	4,90	4,94	5,28	5,37	5,64	4,10	6,12
C. BUD. logement (1979) .....	6,17	7,13	8,01	6,39	6,56	6,28	7,94	6,94
C. BUD. logement (1984) .....	8,18	8,19	9,68	7,40	8,01	8,03	10,01	8,25

Critère	Synthétique (1)		Dép. tot. par uc. (2)	Coeff. bud. alim (3)	Quart. de rev/uc. (4)	Rev. méd. (5)	Dép. tot. méd. (6)	Synt. (7)
	Pauvre (PP)	Quasi pauvre (MP)	Pauvre (PP)	Pauvre (PP)	Pauvre (PP)	Pauvre (PP)	Pauvre (PP)	Classe moyen. (MM)
C. BUD. logement (1989) .....	8,87	9,37	10,27	8,10	8,90	9,57	10,42	8,49
Taux d'activité de la pers. de référence(1989) .....	48,76	52,73	52,57	57,54	46,85	42,36	33,74	62,64
Nombre d'unités de consommation (1989).....	2,44	2,31	2,30	2,20	2,31	2,34	2,14	2,10
Âge de la pers. de référence (1989).....	50,76	51,16	51,11	49,83	51,43	50,51	58,33	48,98
% sans diplôme (1989).....	36,95	31,97	29,08	28,01	41,84	42,36	54,64	26,32
% certificat d'études primaires (1989).....	19,05	24,92	21,26	19,96	22,74	21,59	23,78	19,84
% BEP, CAP ou niv. équivalent (1989).....	36,95	30,39	33,30	35,17	27,71	25,72	18,03	34,20
% BAC, Brevet sup. (1989).....	4,00	6,65	8,05	8,11	4,59	6,19	2,32	9,20
% BAC + 2 (1989).....	1,14	1,48	2,33	2,53	1,37	1,79	0,66	3,57
% BAC + 3, 4 ou 5 (1989).....	1,90	4,57	5,97	6,21	1,75	2,34	0,55	6,85
% propriétaire de logement (1989).....	51,05	51,54	51,79	53,04	52,76	52,54	49,89	58,22
<p>Critères :</p> <p>(1) et (7) : Synthétique : croisement des critères (2), (3) et (4).</p> <p>(2) : Ménages avec moins d'un tiers de la dépense totale par u.c. moyenne de sa classe de référence (définie selon la cohorte d'âge et le niveau d'éducation de la personne de référence).</p> <p>(3) : Ménages avec plus d'un tiers du coefficient budgétaire d'alimentation moyen de sa classe de référence (définie selon la cohorte d'âge et le niveau d'éducation de la personne de référence).</p> <p>(4) : Ménages que se situent dans le premier quartile de la distribution de revenu par u.c. de la population totale.</p> <p>(5) : Ménages avec au maximum 50 % du revenu par u.c. médian de la population totale.</p> <p>(6) : Ménages avec au maximum 50 % de la dépense totale par u.c. médiane de la population totale.</p>								

vres). Cette différence n'est pas contre-intuitive (dans la mesure où la présence d'enfants est un fort facteur appauvrissant en France), mais pose néanmoins le problème d'une *différence probable des échelles d'équivalence entre les classes pauvres et riches*.

L'étude de l'évolution des structures de consommation des divers groupes sociaux et des distances euclidiennes entre les consommations de ces groupes sociaux<sup>1</sup> montre que :

(i) l'évolution des structures de consommation est supérieure (de 13 %), au plus fort de la crise, entre 1979 et 1984, qu'entre 1984 et 1989, et ce rythme d'évolution dépend légèrement de l'âge du chef de famille, mais surtout de la richesse du ménage. Il apparaît donc que *les conditions économiques n'ont pas permis aux ménages pauvres, entre 1979 et 1989, de modifier leurs consommations aussi rapidement que les ménages riches*, ce qui aurait pu entraîner une divergence des structures de consommation entre les groupes sociaux ;

(ii) néanmoins, on constate que les distances entre deux groupes sociaux adjacents semblent diminuer pendant cette décennie, alors que les distances entre deux cohortes adjacentes augmentent : ainsi *la crise semble-t-elle toucher différemment les ménages au cours de leur cycle de vie, accentuant les différences entre générations* ;

(iii) par ailleurs, les distances entre deux groupes sociaux adjacents augmentent fortement (multiplication par 3) des pauvres aux riches, phénomène qui apparaît également dans les trois enquêtes : *les ménages pauvres divergent moins, dans leurs choix de consommation, des ménages des classes moyennes, que ce n'est le cas pour les ménages riches* (même après contrôle du facteur âge), bien que les écarts relatifs de revenu soient sensiblement identiques (voir tableau 2) ;

(iv) l'évolution des structures de consommation pendant le cycle de vie est moins rapide pour les ménages pauvres, qui sont donc affectés par une certaine *inertie de leur consommation* (qui rend plus difficile leur rapprochement, en cours du cycle de vie, des modes de consommation supérieurs). Par ailleurs, cette évolution est plus marquée au début et à la fin du cycle de vie (périodes caractérisées par la modification de l'offre de travail du ménage).

## LES LOIS DE CONSOMMATION DES MÉNAGES PAUVRES

On a estimé un système complet quadratique AI (QAIDS) sous contrainte d'additivité, sur un pseudo-panel de cinquante cellules (10 groupes d'âge x 5 groupes sociaux) pour les trois enquêtes, après transformation *within* des données (qui permet d'obtenir des paramètres indiquant les changements dynamiques de la consommation lorsque le revenu d'une certaine classe sociale augmente, stérilisant ainsi les effets de revenu relatif entre groupes sociaux ou groupe d'âge). On trouvera exposés les détails techniques de ce type d'estimation dans Cardoso-Gardes [1995].

---

1. Les tableaux correspondant à cette analyse sont disponibles auprès des auteurs.

Le niveau et l'évolution des élasticités moyennes du tableau 3 indiquent deux phénomènes importants :

(i) on pouvait s'attendre à une certaine relation entre le niveau des élasticité-revenu et leur évolution des pauvres aux riches : ainsi les biens de luxe (à élasticité-revenu supérieure à 1) semblent-ils *a priori* plus susceptibles d'être plus élastiques pour les classes riches que pour les classes moins favorisées. Il n'en est rien dans nos résultats statistiques ;

(ii) l'évolution de certaines élasticités peut s'expliquer par le fait que les biens pour lesquels l'élasticité est supérieure pour les pauvres sont ceux qui fournissent *une utilité immédiate* au consommateur, telles l'alimentation à l'extérieur (différence des élasticités des pauvres aux riches de +1,0), les charges de l'habitation (+1,4), achats de véhicules (+3,5) et de meubles (+0,7), les dépenses d'utilisation des véhicules (+1,7), les dépenses de loisir (+0,2) et de communication (+1,3). Au contraire, les consommations à *utilité différée*, caractérisées par des *coûts d'ajustement* ou des *changements de qualité avec le revenu relatif*, ont des élasticités égales ou supérieurs dans la classe riche : alcool et tabac (-1,1), dépenses hors comptabilité nationale (assurances, gros travaux, cadeaux, dons : -0,2), dépenses de logement (-0,3) et d'habillement (-0,2).

On voit donc apparaître un phénomène important : la seule dimension du dynamisme d'un poste de consommation, mesurée par son élasticité revenu, ne suffit pas à le caractériser totalement, puisque les changements de sa consommation dépendent également des délais de la consommation et de ses coûts d'ajustement, ce qui n'est sans doute pas sans rapport avec la différence des lois permanentes ou transitoires de la dépense, aussi bien que la distinction de la diffusion sociale (entre groupes sociaux) et de la diffusion temporelle (au sein d'une même classe sociale) des modes de vie.

## CONCLUSION

L'indicateur synthétique croisant trois dimensions de la pauvreté a permis de sélectionner cinq sous-populations d'effectifs assez stables (5 à 15 % de la population pour les deux classes extrêmes selon le degré de pauvreté ou de richesse) et de bien caractériser l'une par rapport à l'autre en termes de revenu, de structure budgétaire des consommations et de taux de chômage. L'évolution de leurs consommations s'accélère au plus fort de la crise (ceci étant sans doute lié aux importants changements de revenu et de prix pendant cette période) et s'avère par ailleurs nettement plus important pour les ménages riches, les ménages pauvres étant affectés par une certaine inertie des consommations au cours de leur cycle de vie. On constate également que ces évolutions tendent à faire converger les structures de consommation des différents groupes sociaux, et que les ménages pauvres se différencient moins nettement, dans leurs choix de consommation, des ménages de la classe moyenne que ce n'est le cas pour des ménages riches. La convergence des structures nationales de consommation, observée entre un grand nombre de pays pour la période 1960-1980 (Gardes-Louvet [1986]), existe donc aussi au niveau intranational entre les groupes sociaux.

Tableau 3. Cellulage "pauvreté". Estimations d'élasticité-revenu sur pseudo-panel

Modèle	QAI	QAI	QAI	QAI	QAI	QAI	QAI
	Pooled cross-section	Between	Within	Différence première	Within	Within	Within
	élasticité-revenu (t)	élasticité-revenu (t)	élasticité-revenu (t)	élasticité-revenu (t)	élasticité-revenu (t)	élasticité-revenu (t)	élasticité-revenu (t)
BIENS	toute population	toute population	toute population	toute population	pauvres et quasi-pauvres*	classe moyenne*	riches et quasi-riches*
1. Alimentation à l'extérieur	1.424 (23.10)	1.344 (9.93)	1.330 (6.00)	1.329 (6.21)	2.276 (5.10)	1.604 (8.11)	1.293 (6.16)
2. Alimentation à domicile	-0.196 (-4.20)	-0.263 (-2.49)	-0.162 (-1.31)	-0.113 (-0.96)	0.009 (0.12)	-0.126 (-1.39)	0.040 (0.16)
3. Alcools et tabac	0.723 (7.79)	0.939 (3.68)	0.799 (2.64)	0.601 (1.86)	0.318 (1.24)	0.711 (3.12)	1.400 (3.47)
4. Habillement	1.221 (20.58)	1.163 (7.51)	1.491 (7.06)	1.456 (7.55)	1.218 (4.38)	1.270 (7.98)	1.372 (6.05)
5. Logement	1.251 (17.03)	1.373 (9.62)	0.891 (3.80)	0.882 (3.82)	0.892 (4.04)	0.995 (5.49)	1.130 (4.16)
6. Electricité	0.435 (5.42)	0.653 (3.32)	0.609 (2.19)	0.559 (1.88)	1.189 (5.42)	0.711 (3.65)	-0.239 (-0.59)
7. Articles de ménage	1.283 (20.20)	1.473 (10.62)	1.248 (5.22)	1.258 (5.62)	1.873 (4.89)	1.425 (7.05)	1.157 (4.64)
8. Santé	1.618 (15.01)	1.665 (5.60)	1.270 (3.79)	1.266 (3.75)	2.630 (5.36)	1.420 (5.67)	0.641 (2.00)

Modèle	QAI	QAI	QAI	QAI	QAI	QAI	QAI
	Pooled cross-section	Between	Within	Différence première	Within	Within	Within
	élasticité-revenu (t)	élasticité-revenu (t)	élasticité-revenu (t)	élasticité-revenu (t)	élasticité-revenu (t)	élasticité-revenu (t)	élasticité-revenu (t)
BIENS	toute population	toute population	toute population	toute population	pauvres et quasi-pauvres*	classe moyenne*	riches et quasi-riches*
9. Achat de véhicules	1.814 (18.44)	1.369 (7.42)	1.712 (4.78)	1.632 (4.66)	4.686 (1.67)	1.530 (3.49)	1.110 (3.62)
10. Utilisation de véhicules	1.185 (15.16)	0.954 (5.21)	1.280 (4.96)	1.293 (5.04)	2.130 (5.51)	1.144 (5.44)	0.373 (1.27)
11. Transport public	1.356 (9.40)	0.955 (2.78)	2.076 (4.48)	1.815 (3.74)	2.529 (2.86)	2.447 (5.29)	2.202 (5.01)
12. Téléph. télécom..	0.695 (9.40)	0.771 (5.78)	0.405 (1.57)	0.155 (0.99)	1.358 (4.62)	0.795 (3.38)	0.061 (0.16)
13. Loisirs et éducation	1.193 (18.83)	1.373 (8.95)	1.153 (5.62)	1.146 (5.80)	1.601 (5.19)	1.433 (8.74)	1.404 (6.16)
14. Services	1.433 (18.62)	1.757 (9.76)	1.323 (4.95)	1.415 (5.21)	2.128 (3.20)	1.745 (6.55)	1.565 (6.32)
15. Hors Comptabilité Nationale	1.142 (20.09)	1.238 (8.23)	1.257 (6.86)	1.336 (7.62)	1.219 (3.78)	1.274 (8.70)	1.416 (6.87)
Nb. obs.	150	50	150	100	60	30	60

\* Estimations avec des variables indicatrices pour chacune de trois enquêtes et pour âge du chef de famille, activité du chef de famille, propriété du logement principal et cinq variables de structure familiale.

L'estimation de lois dynamiques de consommation sur un pseudo-panel permet de montrer que la seule dimension du dynamisme global indiqué par l'élasticité revenu ne suffit pas à caractériser les biens de consommation : en effet, le changement de ces élasticités d'une classe à l'autre montre que les ménages pauvres consacrent prioritairement leurs revenus supplémentaires aux consommations qui fournissent une *utilité immédiate*, alors que les ménages riches l'affectent aux consommations à utilité différée ou à coûts d'ajustement. Les choix économiques des ménages classifiés comme pauvres par un indicateur croisant trois dimensions essentielles de la pauvreté s'avèrent très différents de ceux du reste de la population : cela indique la force des contraintes qui s'exercent sur eux et, peut-être aussi, la permanence de ces ménages dans la situation d'exclusion. Ce dernier phénomène, essentiel, ne peut malheureusement pas être connu précisément en l'absence de données d'un panel véritable.

On peut se demander pour finir s'il ne conviendrait pas d'intégrer au critère synthétique de la pauvreté des caractéristiques systématiques (repérée en particulier dans la récente enquête du Credoc) relatives au chômage permanent et au capital physique et humain des ménages (qui indique leur potentiel de ressources permanentes).

### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BROWNING M., DEATON A., IRISH M. [1985], « A Profitable Approach to Labor Supply and Commodity Demands over the Life-Cycle », *Econometrica*, 53 (3), p. 503-543.
- CARDOSO N., GARDES F. [1995], « Total Expenditure-Elasticities of Partial Expenditures Over Pseudo-Panels of French INSEE Family Budget Surveys (1979, 1984, 1989) », Communication au colloque annuel de l'European Economic Association, Prague, septembre.
- COMBRIS P., GARDES F. [1995], « The Income Elasticity of the Poverty Line », *Cahier de recherche du Credoc*, mai, 62, Lamia, 1995.01.
- DEATON A. [1985], « Panel Data From Time Series of Cross-Sections », *Journal of Econometrics*.
- GARDES F. [1994], « Pauvreté absolue ou pauvreté relative ? », *Cahier de recherche du Credoc*, 62, mai.
- GARDES F., LOUVET P. [1986], « La convergence internationale des structures de consommation », rapport du CREDOC.
- GARDES F., GAUBERT P., LANGLOIS S. [1995], « Analyse de la pauvreté au Canada », rapport de recherche de l'Université Laval.
- GARDES F., LANGLOIS S., RICHAUDEAU D. [1995], « Cross-section Versus Time-Series Elasticities », à paraître dans *Economic Letters*.
- GAZIER, B. [1995], « La pauvreté entre concept et mesures : du multidimensionnel au relationnel », communication au colloque de l'AFSE, septembre.
- HAGENAARS A.J.M., VAN PRAAG B.M.S. [1984], « A Synthesis of Poverty Line Definition », *The Review of Income and Wealth*, 31(2), juin, p. 139-154.



## Le non-recours chez les plus pauvres : une approche empirique

Marie-Odile Gilles-Simon et Michel Legros\*

*Le non-recours figure en bonne place parmi les explications avancées pour rendre compte du maintien d'un nombre important de ménages en dessous des seuils de pauvreté, en dépit de l'existence de prestations et de dispositifs sociaux. Autant que le manque d'informations, très souvent mis en avant, la négligence des bénéficiaires potentiels, leur désintérêt pour certaines mesures, leur lassitude devant les démarches à accomplir et les délais d'obtention, expliqueraient ce non-recours. L'enquête réalisée par le CREDOC, à la demande du Conseil économique et social, montre que ce phénomène est réel : quelle que soit la politique considérée, une partie plus ou moins importante de la population concernée n'en bénéficie pas. Cette enquête prouve par ailleurs que ce manque d'effectivité n'est pas la principale limite à l'efficacité des dispositifs actuels à lutter contre la pauvreté : l'absence de synergie des politiques et des institutions y est pour beaucoup.*

**A**u-delà de la seule connaissance des formes actuelles de la pauvreté, cette étude (1), réalisée auprès de sept cent cinquante personnes, avait pour objectif essentiel de décrire les effets des politiques sociales sur des populations en situation de grande pauvreté. Refusant de considérer comme pauvres, a priori, des personnes en fonction de leurs revenus, cette enquête a sélectionné les personnes rencontrées selon une méthode originale, par leur présence sur des sites présumés contenir une forte proportion de personnes en situation de pauvreté. En outre, elles devaient se reconnaître comme étant dans le champ de l'enquête en répondant par l'affirmative à une question sur l'existence dans leur vie de difficultés en matière de logement, de travail ou dans tout autre domaine de la vie sociale (2).

La liste des mesures et des politiques évaluées comprenait les principales politiques d'aide

financière (RMI, prestations familiales, prestations chômage, allocations logement), complétées de mesures plus générales d'aide à la famille, de formation, d'accès à l'emploi, d'accès aux soins. Toutes ces données, ainsi que les principales caractéristiques socio-démographiques, ont été recueillies lors d'entretiens en face-à-face. Lorsque la personne interrogée était dans le champ d'application d'une des mesures, l'enquêteur cherchait à savoir si elle en bénéficiait effectivement et comment elle avait réussi à faire valoir ses droits. Dans l'hypothèse inverse, l'enquêteur essayait de déterminer les raisons de ce non-recours.

### Des politiques sociales effectives

Une des questions auxquelles le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) s'est attaché à répondre concerne l'effectivité (3) des politiques

\* Respectivement chargée d'études et de recherche et directeur de recherche au CREDOC.

(1) M. O. Gilles, M. Legros, Politiques sociales : l'épreuve de la pauvreté, collection des rapports du CREDOC, n° 159, avril 1995.

(2) Pour plus de détails méthodologiques sur l'enquête, se reporter à l'encadré page 2.

(3) L'effectivité ne ...

### Une méthode d'échantillonnage privilégiant un repérage de la population par sa localisation

La méthode d'échantillonnage utilisée dans cette enquête part du postulat que les personnes pauvres ne se rencontrent pas n'importe où. Il est donc possible d'isoler des lieux dans lesquels la proportion de personnes en situation défavorisée est particulièrement élevée. Les travaux d'André Villeneuve, à l'INSEE, légitiment ce concept en montrant, par exemple, comment les handicaps ayant trait au logement figurent parmi ceux qui génèrent l'augmentation la plus forte de la probabilité de présence des autres handicaps (1).

Il a donc été décidé d'isoler des lieux particuliers - ou sites - définis comme «des regroupements, temporaires ou non, de personnes en situation de présomption de grande pauvreté».

Ces lieux sont :

- soit des îlots topographiques où vivent des personnes habitant dans des immeubles dégradés de zones de développement social des quartiers, des personnes logées dans des hôtels meublés ou des garnis, des populations logeant en caravane ;

- soit des lieux institutionnels ou associatifs pouvant accueillir des personnes dans des centres d'hébergement longue durée, des personnes prises en charge par des Centres communaux d'action sociale (CCAS), des personnes engagées ou faisant appel ponctuellement à des associations ;

- soit des lieux de passage ou de transit, hors de tout dispositif social, dans des asiles de nuit, dans des centres de soins, dans des gares ou dans le métro.

Ces différents sites étaient disséminés dans dix départements, répartis sur l'ensemble du territoire français.

Les personnes ont été interrogées en face à face en utilisant une technique originale associant des phases d'entretien et la réponse à un questionnaire fermé. Six thèmes ont été abordés : la vie familiale, la formation et l'emploi, le logement, les ressources, la santé et la vie sociale.

(1) A. Villeneuve, *Les formes multiples de la pauvreté et le rôle des difficultés de jeunesse*, Données sociales, 1993.

observées : toutes les personnes susceptibles de bénéficier de chaque politique ont-elles pu exercer leur droit ? Qui reste en marge et pourquoi ? Ce droit peut s'objectiver de manière simple en utilisant la notion de taux de pénétration par mesure :

$$\text{Taux de pénétration} = \frac{\text{nbre de pers. bénéficiant de la mesure}}{\text{nbre de pers. susceptibles d'en bénéficier}}$$

Le premier résultat de cette étude est de montrer qu'à quelques dysfonctionnements près, l'intervention sociale rencontre assez largement son public ; et même si la majorité de ces politiques n'a pas pour objectif de lutter contre la pauvreté, les personnes les plus pauvres en tirent de nombreuses façons de l'être moins.

Le graphique 1 illustre le poids considérable que représentent les ressources issues de transferts sociaux dans les ressources des personnes interrogées (52 % n'ont aucune autre rentrée d'argent), poids d'autant plus fort que le montant total des ressources est faible.

Cette image qui met l'accent sur le dynamisme et la force du social doit être cependant tempérée et une autre image apparaît dans laquelle le social semble souvent bien impuissant. Les politiques sociales actuelles ne permettent pas à elles seules de sortir de la pauvreté. Cette inefficacité s'explique en partie par la couverture incomplète de la population ciblée par ces mesures.

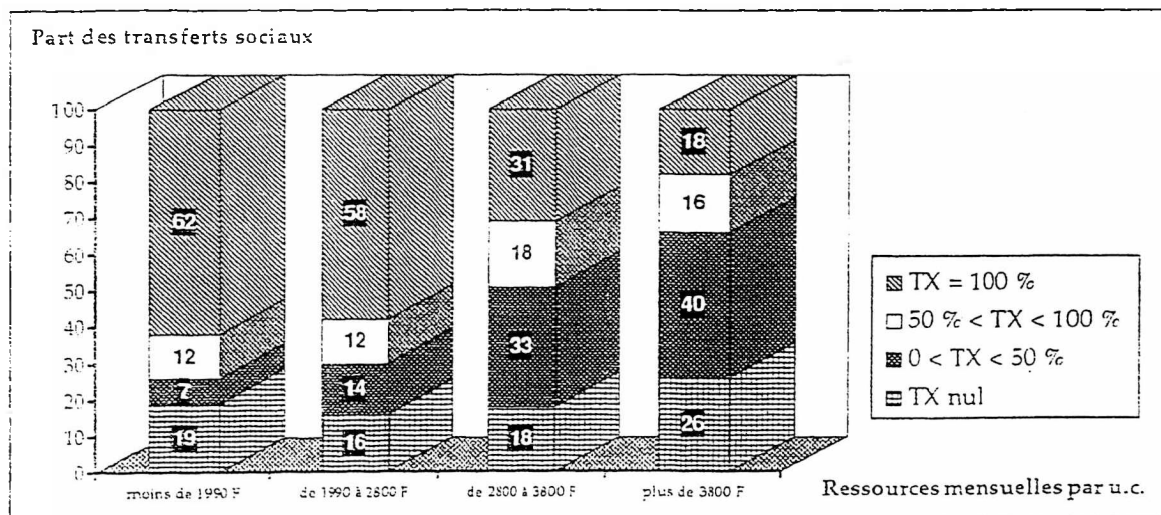
### Des mesures plus ou moins effectives

Quels que soient leurs parcours et leur situation actuelle, une très large majorité des personnes rencontrées était, au moment ou antérieurement à l'enquête, en contact avec des intervenants sociaux ou bénéficiait de mesures sociales. Cependant, l'intensité de cette exposition varie en fonction des politiques et des mesures.

Les deux mesures qui concernent, en proportion, le plus de bénéficiaires ne relèvent pas des mêmes domaines. La première est une mesure de politique familiale et de santé publi-

... peut être le seul critère d'évaluation d'une politique, son efficacité, son efficacité en termes d'effets produits et son équité doivent être également examinés. Ces aspects, à l'exception de l'équité, ont été développés dans le rapport final, mais ne figurent pas dans cet article, centré sur le critère d'effectivité.

## Graphique 1 - Les transferts sociaux, une part prépondérante dans les ressources



Source : enquête Pauvreté CREDOC - CES 1995.

Lecture du graphique : pour chaque foyer, la part des transferts sociaux dans le total des ressources est égal à :

$$TX = (\text{ressources issues de prestations sociales}) / \text{ressources totales}$$

$$= (\text{prestations familiales} + \text{allocation logement} + \text{prestations de chômage} + \text{allocation aux adultes handicapés} + \text{pension d'invalidité} + \text{pension veuvage} + \text{pension de retraite} + \text{RMI}) / \text{ressources totales}$$

Les foyers sont classés en quatre catégories selon les ressources mensuelles par unité de consommation (u.c.).

u.c. = 1 pour la personne de référence + 0,7 pour l'éventuel conjoint + 0,7 par enfant de 18 ans ou plus + 0,5 par enfant de moins de 18 ans.

62 % des enquêtés qui ont des ressources mensuelles par u.c. inférieures à 1990 F ne disposent que de prestations sociales pour vivre.

que (la protection maternelle et infantile - PMI), la deuxième est une mesure qui concerne la formation et l'emploi (l'ANPE). Ainsi, la PMI est, ou a été utilisée par 71 % des familles. 77 % des personnes interrogées ont été inscrites au moins une fois à l'ANPE depuis qu'elles ont commencé à travailler. 71 % des demandeurs d'emploi y sont inscrits (mais seulement 16 % des personnes qui y ont été inscrites ont trouvé un emploi grâce à elle). Ces mesures sont toutes les deux anciennes et le temps a certainement aidé à leur implantation.

Une petite moitié des moins de vingt-cinq ans a eu l'occasion d'aller dans une mission locale ou une permanence d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO). La pratique des stages de formation est aussi très développée : 52 % des personnes interrogées ont déjà fait au moins un stage, et 20 % des restants ne sont pas concernés soit parce qu'ils ont toujours eu du travail, soit qu'ils sont en invalidité et n'ont pas le droit de travailler, soit, enfin, qu'ils sont au foyer ou sans travail et ne cherchent pas à en obtenir. Enfin, 28 % ont été concernés ou accomplissent actuellement un emploi dans le

cadre d'un contrat aidé. Ainsi, les politiques d'aide à l'emploi et de formation ont, en terme de pénétration, l'impact le plus fort au sein des personnes en situation de pauvreté.

A l'opposé, les aides pour le logement sont les moins développées. Parmi elles, le dépôt d'une demande pour changer de logement a été le plus employé (51 %), mais cette demande a pu être déposée depuis plusieurs années. Seulement 38 % des personnes qui payent un loyer bénéficient d'une aide et la proportion est encore plus faible pour les aides pour payer les factures (28 %). De même, seulement 27 % des personnes qui cherchent à changer de logement se font aider par un organisme.

Les politiques familiales ont un écho plutôt satisfaisant au sein des familles défavorisées. Très peu de familles de deux enfants ou plus sont à l'écart des prestations familiales. Les mesures qui concernent la scolarisation des enfants ont un taux de pénétration très moyen : 44 % des enfants qui ont eu des difficultés dès le primaire ont suivi des cours de soutien. De plus, 65 % des familles qui ont des enfants scolarisés au collège ou à un niveau supérieur bénéficient d'une bourse scolaire.

Quant au RMI, s'il concerne de plus en plus de personnes, cette mesure est encore loin de couvrir l'ensemble des plus de vingt-cinq ans dont les ressources sont en-dessous du montant du RMI. Cette allocation se montre assez efficace pour permettre l'accès aux soins médicaux à des personnes qui n'avaient plus de carte d'assuré social, même si l'affiliation qui devrait être automatique n'est pas encore systématique.

Au sein de toutes les mesures qui viennent d'être évoquées, il convient en fait de distinguer deux groupes : d'une part, les mesures qui apportent une aide financière (prestations familiales, bourses scolaires, aides au logement,...), d'autre part, celles qui sont associées à des services. Ces deux aspects peuvent d'ailleurs être présents dans une même mesure, le RMI par exemple. Les taux de pénétration au sein de chacun de ces deux groupes sont plus faciles à comparer entre eux que dans leur ensemble. Ainsi, les taux de 65 % pour les bourses scolaires ou de 38 % pour les aides au logement sont plutôt bas pour des prestations financières, les taux de 52 % pour les stages et 51 % pour les demandes de logement sont assez satisfaisants pour des services.

### Les causes de l'ineffectivité des mesures

Quelles que soient les mesures considérées, une partie de la population, plus ou moins importante, reste en marge. Les raisons qui justifient cette mise à l'écart sont parfois spécifiques à la politique considérée. Ainsi, une mère de famille peut ne pas amener son enfant dans un centre de PMI parce qu'elle a déjà un médecin ou un pédiatre (argument évoqué par le quart des personnes interrogées qui ne se sont pas rendues dans un centre de PMI).

Toutefois, d'une politique à l'autre, des raisons identiques se retrouvent qui conduisent certaines personnes à se tenir à l'écart des mesures et des dispositifs. Il existe systématiquement un premier groupe de personnes qui estime ne pas avoir besoin de ces mesures. Un deuxième groupe n'a pas recours aux mesures car il ne les connaît pas ou ne sait pas comment les obtenir. Enfin, un troisième groupe rassemble des personnes qui affirment leur résolution de ne pas bénéficier de ces politiques mises en place pour eux.

### Le manque d'information

Le non-recours est d'abord dû à un manque d'information des bénéficiaires potentiels, qui ne cherchent pas à obtenir ce à quoi ils pourraient prétendre. Le manque d'information est le plus souvent la raison principale mise en avant par les bénéficiaires potentiels pour ne pas avoir engagé de démarches. Ce manque d'information concerne surtout les missions locales qui, même parmi les jeunes, sont encore très mal connues et les mesures d'aide à la famille autres que financières.

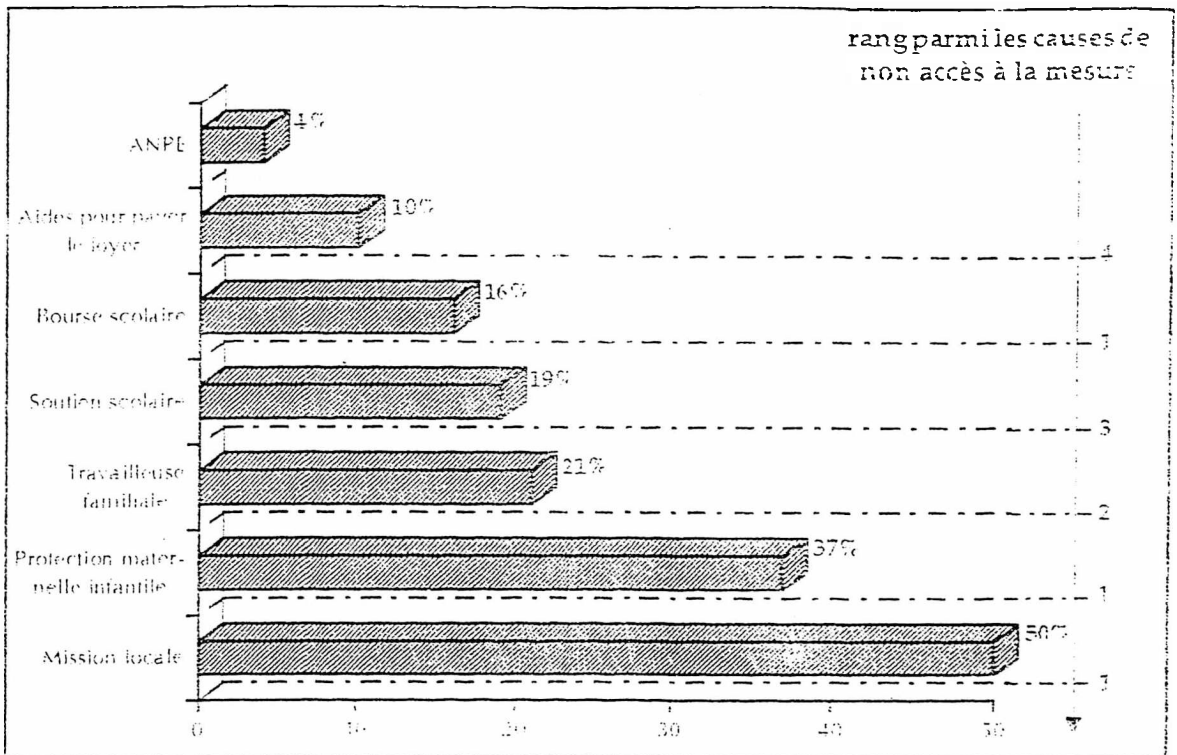
Le manque d'information ne se situe pas uniquement en amont de la politique, il existe aussi en aval, lorsque des refus d'admission n'ont pas été compris par les intéressés. De ce point de vue, si la médiation des travailleurs sociaux semble déterminante, un effort d'explication reste à fournir de la part des organismes intéressés afin que les rejets des dossiers soient clairement justifiés aux demandeurs. Ainsi, le cas d'un jeune qui n'a pas compris que la mission locale lui ait refusé une demande de stage. Il avait en fait dépassé vingt-cinq ans.

Les délais entre le dépôt d'une demande et l'obtention d'un droit, d'un service ou d'une prestation peuvent également être dissuasifs comme dans le cas de l'obtention d'une HLM. En matière de logement, même s'il s'agit de logement social, l'insuffisance des ressources constitue une réelle cause d'empêchement à l'obtention d'un logement. L'insuffisance des places disponibles en centre d'hébergement longue durée est un frein à la réduction de la population sans domicile.

Ce ne sont pas forcément les mêmes personnes qui ont répondu ne pas connaître chaque mesure. Ainsi, seules quatorze personnes ne connaissaient pas, à la fois, la PMI et la travailleuse familiale. Les personnes concernées n'ont pas été victimes d'une absence totale d'information, mais ont eu seulement accès à une information parcellaire.

Les personnes de nationalité étrangère sont toujours en forte proportion parmi les personnes qui ont répondu ne pas connaître une mesure (49 % parmi celles qui ne connaissent pas la PMI, par exemple).

Graphique 2 - Le manque d'information



Source : enquête Pauvreté CREDOC - CES 1995.

Seules les mesures dont les raisons de non-recours ont été systématiquement analysées dans le questionnaire sont reprises dans ce graphique.

Lecture du graphique : 50 % des personnes susceptibles d'avoir recours à la mission locale et qui n'y sont pas allées n'en connaissaient pas l'existence. C'est la première raison invoquée par ces jeunes pour expliquer le fait qu'ils ne soient pas allés dans une mission locale.

### La complexité des procédures

Malgré des procédures souvent complexes, peu de personnes se sont retrouvées exclues de politiques parce qu'elles ont trouvé les démarches trop compliquées. Seulement sept personnes ont évoqué cette raison pour justifier qu'elles n'aient pas réussi à obtenir des aides au logement. Ce taux faible est en partie dû à l'intervention des travailleurs sociaux qui prennent en charge les difficultés de constitution des dossiers.

Cette enquête permet également de retrouver certains dysfonctionnements déjà bien connus comme les conséquences de l'absence de documents d'identité, d'attestation de domicile ou de carte de Sécurité sociale lorsqu'il s'agit de bénéficier d'une mesure dont la délivrance est conditionnée par la production de l'un ou l'autre de ces documents.

### Le refus de demander de l'aide

«Je veux me débrouiller toute seule, j'ai été habituée à me débrouiller toute seule». Ce type de réponse est souvent cité, et apparaît pour la plupart des mesures.

Contrairement au manque d'information, cette raison est souvent invoquée par les mêmes personnes ayant une conception qui leur est propre des aides publiques. Elles les considèrent comme une assistance et non comme un droit. Elles se refusent donc à les employer, sauf en dernière extrémité. Ce type de réaction se constate aussi bien pour des aides financières (aides pour payer les factures, aides pour payer le logement, RMI) que pour des mesures d'autre nature. La forme de rejet la plus fréquente concerne la travailleuse familiale. Elle est vécue comme un oeil extérieur qui juge la façon d'administrer le foyer et la

Tableau 1 - Proportion de personnes ne voulant pas être aidées selon la mesure

	Effectifs	% par rapport aux personnes concernées qui n'en ont pas bénéficié	Place parmi les raisons invoquées
- Travailleuse familiale à domicile : préfère les élever seul (1)	196	68 %	1
- Aides au paiement du loyer : ne veut pas être assisté + ne veut pas être aidé	44	18 %	2
- Stages : n'en a pas voulu + veut un travail et pas un stage	62	17 %	2
- Missions locales	10	15 %	3
- Bourses scolaires : n'en a pas voulu	3	7 %	4
- PMI : ne veut pas les y amener	6	6 %	5

Source : enquête Pauvreté CREDOC - CES 1995.

Seules les mesures dont les raisons de non-recours ont été systématiquement analysées dans le questionnaire sont reprises dans ce tableau.

Lecture du tableau : 68 % des personnes susceptibles de bénéficier de l'aide d'une travailleuse familiale à domicile et qui n'en ont pas préféré élever leurs enfants seul. C'est la première raison invoquée par ces foyers pouvant expliquer le fait qu'ils n'aient pas bénéficié de cette mesure.

(1) Cet item contient à la fois les personnes qui considèrent ne pas en avoir besoin et celles qui ne veulent pas demander. C'est d'ailleurs plus souvent dans cet esprit que les personnes ont répondu.

capacité à s'occuper des enfants. Ces mêmes personnes refusent aussi de se faire aider par des associations.

### Un maillon essentiel : les travailleurs sociaux

Les travailleurs sociaux, principalement les assistantes sociales de quartier, sont un maillon essentiel pour l'accès aux politiques sociales. Tout d'abord, ils jouent un rôle de filtre en orientant les personnes rencontrées vers les mesures qui les concernent. De plus, les travailleurs sociaux permettent de simplifier l'accès aux politiques sociales : ils aident à constituer les dossiers, ils assistent les personnes qui ont du mal à s'orienter parmi les organismes publics.

Lorsque l'on demande aux personnes interrogées comment elles ont été informées de l'existence de la mesure, c'est très souvent le travailleur social qui est la source d'information, puis qui est à l'origine de la formation du dossier lorsqu'il faut en rédiger un.

Tableau 2 - Proportion de personnes informées de l'existence de la mesure par les travailleurs sociaux

	%
- Aides au paiement des factures	55 %
- Travailleuse familiale à domicile	54 %
- Aides pour trouver un logement	40 %
- COTOREP	36 %
- PMI	29 %
- Aides pour payer le loyer	21 %
- Stages	9 %

Source : enquête Pauvreté CREDOC - CES 1995.

Leur rôle est essentiel dans la diffusion de la connaissance du système. Parmi les sept cent cinquante-quatre personnes rencontrées, seulement dix-neuf ne bénéficient d'aucune politique considérée alors qu'elles rencontrent une assistante sociale. En outre, seule la moitié entretient des contacts réguliers avec elle. Quelques unes de ces personnes vivent dans un accueil d'urgence, mais depuis peu et commencent seulement à rencontrer une assistante sociale. Ce contact n'a pas encore eu le

temps de porter ses fruits. Les autres logent en dehors des circuits sociaux (location en secteur privé, habitations de fortune, garmis).

Les personnes qui rencontrent une assistante sociale bénéficient donc généralement de politiques sociales, et elles en bénéficient plus que celles qui n'ont jamais ce type de contact. Cependant, il est difficile de déterminer si seule la fréquentation d'un travailleur social augmente la probabilité de bénéficier de ces mesures ou s'il n'existe pas en outre des différences comportementales entre les personnes qui sont en contact avec les travailleurs sociaux et ceux qui ne les rencontrent pas, qui expliqueraient aussi une partie de l'écart. Toutefois, même les personnes qui ne sont pas en contact avec les travailleurs sociaux ne sont pas totalement exclues de l'ensemble des politiques sociales.

**Tableau 3 - Influence de la fréquentation d'une assistante sociale sur l'obtention de politiques sociales**

	Proportion de bénéficiaires sur la population qui ne fréquente jamais d'AS	Proportion de bénéficiaires sur la population qui fréquente une AS
- PMI	68 %	71 %
- Travailleuse familiale à domicile	13 %	21 %
- Tutelle	11 %	17 %
- Soutien scolaire	23 %	25 %
- COTOREP	12 %	17 %
- Aides pour payer le loyer	22 %	29 %
- Stages	49 %	52 %
- Inscription à ANPE	69 %	77 %
- Obtention du RMI	29 %	36 %

Source : enquête Pauvreté CREDOC - CES 1995.

Outre son rôle d'informateur, le travailleur social aide les personnes qui vont le voir à accomplir les démarches : parmi les raisons pour lesquelles les personnes interviewées déclarent se rendre chez leur assistante sociale, 17 % y vont pour remplir des papiers ou pour chercher de l'aide pour accomplir des démarches, 11 % y vont pour régler des problèmes administratifs. Ces deux raisons arrivent respectivement en troisième et quatrième positions.

Ces travailleurs sociaux aiguillent les personnes qui les consultent, dans la mesure où ils les informent de leurs droits. Cette sélection préalable permet de comprendre que seul un nombre restreint de personnes engage des démarches pour obtenir des prestations ou des services auxquels ces personnes n'ont objectivement pas droit.

Toutes les démarches ne sont pas orientées par les travailleurs sociaux. Dans ce domaine, les organismes publics, parapublics et sociaux : CNAF et CAF, ANPE, missions locales, mairies... jouent aussi un rôle en diffusant l'information et en aidant à la conception des dossiers. Il faut noter enfin qu'une partie de la population parvient à faire valoir ses droits sans aucune aide.

Les associations interviennent aussi dans la diffusion de la connaissance, principalement en matière de logement : 29 % des personnes qui se font aider pour trouver un logement passent par une association ; 9 % des personnes qui ont bénéficié d'une aide pour payer leurs factures l'ont su par une association. Elles interviennent aussi dans le champ des politiques familiales. En revanche, leur intervention est très limitée en matière d'emploi.

### L'absence de synergie entre les politiques sociales

Une seconde source de limitation de l'effet des politiques sociales est liée à l'absence manifeste de synergie entre elles, ou plutôt entre les institutions ou les organismes qui les gèrent. Cette enquête montre en effet que si les individus rencontrés ont presque tous, à un moment ou à un autre de leur existence, pu bénéficier d'une politique sociale ou être en contact avec un professionnel du secteur social, au moment de l'enquête ils ne bénéficient que rarement et de manière simultanée de plusieurs politiques sociales. L'utilisation des politiques répond à une logique thématique. A chaque situation correspond des priorités différentes : les personnes seules privilégient en premier lieu l'obtention d'un travail, les familles cherchent avant tout à trouver un logement stable.

Par ailleurs, ces politiques sociales sont le plus souvent fragmentées et, en dépit du modèle RMI visant autour de commissions locales

d'insertion à reconstituer une action sociale dans sa globalité, les démarches sont multiples pour obtenir un logement, un travail ou le bénéfice d'une prestation.

Les travailleurs sociaux, particulièrement dans le cadre de la polyvalence de secteur, qui pourraient assurer cette mise en cohérence, sont eux-mêmes, le plus souvent, prisonniers de cette logique thématique. Ils orientent les personnes qu'ils accueillent en respectant certaines priorités : les mesures concernant le logement pour les familles, les aides à la recherche d'emploi pour les personnes seules.

Face à ces politiques sociales, un tiers seulement des personnes interrogées estime avoir les mêmes droits que les autres et que ces droits sont respectés. Dans la plupart des autres cas, si les personnes indiquent que leurs droits sont identiques aux autres, elles affirment que ces droits ne sont pas respectés. On trouve cependant une petite minorité, de l'ordre de 12 % des personnes interrogées, qui pense qu'elle n'a plus ou n'a jamais eu droit à

rien. En dehors de cette fraction de la population pauvre qui se perçoit comme hors du jeu social et pour laquelle on pourrait parler d'exclusion perçue, pour la grande majorité des autres, la pauvreté est associée à un non respect des droits et non à une absence de droits.

A ces trois réactions correspondent des profils un peu différents. Les personnes qui estiment n'avoir jamais eu droit à rien sont plutôt des personnes sans enfant, seules, ou des familles de nationalité étrangère. Plus jeunes, fréquentant plus que les autres les centres d'hébergement, recourant moins aux services d'une assistante sociale, les personnes qui affirment que leurs droits existent mais ne sont pas respectés se différencient surtout des autres par leur absence d'enfants. Pour les autres, il est probable que le fait de vivre en famille donne une image de plus grande égalité avec les autres. La famille les protège davantage, soit directement, par mutualisation des risques et des ressources, soit indirectement, car une famille permet d'accéder à des droits sociaux spécifiques (accès au RMI avant vingt-cinq ans, API...).



# Les politiques sociales du point de vue des populations pauvres

Marie-Odile  
Gilles-Simon,  
Michel  
Legros\*

Si l'on sait construire une définition opératoire de la pauvreté en raisonnant, le plus souvent, en termes de seuil, la notion de grande pauvreté est particulièrement difficile à appréhender : elle fait à la fois référence aux formes extrêmes de pauvreté et à la juxtaposition des handicaps sur différents plans de l'existence. L'approche économique de la pauvreté n'est pas aussi réductrice que la littérature sociologique l'indique parfois et elle est susceptible d'aboutir à des évaluations. Par ailleurs, si les politiques sociales jouent un rôle essentiel de soutien et d'assistance pour la très grande majorité des personnes pauvres, en assurant surtout un apport monétaire minimum, elles sont insuffisantes pour permettre une sortie de cet état.

\*Marie-Odile Gilles-Simon et Michel Legros appartiennent au département Évaluation des politiques sociales du Centre de recherches sur l'observation des conditions de vie (Credoc).

Le choix d'interroger les bénéficiaires, potentiels ou réels, pour porter une appréciation sur une politique est tout à fait acceptable pour peu que cette démarche soit complétée, comme cela a été le cas ici, par des approches institutionnelles et organisationnelles portant sur les conditions de mise en œuvre de cette politique. Toutefois, le fait de n'interroger que des bénéficiaires expose au risque de laisser en dehors du champ d'étude une partie de la population concernée. Pour éviter cela, il est nécessaire d'embrasser une population suffisamment large et identifiée comme pauvre si l'on souhaite examiner l'impact des politiques de lutte contre la pauvreté.

Aussi une réflexion sur le concept de pauvreté est-elle un préalable à toute recherche en ce domaine depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle n'a toujours pas apporté de réponse satisfaisante. Les notions de seuil de pauvreté sont simples à mettre en œuvre mais correspondent à une approche unidimensionnelle trop étroite

pour rendre compte du cumul des difficultés rencontrées par les personnes pauvres.

## Pauvreté présumée, pauvreté confirmée

En 1987, le Conseil économique et social, à l'occasion du rapport Wresinski, avait adopté une définition multidimensionnelle de la grande pauvreté selon laquelle « la précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible. »

Les noms et dates entre parenthèses renvoient à la bibliographie en fin d'article.

Face à cet objet théorique mal défini, une démarche empirique au sens où ce terme est défini par Schwartz (1993) a été adoptée par le Credoc. Il aurait été possible de prendre un échantillon de la population française et de comprendre comment s'appliquent des politiques sociales à la fraction la plus pauvre de cette population, en adoptant une définition la plus multicritère possible de la pauvreté. Cette démarche, qui aurait supposé un très vaste échantillon, n'était pas opératoire pour des raisons financières. Par ailleurs, il semble que ce type d'enquête ne permette pas de rencontrer les populations les plus en difficulté (1). En raison de ces restrictions, l'option a été retenue d'interroger des personnes se trouvant au moins momentanément en situation présumée de pauvreté et se reconnaissant comme telles.

La notion de présomption de pauvreté part du postulat que les personnes pauvres ne se rencontrent pas n'importe où. Il est donc possible d'isoler des lieux dans lesquels la proportion de personnes en situation défavorisée est particulièrement élevée. Cette notion n'a pas d'autre sens que celui du regard porté *a priori* sur autrui, avant tout examen. Les travaux de l'Insee sur les indicateurs de pauvreté (Villeneuve, 1991) légitiment ce concept montrant, par exemple, comment « *les handicaps ayant trait au logement – pauvreté de l'immeuble, faible*

*confort – figurent parmi ceux qui génèrent l'augmentation la plus forte... de la probabilité de présence des autres handicaps* » et conduisent Villeneuve (1991) à affirmer : « *en d'autres termes, l'aspect misérable de certaines habitations est une présomption forte de la pauvreté de leurs occupants* ».

Dans le prolongement du rapport sur la grande pauvreté présenté en 1987 par le Père Joseph Wresinski, fondateur du mouvement ATD-Quart Monde, Le Conseil économique et social a souhaité, en 1994, évaluer l'efficacité de l'ensemble des politiques publiques en direction des ménages les plus défavorisés. Dans ce cadre, le Credoc a été chargé de réaliser une enquête auprès des personnes en situation de grande pauvreté.

Il a procédé à 754 entretiens avec des personnes rencontrées dans un échantillon de lieux habituellement fréquentés par des personnes en difficulté : centres d'hébergement, quartiers défavorisés, zones caravanes, services associatifs ou même quais du métro parisien ou des gares (cf. encadré). La méthode employée a cherché à diversifier au maximum les situations de pauvreté rencontrées, à prendre en compte

1. L'enquête Conditions de vie des familles défavorisées de l'Insee illustre bien ce type de problème.

#### Encadré

#### UNE TECHNIQUE ORIGINALE D'ENQUÊTE

La méthode d'échantillonnage utilisée dans cette enquête part du postulat que les personnes pauvres ne se rencontrent pas n'importe où. Il est donc possible d'isoler des lieux dans lesquels la proportion de personnes en situation défavorisée est particulièrement élevée. Les 754 personnes interrogées ont été rencontrées dans des centres d'hébergement, des quartiers défavorisés, des zones caravanes, des services associatifs ou même sur le quai du métro parisien ou des gares. Ces différents sites étaient disséminés dans dix départements, répartis sur l'ensemble du territoire français.

Ces lieux sont :

- soit des îlots topographiques où vivent des personnes habitant dans des immeubles dégradés des zones de Développement Social des Quartiers, des personnes logées dans des hôtels meublés ou des garnis, des populations logeant en caravane ;
- soit des lieux institutionnels ou associatifs pouvant accueillir des personnes dans des centres d'hébergement longue durée, des personnes prises en charge

par des CCAS, des personnes engagées ou faisant appel ponctuellement à des associations ;

– soit des lieux de passage ou de transit, hors de tout dispositif social, dans des asiles de nuit, dans des centres de soins, dans des gares ou dans le métro.

En outre, les personnes interrogées devaient se reconnaître comme étant dans le champ de l'enquête, en répondant par l'affirmative à une question sur l'existence de difficultés en matière de logement, de travail ou dans tout autre domaine de la vie sociale.

Les personnes ont été interrogées en face à face en utilisant une technique originale associant des phases d'entretien et la réponse à un questionnaire. Dix thèmes ont été abordés successivement : la vie familiale, la formation et l'emploi, le logement, les ressources, la santé et la vie sociale.

Le protocole de cette enquête a été soumis au Conseil scientifique de l'évaluation qui en a approuvé les principes généraux.

des situations habituellement absentes des enquêtes sur fichier, mais n'assure pas la représentativité de l'échantillon. Les résultats obtenus ne sont donc pas extrapolables à l'ensemble de la population pauvre.

En utilisant au départ le concept incertain de présomption de pauvreté, cette méthode d'échantillonnage prenait le risque de conduire à un échantillon non conforme à l'objectif fixé. Au terme de l'étude, en examinant les situations des personnes en matière de logement, d'emploi, de ressources, d'état de santé et de vie sociale, on peut considérer que seules une vingtaine de personnes sur les 754 rencontrées ne peuvent pas être qualifiées de pauvres. D'une pauvreté présumée, on est passé à une pauvreté confirmée.

### La pauvreté : d'abord une absence de ressources

Si, *a priori*, l'approche par les seuils de pauvreté est controversée pour décrire la pauvreté, *a posteriori*, elle constitue une entrée non dénuée d'intérêt. 68 % des personnes interrogées avaient au moment de l'enquête moins de 2 880 francs par unité de consommation (u.c.) et par mois pour vivre. Si l'on passe de ce premier seuil se situant à 50 % du niveau de vie médian, au seuil légèrement plus élevé constitué par la moitié du niveau de vie moyen, soit 3 330 francs au moment de l'enquête, 78 % de la population enquêtée se trouvaient en dessous de ce deuxième seuil (2).

De l'absence totale de ressources qui concerne quelque 9 % de la population rencontrée aux 14 % qui disposent de plus de 3 800 francs par mois et par u.c., une continuité apparaît, source d'une possible échelle qui irait des « presque pauvres » aux formes extrêmes de la pauvreté.

On a rapproché les données de l'enquête Credoc-CES des chiffres du Cerc, tirés de l'enquête *Situations défavorisées* de l'Insee de 1986 et revalorisés en 1993 (cf. tableau 1). Dans cette dernière enquête, seulement 3 % des personnes interrogées ont déclaré des ressources mensuelles par u.c. inférieures à 1 800 francs. La proportion est de 35 % dans l'enquête Credoc-CES. Il apparaît clairement que le niveau de ressources est très inférieur et que des situations non prises en compte dans l'enquête *Situations défavorisées* de l'Insee ont pu être repérées avec la méthode d'échantillonnage employée par le Credoc.

### D'une approche monofactorielle à une approche multifactorielle de la pauvreté

Les critères de pauvreté liés aux autres dimensions de la vie quotidienne segmentent aussi fortement la population. Le logement constitue un critère particulièrement discriminant qui permet de séparer les personnes disposant d'un logement de celles qui n'ont aucun logement ou seulement un logement précaire. Dans cette enquête, 42 % des personnes interrogées disposent d'un logement stable : dans deux cas sur trois, il s'agit d'un logement social, les autres s'adressant au secteur privé pour louer un logement. Si l'on adjoint les 9 % qui vivent dans un garni (hôtel meublé loué au mois), à peu près la moitié des personnes interrogées ont leur propre logement. Les autres sont soit hébergées par des proches, soit dans des centres d'hébergement, soit en habitation de fortune (squat, caravane) ou même sans abri.

2. Le niveau de vie d'un ménage se définit comme le rapport entre le revenu total du ménage et un coefficient tenant compte de sa composition, ou échelle d'équivalence. L'échelle utilisée ici est celle d'Oxford, à ceci près que la limite d'âge pour qu'un enfant compte autant qu'un adulte est fixée à 18 ans.

Tableau 1

### Les populations pauvres dans les enquêtes *Pauvreté* (Credoc-CES) et *Situations défavorisées* (Insee)

#### A – Enquête *Pauvreté*

Ressources (en francs 1995) par unité de consommation (u.c.)	Effectifs	%	% cumulés
Pas de ressources	65	9	9
De 1 F à 1 900 F mensuel	198	26	35
De 1 901 F à 2 800 F mensuel	192	25	60
De 2 801 F à 3 800 F mensuel	126	17	77
Plus de 3 800 F mensuel	104	14	91
Non déclaré	69	9	100

Source : enquête *Pauvreté* 1995 (Credoc-CES).

#### B – Enquête *Situations défavorisées*

Ressources (en francs 1993) par unité de consommation (u.c.)	%	% cumulés
De 0 F à 1 800 F mensuel	3	3
De 1 801 F à 2 700 F mensuel	7	10
Plus de 2 700 F mensuel	88	98
Non déclaré	2	100

Source : enquête *Situations défavorisées* 1986-1987 (Insee).

Dans l'enquête, le niveau de qualification est particulièrement bas par rapport à l'ensemble de la population. Près de la moitié des personnes interrogées n'ont aucun diplôme. À âge égal, cette proportion n'est que de 11 % dans la population française. Cependant, une majorité des personnes rencontrées ont été scolarisées au moins jusqu'au collège, avant de se retrouver en situation d'échec scolaire. Près de 10 % reconnaissent souffrir d'illettrisme (ne sait pas lire ou bute sur presque tous les mots et ne sait pas écrire ou fait beaucoup de fautes de français).

Inactives, invalides, à la recherche ou non d'un emploi, la majorité des personnes rencontrées se situent en dehors de toute relation au travail. Moins d'une personne sur cinq travaille de manière régulière dans un cadre légal (cf. tableau 2). Parmi les personnes ayant un emploi, moins de la moitié bénéficient d'un contrat à durée indéterminée. Les autres sont soit en contrat à durée déterminée, soit en contrat aidé (contrat emploi-solidarité, contrat de retour à l'emploi, contrat de qualification...).

Enfin, près du tiers des personnes interrogées s'estiment très souvent malades, jusqu'à considérer même parfois qu'elles ne peuvent rien faire à cause de leur santé. Cette proportion relativement proche de celle obtenue sur un échantillon d'allocataires du RMI, recouvre une perception plus mauvaise de l'état de santé individuel par les intéressés que par l'ensemble des Français.

Chacun des critères considérés précédemment peut, à lui seul, servir à ranger la population sur une échelle de pauvreté. On pourrait ne considérer que les formes extrêmes de pauvreté, revenant alors à la définition de la grande pauvreté telle qu'elle figure dans le rapport Wresinski : un cumul de désavantages mesurés

chacun par quelques critères. Être en grande pauvreté, cela voudrait dire ainsi ne pas avoir de revenus, être coupé de tout réseau social ou familial, être en mauvaise santé, avoir un niveau de formation très bas... Certes, cette démarche conduit à construire une vision extrême de la pauvreté. Dans la population enquêtée, près du quart des personnes – jeunes isolés et à la rue, familles monoparentales sans activité et sans logement, familles en habitat de fortune – se trouvent proches de cette situation de cumul quasi absolu des désavantages. Toutefois, cette démarche ne rend pas compte des multiples articulations entre les différents critères. Il serait inexact de penser que, même dans des situations de grande difficulté, les personnes cumulent tous les handicaps.

Cinq critères ont été pris en compte. Ils correspondent à de sérieux désavantages dans cinq des principales sphères de l'existence : absence de logement stable, au chômage ou sans emploi et ne cherchant pas à en obtenir, sans diplôme, avec un état de santé dégradé, et moins de 60 % du Smic (2 800 francs). Pris séparément, chaque handicap concerne entre un et deux tiers de l'échantillon (cf. tableau 3).

Il existe en fait un continuum qui va d'une simple situation précaire (un handicap seulement) à la grande pauvreté (quatre ou cinq handicaps simultanément). Le cumul mais aussi la persistance des handicaps (chômage longue durée, logement perdu depuis plusieurs mois, délabrement physique) hypothèquent sérieusement les chances de sortir de la pauvreté.

Parmi les personnes qui souffrent au moins d'un handicap, les deux tiers ont moins de 2 800 francs mensuel par u.c. Cette proportion est d'autant plus élevée que le nombre de difficultés en présence est grand : la précarité financière favorise le cumul de nombreux handicaps.

Tableau 2

**Situation par rapport au travail des personnes interrogées**

	Effectif	%
Ayant un emploi (salariné + à son compte + aide familiale + en stage de formation)	138	18
Au chômage (en attente d'un stage + cherche travail)	323	43
Inactif (en invalidité + à la retraite + au foyer + sans travail et ne cherchant pas à en obtenir + autre)	287	38
Sans réponse	6	1
<b>Total</b>	<b>754</b>	<b>100</b>

Source : enquête Pauvreté 1995 (Credoc-CES).

Ce résultat est conforme aux conclusions de Villeneuve (1993) qui avait montré que la précarité des ressources et la faiblesse du patrimoine contribuent à augmenter fortement le nombre de handicaps.

Cet aspect multidimensionnel conduit à une typologie des situations de pauvreté (3) (cf. graphique I). Paradoxalement, les personnes ne se trouvent pas classées en fonction de l'un ou de l'autre des critères de pauvreté mais plutôt selon la forme de la structure familiale à laquelle elles appartiennent. Quatre structures apparaissent nettement : les personnes isolées, les familles monoparentales, les familles biparentales avec un ou deux enfants, les familles biparentales avec trois enfants ou plus.

En matière de pauvreté, les personnes isolées se différencient d'abord en fonction de la présence d'une activité, puis de leur âge et enfin de leur possibilité d'accès à un logement. Parmi ces personnes, un groupe est particulièrement en difficulté : les jeunes isolés, sans travail et à la rue ou en centre d'hébergement.

Les familles monoparentales se distinguent également en fonction de la présence ou non d'une activité puis d'un logement. Lorsqu'une famille monoparentale cumule ces deux désavantages, absence d'activité et de logement, elle se retrouve en difficulté particulièrement forte.

Enfin, au sein des familles biparentales, la première source de différenciation est liée au type de logement, l'activité vient ensuite, avant le nombre d'enfants. Celles de ces familles qui se trouvent en habitation de fortune font état des difficultés les plus grandes.

### Les politiques sociales assurent d'abord la délivrance de ressources monétaires...

Pour les personnes rencontrées, les politiques sociales constituent d'abord une source de revenus, par le versement d'une allocation régulière ou d'une aide ponctuelle (cf. graphique II). Elles sont même les seules sources de rentrée d'argent pour 42 % de la population enquêtée. Les revenus provenant d'une activité professionnelle ne concernent que 29 % des ménages et sont le plus souvent inférieurs au Smic car ils correspondent à des emplois aidés ou à temps partiel. Si les salaires directs sont faibles, les salaires différés le sont également. Seules quelques personnes reçoivent des indemnités de

chômage et leur montant mensuel moyen n'atteint pas 3 000 francs. L'absence de travail antérieur, le fait de n'avoir pas travaillé suffisamment de temps et, surtout, l'allongement du temps de chômage sont les causes principales de ce faible apport des allocations chômage.

Près de 10 % n'ont déclaré aucune ressource, autant légale qu'issue de la mendicité ou du travail au noir. Cette proportion dépasse la moitié de l'échantillon si l'on en retranche les prestations sociales. Les ressources issues de transferts sociaux ont une importance considérable, d'autant plus forte que le montant total des ressources est faible.

3. Classification ascendante hiérarchique à partir des coordonnées factorielles des individus sur les quatre premiers axes d'une analyse en correspondance multiple ayant pour variables actives les caractéristiques sociodémographiques des personnes interrogées.

Tableau 3

### Les handicaps considérés par les personnes interrogées dans l'enquête *Pauvreté* (Credoc-CES)

#### A - Les cinq handicaps considérés

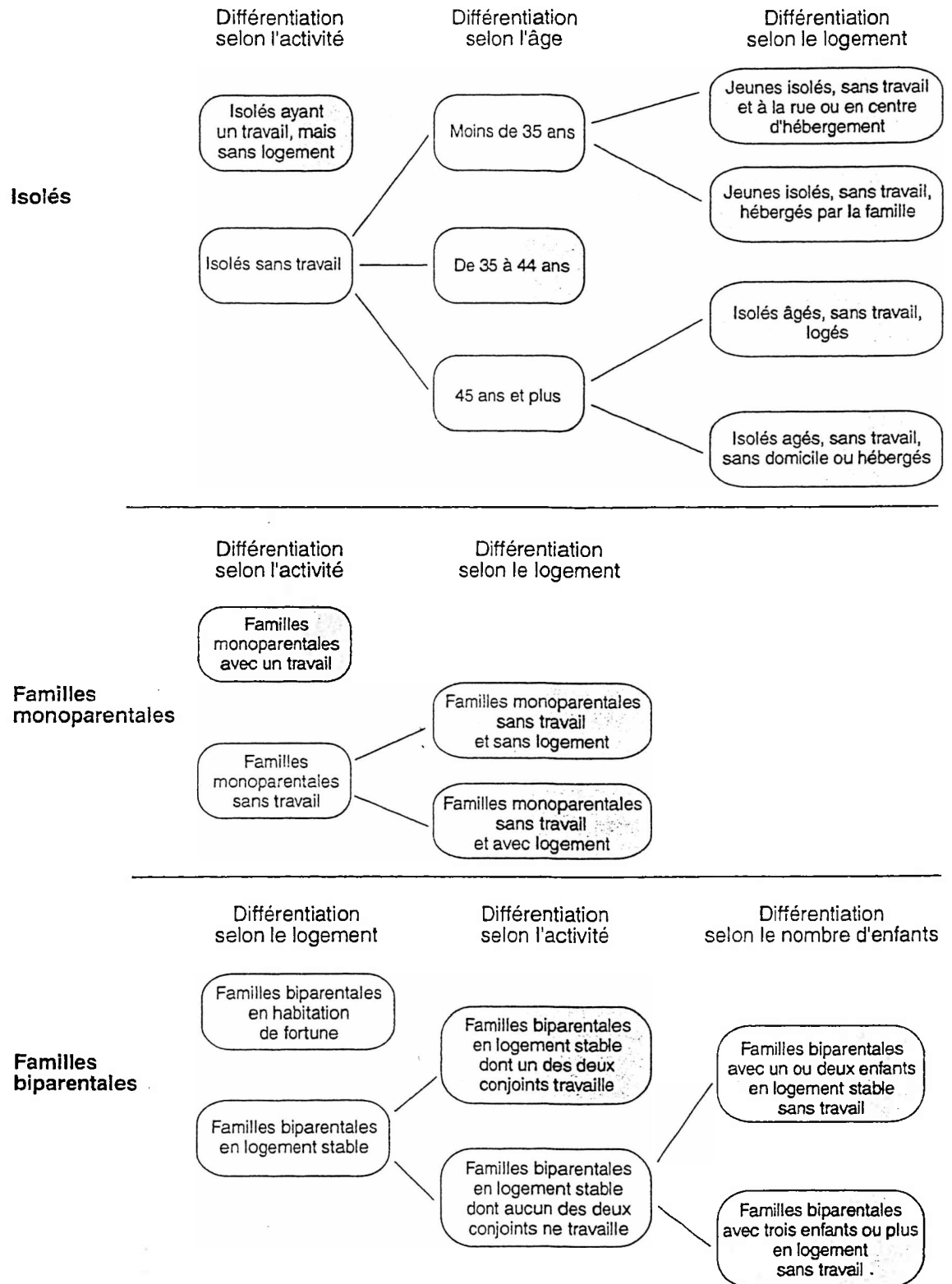
	% de l'échantillon concerné
1- Absence de diplôme	47
2- Moins de 2 800 F par u.c. de ressources mensuelles	60
3- Pas de logement stable	56
4- État de santé dégradé	31
5- Au chômage ou sans emploi et ne cherchant pas à en obtenir	52

#### B - Cumul des handicaps

Nombre de handicaps cumulés	%
Cinq - dont moins de 2 800 F par u.c.	3 3
Quatre - dont moins de 2 800 F par u.c.	15 14
Trois - dont moins de 2 800 F par u.c.	30 23
Deux - dont moins de 2 800 F par u.c.	32 16
Un - dont moins de 2 800 F par u.c.	16 4
Zéro	4

Source : enquête *Pauvreté* 1995 (Credoc-CES).

Graphique 1  
Les différents groupes de population



*Lecture : les cases ombrées correspondent aux catégories effectivement prises en compte pour la suite de l'étude. Les cases blanches ne sont que des étapes, qui permettent de mieux comprendre la logique de la partition.*  
 Source : enquête Pauvreté 1995 (Credoc-CES).

Deux prestations ont une diffusion particulièrement large : le RMI et les prestations familiales. Plus d'une personne interrogée sur quatre perçoit le RMI, alors que ce n'est le cas que de 2 % de l'ensemble de la population. Le pourcentage des personnes interrogées ayant déjà bénéficié du RMI est encore plus élevé puisqu'il atteint 36 %. Enfin, plus de la moitié des personnes interrogées a déjà déposé au moins une demande au titre du RMI depuis sa création en 1988.

Mais avant même le RMI, ce sont les prestations familiales, et essentiellement les allocations familiales, qui constituent la source de revenu la plus fréquente : 39 % des personnes rencontrées en bénéficient. Plus d'une famille interrogée sur dix en vivent exclusivement ; il s'agit principalement de familles nombreuses. Ces allocations se trouvent détournées de leur rôle premier, assurer un complément de ressources pour aider à l'éducation des enfants, et apportent en fait l'argent nécessaire à la survie de ces familles. Elles deviennent alors un substitut au RMI, dans la mesure où elles assurent un minimum vital aux personnes qui les perçoivent.

Malgré l'existence de ces prestations, les trois quart des personnes interrogées sont au-dessous du seuil de pauvreté fixé à 3 330 francs. Pour la plupart, les personnes interrogées ne reçoivent pas suffisamment d'argent pour vivre correctement. Si globalement, les prestations sociales sont versées au bon destinataire, en revanche, le montant de ces allocations ne permet pas, s'il n'est pas couplé à d'autres ressources, de basculer en dehors de la pauvreté.

### ... et permettent mieux de garder son ancien logement que d'en obtenir un

Les aides au logement (allocation personnalisée au logement, allocation de logement à caractère familial, allocation de logement à caractère social) financées par les Caisses d'allocations familiales (CAF) couvrent en théorie assez bien les dépenses de loyer. Cependant, moins d'une personne sur trois disposant de son propre logement en bénéficiait au moment de l'enquête. Ce sont les personnes en logement HLM qui en bénéficient le plus souvent (34 %). Dans le cas de celles vivant en garni, cette proportion est encore plus faible (21 %). Pourtant le nombre de demandes déposées a ici une importance comparable à celle observée pour d'autres types de logement. Mais les contrain-

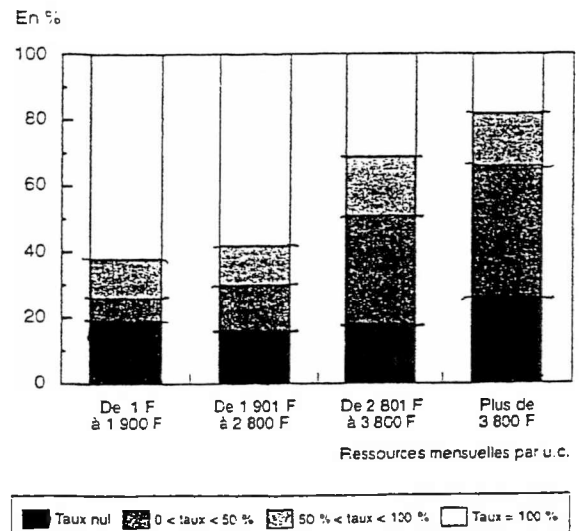
tes de salubrité et de peuplement à respecter pour bénéficier des aides au logement de la CAF sont rarement remplies dans ce type d'habitation et l'aide n'est pas accordée.

L'accession à un logement, pour les personnes qui ont dû quitter le précédent ou qui n'en ont jamais eu, est plus problématique. Les logements en HLM sont difficiles à obtenir. Du fait de la demande trop importante par rapport à l'offre, les délais entre le dépôt de dossier et l'obtention du logement atteignent plusieurs années. De surcroît, les garanties réclamées pour un logement social sont hors de la portée des plus défavorisés. Dans le secteur privé, les loyers sont trop chers, et il faut le plus souvent justifier d'un emploi stable et d'un salaire suffisant, faire l'avance d'une caution et souvent verser des frais d'agence pour entrer dans les lieux.

Les personnes sans logement doivent ainsi se rabattre sur des solutions de remplacement : elles peuvent être hébergées par la famille ou des amis, elles s'adressent à un centre d'hébergement.

### Graphique II

Part des transferts sociaux dans les ressources suivant le montant par u.c. de celles-ci



Lecture : pour chaque foyer, on calcule :

Taux = (ressources issues de prestations sociales) / ressources totales  
 = (prestations familiales + allocations logement  
 + prestations de chômage + AAH + pension d'invalidité  
 + pension veuvage + pension de retraite  
 + RMI) / ressources totales

62 % des enquêtés qui ont des ressources mensuelles par u.c. inférieures à 1 901 F ne disposent que de prestations sociales pour vivre.

Source : enquête Pauvreté 1995 (Credoc-CES).

Parfois encore elles louent un garni : si les loyers y sont plus élevés, en contrepartie les bailleurs sont moins exigeants quant aux garanties à apporter. Ces solutions, qui ne devraient être que temporaires, s'avèrent durables. Ainsi, un occupant de garni sur deux y habite depuis plus d'un an. De même, les personnes admises dans les centres d'hébergement y restent plus longtemps que prévu. Souvent d'ailleurs, ces établissements transfèrent leurs pensionnaires dans un autre centre plutôt que de les renvoyer dans la rue.

Enfin, 10 % des personnes rencontrées ont renoncé à trouver un logement et se sont repliées sur des habitations de fortune ou des caravanes. Ces dernières font traditionnellement partie intégrante du mode de vie des gens du voyage. Cependant, la majorité des occupants de tels abris ne les ont pas vraiment choisis, et trois sur quatre sont dans cette situation depuis plus d'un an.

### **L'aspiration au travail demeure une caractéristique dominante de la population pauvre**

Si l'accès à un travail ne permet pas forcément de sortir de la pauvreté, l'activité empêche un basculement dans les difficultés les plus extrêmes. Cette perception du rôle du travail est très forte pour les personnes interrogées dont près de la moitié fait de l'accès à l'emploi une priorité pour sa vie future. Le travail est cité, en priorité, par 44 % des personnes interrogées avant le logement (33 %) ou simplement l'amélioration des ressources (20 %). C'est donc essentiellement le retour à l'emploi qui est considéré comme la solution à toutes les difficultés. L'accès au travail est vécu comme l'élément pivot qui permet ensuite d'accéder à tout le reste – le logement, les finances, la protection sociale – et il permet éventuellement de ressouder les familles dissoutes.

Ce prestige conféré au travail se traduit dans la population pauvre par des comportements de recherche d'emploi. Ainsi, et en dépit des critiques à son encontre (4), les demandeurs d'emploi recourent fortement à l'ANPE. 71 % des demandeurs d'emploi interrogés sont inscrit à l'ANPE. Entre 30 et 55 ans, 77 % des demandeurs d'emploi utilisent ses services. Malheureusement, seulement la moitié des personnes qui y ont été inscrites ont eu des propositions d'emploi, qui n'ont effectivement débouché sur un travail qu'une fois sur trois. Nombreux sont

ceux qui font également des démarches auprès d'employeurs, d'agences d'intérim ou répondent à des annonces. Les plus jeunes s'adressent aux missions locales : 88 % des personnes de moins de 25 ans rencontrées pour cette étude y sont déjà allées.

### **Le manque d'information entrave l'accès à certaines politiques**

Une personne sur quatre n'a pas eu de contacts récents avec des amis et une sur cinq est dans la même situation vis-à-vis de sa famille. De telles ruptures du réseau relationnel familial ou amical devraient être compensées par le réseau social professionnalisé ou par le réseau associatif. Rares sont les personnes ayant totalement rompu avec leurs amis ou leur famille qui n'ont aucun contact avec des travailleurs sociaux ou des associations. Les travailleurs sociaux, principalement les assistantes sociales de quartier, apparaissent d'ailleurs comme un relais essentiel permettant de bénéficier des politiques sociales. Ils jouent un rôle de conseil en orientant les demandeurs vers les mesures qui les concernent. De plus, ils contribuent à simplifier l'accès aux politiques sociales.

Globalement, peu de personnes sont totalement exclues de l'ensemble des politiques sociales. Même celles logées en caravane, les plus marginalisées, ne sont pas complètement à l'écart. En dehors de quelques dysfonctionnements, l'intervention sociale semble donc parvenir au public qu'elle vise.

Il n'en reste pas moins que le manque d'information est cité comme la première raison de nonaccès à un certain nombre de mesures (cf. graphique III). L'influence du travailleur social n'est pas déterminante seulement pour fournir une documentation générale sur les conditions requises pour en bénéficier, mais également pour expliquer les décisions prises à l'encontre de tel ou tel demandeur particulier : certains refus, par exemple, ne sont pas compris par les intéressés.

D'autres écrans peuvent s'interposer entre les mesures et les bénéficiaires potentiels : ainsi, les délais entre le dépôt d'une demande et

4. Les personnes interrogées ont une très mauvaise opinion de l'ANPE. Lorsqu'on leur demande d'exprimer spontanément ce qu'elles pensent de cette institution, trois personnes sur quatre font état d'une opinion négative.

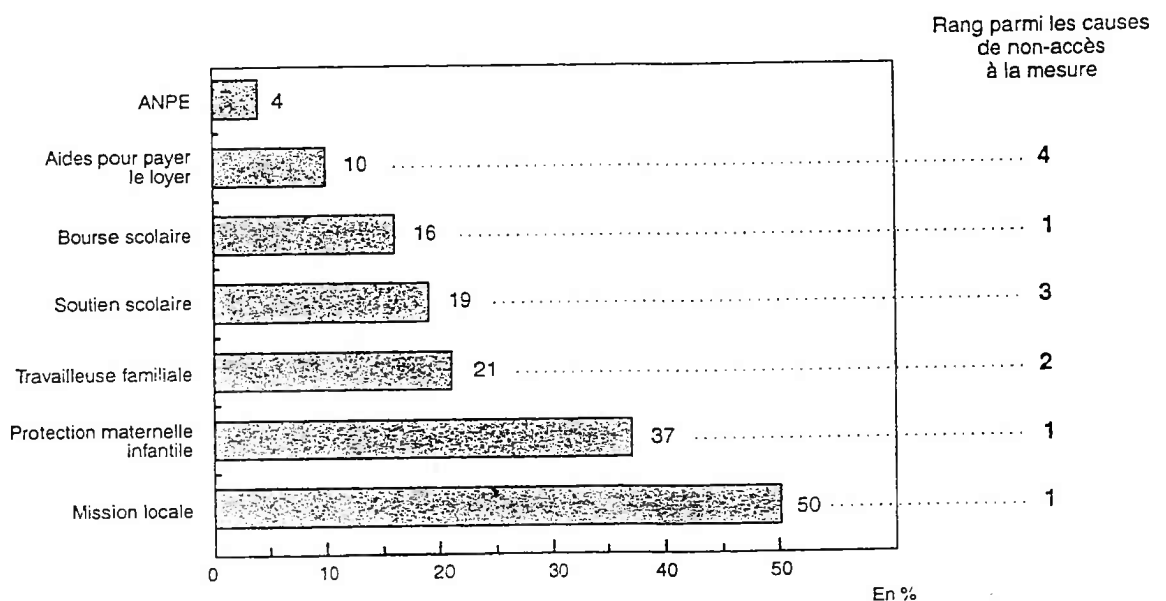


l'obtention d'un droit, d'un service ou d'une prestation peuvent-ils être dissuasifs, comme dans le cas de l'obtention d'une HLM. Certains obstacles tiennent à la réglementation administrative : ainsi, l'absence de documents d'identité, d'attestation de domicile ou de carte de Sécurité Sociale lorsqu'il s'agit de bénéficier d'une mesure dont la délivrance est conditionnée par la production de l'un ou l'autre de ces documents. Il arrive enfin que l'image trop assistancielle de certaines politiques dissuade de son usage les bénéficiaires éventuels, qui n'y voient plus un droit mais un acte de charité.

### Des politiques sociales insuffisamment coordonnées...

La seconde source de limitation de l'effet de ces politiques sociales est liée à l'absence manifeste de synergie entre elles. Cette enquête montre surtout que si les individus rencontrés ont presque tous, à un moment ou à un autre de leur existence, pu bénéficier d'une politique sociale ou être en contact avec un professionnel du secteur social, au moment de l'enquête ils ne bénéficient que rarement et de manière simultanée de plusieurs mesures. Par ailleurs, ces

Graphique III  
Le manque d'information



Lecture : 50 % des personnes susceptibles d'avoir recours à la mission locale (jeunes de moins de 25 ans) et qui n'y sont pas allées n'en connaissaient pas l'existence. C'est la première raison invoquée par ces jeunes pouvant expliquer (à côté d'autres raisons comme : « refuse d'être aidé », « complexité des procédures »...) le fait qu'ils ne se soient pas tournés vers une mission locale.  
Source : enquête Pauvreté 1995 (Credoc-CES).

Tableau 4  
Sentiment sur le respect des droits

	Effectif	%
Ont les mêmes droits que les autres citoyens et ils sont respectés	269	36
Ont les mêmes droits que les autres citoyens mais ils ne sont pas respectés	333	44
N'ont plus droit à rien	46	6
N'ont jamais eu droit à rien	45	6
Manquent d'information	11	1
S'en désintéressent	7	1
Autre	30	4
Non-réponse	13	2
<b>Total</b>	<b>754</b>	<b>100</b>

Source : enquête Pauvreté 1995 (Credoc-CES).

politiques sociales sont le plus souvent fragmentées et, en dépit du modèle RMI visant, autour de commissions locales d'insertion, à centraliser l'action sociale dans un lieu unique, les démarches sont multiples pour obtenir un logement, un travail ou le bénéfice d'une prestation. Les travailleurs sociaux, particulièrement dans le cadre de la polyvalence de secteur, qui pourraient assurer cette mise en cohérence, sont eux-mêmes, le plus souvent, prisonniers de cette logique propre à chacune des politiques sociales. À chaque situation correspondent des priorités différentes : les personnes seules privilégient en premier lieu l'obtention d'un travail, les familles cherchent avant tout à trouver un logement stable. Les autres domaines d'intervention sont temporairement laissés de côté au lieu d'être traités simultanément.

### ... et qui manquent de force

Enfin, cette relative impuissance de l'intervention sociale sur les situations de pauvreté se trahit par la faiblesse de ses effets. Elle est particulièrement visible dans le domaine des ressources. Un individu isolé ne peut subsister uniquement avec des revenus d'origine sociale. Le RMI ne permet pas de vivre un mois entier. La mendicité, le travail au noir ou d'autres activités doivent venir en compléter le montant pour assurer l'hébergement et la nourriture pendant cette durée. De plus, le RMI, pourtant destiné à être le dernier rempart contre l'extrême pauvreté en assurant un minimum de subsistances à tous, laisse encore de côté une partie de la population. Ainsi, 32 % des personnes interrogées ont des ressources légales inférieures au seuil permettant d'en bénéficier. Une partie est exclue de droit puisque les moins de 25 ans sans enfant à charge sont exclus (5) du dispositif. Mais les autres devraient pouvoir y accéder.

*5. On rappellera ici qu'un jeune de moins de 25 ans sur deux rencontré dans cette étude n'a aucune ressource.*

### Les personnes rencontrées estiment ne pas avoir les mêmes droits que les autres citoyens

Face à ces politiques sociales, les personnes en grande difficulté peuvent légitimement penser ne pas être des citoyens comme les autres (cf. tableau 4). Un tiers seulement des personnes interrogées estiment avoir les mêmes droits que les autres et que ces droits sont respectés. Dans la plupart des autres cas, si les personnes indiquent que leurs droits sont identiques aux autres, elles affirment qu'ils ne sont pas pour autant respectés. On trouve cependant une petite minorité, de l'ordre de 12 % des personnes interrogées, qui pense qu'elle n'a plus ou n'a jamais eu droit à rien. Ces personnes fréquentent d'ailleurs très peu les travailleurs sociaux, persuadées qu'ils ne pourront rien pour elles. En dehors de cette fraction de la population pauvre qui se perçoit comme hors du jeu social et pour laquelle on pourrait parler d'exclusion perçue, pour la grande majorité des autres, la pauvreté est associée à un non-respect des droits et non à une absence de droits.

À ces trois réactions correspondent des profils un peu différents. Les personnes qui estiment n'avoir jamais eu droit à rien sont plutôt des personnes sans enfant, seules, ou des familles de nationalité étrangère. Plus jeunes, fréquentant plus que les autres les centres d'hébergement, recourant moins aux services d'une assistante sociale, les personnes qui affirment que leurs droits existent mais ne sont pas respectés se différencient surtout des autres par l'absence d'enfants. Pour les autres, il est probable que le fait de vivre en famille donne une image de plus grande égalité avec les autres, mais aussi que le système de politiques sociales actuel semble mieux aider les familles que les personnes seules. □

---

**BIBLIOGRAPHIE**

**CNAF (1996)**, « Accès aux droits, non-recours aux prestations », *Recherches et Prévisions de la CNAF*, n° 46, mars.

**de Gaulle-Anthonioz G. (avis présenté par) (1995)**, « La grande pauvreté, évaluation des politiques publiques de lutte contre la grande pauvreté », Conseil économique et social, *Journal Officiel*, n° 4277.

**Gilles M.-O. (1995)**, « Les spécificités des enquêtes quantitatives auprès de populations socialement marginales », *Cahier de recherche du Credoc*, n° 68, avril.

**Gilles M.-O. et Legros M. (1995)**, « Politiques sociales : l'épreuve de la pauvreté », *Collection des rapports du Credoc*, n° 159, avril.

**Gilles M.-O. et Legros M. (1995)**, « Politiques sociales : l'épreuve de la pauvreté. Entretiens et paroles », *Collection des rapports du Credoc*, n° 161, septembre.

**Gounot P. (1994)**, « Le groupe de travail du Cnis sur les sans-abri », *Courrier des statistiques*, n° 71-72, décembre.

**Schwarz O. (1993)**, « L'empirisme irréductible », post face à l'ouvrage de Nel Anderson, *Le Hobo, sociologie du sans-abri*, Nathan.

**Villeneuve A. (1991)**, « La mesure des inégalités sous son aspect multidimensionnel », *document de travail*, n° F9105, Insee.

**Villeneuve A. (1993)**, « Les formes multiples de la pauvreté et le rôle des difficultés de jeunesse », in *Données sociales*, Insee.

---

# entrée au revenu minimum d'insertion et lien social



**L**es nouveaux entrants dans le dispositif du RMI forment un groupe assez hétérogène et ne semblent pas présenter, un an après leur arrivée, en 1995, de signes marqués d'exclusion. L'attribution de l'allocation a sans doute en elle-même un rôle intégrant et les situations fortes d'exclusion, aboutissant au retrait de la vie sociale, restent rares. Un tiers des arrivants au RMI ne perçoit plus cette prestation un an plus tard, les jeunes sortant bien plus rapidement du système que les allocataires plus âgés. ■

*Isa ALDEGHI*

CRÉDOC  
Département évaluation  
des politiques sociales

Dans une communication présentée en 1994 à un séminaire du Conseil de l'Europe, Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT, tout en soulignant le grand succès public de l'emploi du terme d'"exclusion", prônait une plus grande rigueur dans les analyses. L'une des conséquences de l'absence de consensus sur la définition de l'ex-

clusion est l'émergence de polémiques sur le nombre des personnes concernées.

A la lumière d'une enquête récente sur les nouveaux arrivants au revenu minimum d'insertion (encadré 1), on s'interroge sur la pertinence de l'équivalence posée implicitement dans certaines opérations de comptabilisation entre situation d'exclusion et perception du revenu minimum d'insertion. L'approche de l'exclusion retenue ici est celle formulée par Christian GROS-JEAN et Claudine PADIEU dans un numéro de la Revue française des affaires sociales consacré à ce thème. Pour ces auteurs, l'exclusion n'est pas simplement synonyme de pauvreté mais elle désigne un cumul de situations conduisant au retrait de la vie sociale.

L'enquête CRÉDOC-DIRMI est centrée sur les nouveaux arrivants au RMI. Une autre enquête serait nécessaire pour présenter des résultats sur l'ensemble des personnes bénéficiant du RMI, ou encore sur ceux au RMI depuis les premières années de la mesure (encadré 2).

Pour bénéficier du revenu minimum d'insertion, il faut par définition disposer d'un niveau de ressources inférieur à un plafond<sup>1</sup>. C'est donc la pauvreté qui est le dénominateur commun des personnes arrivant au RMI. La loi du 1er décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion instituait un droit des personnes "(...) d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence". Son objectif dépasse largement la seule dimension de solvabilité, le RMI s'inscrivant, toujours d'après le premier article de la loi, dans "(...) un dispositif global tendant à supprimer toute forme d'exclusion, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la formation, de la santé et du logement". Il est affirmé dès ce premier article de la loi que : "L'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté constitue un impératif national".

Si l'idée de contribuer par le RMI à la lutte contre les risques d'exclusion existe dès la création de la loi, on ne peut pour autant parler d'exclusion déjà réalisée (dans le sens de rupture systématique des liens sociaux) pour les nouveaux arrivants au RMI. L'enquête CRÉDOC-DIRMI permet d'établir les résultats suivants :

- la plupart des entrants au RMI n'ont pas connu de très grandes difficultés dans leur enfance, même s'ils viennent souvent de familles modestes ;

- les entrants au RMI sont moins diplômés que l'ensemble de leur génération, mais on ne peut pas parler pour tous d'échec scolaire. Les problèmes d'illettrisme tels qu'on peut les mesurer dans cette enquête sont rares ;

- dans la plupart des cas, les relations avec la famille d'origine existent, et sont parfois étroites (solidarité matérielle en particulier, d'autant plus remarquable que les parents ont des ressources généralement faibles). Quand les relations avec la famille sont distendues, on note un rôle accru des travailleurs sociaux ou des associations caritatives ;

- l'exclusion du logement est très minoritaire (même si elle est légèrement sous-estimée par l'enquête, voir encadré 2). L'image répandue dans les médias de l'allocataire du RMI sans domicile fixe n'est pas confirmée. Là encore, le rôle de la famille via l'hébergement est fort.

### L'ENFANCE DES NOUVEAUX ARRIVANTS AU RMI : UN SUR QUATRE SEULEMENT A CONNU DES CONDITIONS DE VIE DIFFICILES

Le terme d'exclusion renvoie généralement à l'idée d'un processus long, qui a pu être engendré par des difficultés déjà présentes pendant l'enfance.

#### compter les "exclus" ?

*Le dénombrement des "exclus" se fait généralement par addition de catégories assez hétérogènes, souvent délimitées par des critères administratifs. On voit alors s'aligner des effectifs de chômeurs, parfois restreints aux chômeurs de longue durée ou aux chômeurs non ou faiblement indemnisés, de personnes sans revenus ou ne recevant que des revenus de transfert, bénéficiant de certains dispositifs sociaux (auxquels s'ajoutent parfois une dimension sanitaire) tels que le revenu minimum d'insertion (RMI) ou l'allocation adulte handicapé (AAH). On y additionne quelquefois des effectifs de personnes occupant un emploi précaire ou employées encore en temps partiel mais qui souhaiteraient travailler davantage, parfois même de "chômeurs découragés" qui sont en quelque sorte des faux inactifs, femmes au foyer par exemple qui à la première opportunité retourneraient sur le marché du travail. Ces opérations comptables soulèvent divers problèmes, dont l'un, et non des moindres, est celui des doubles-comptes (on peut être chômeur de longue durée et allocataire du revenu minimum d'insertion par exemple). Robert CASTEL, dans un article sur les "pièges de l'exclusion", considère que l'hétérogénéité du terme contribue à brouiller l'analyse de la "nouvelle question sociale".*

<sup>1</sup> - Le plafond étant inférieur au SMIC mensuel, le RMI ne s'adresse pas aux personnes ayant un emploi permanent à temps complet. En-dehors du critère de ressources, il faut être âgé d'au moins 25 ans. Une exception au critère d'âge est possible dans les cas de charge d'enfants. Les ressources prises en considération sont celles de la personne demandant le RMI, auxquelles on ajoute les ressources du conjoint si la personne vit en couple.

- 1 -

## **L'ENQUÊTE CRÉDOC-DIRMI SUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS AU REVENU MINIMUM D'INSERTION**

*Pour mieux connaître les allocataires entrés récemment dans le dispositif, la Délégation interministérielle au revenu minimum d'insertion (DIRMI) a confié au CRÉDOC la réalisation d'une enquête quantitative auprès d'un échantillon national représentatif des nouveaux allocataires.*

*Les 900 personnes rencontrées par le CREDOC ont été tirées au sort à partir des fichiers des CAF. Toutes se sont inscrites au RMI pendant le premier semestre 1995. Une petite minorité avait déjà connu un passage par le RMI. Une typologie des Caisses d'allocations familiales de France métropolitaine a permis de sélectionner les vingt caisses qui ont participé à l'enquête. L'enquête a eu lieu en moyenne un an après la date de leur inscription au RMI.*

*L'approche générale de l'enquête est celle d'une enquête multi-thèmes, avec un fort intérêt pour les parcours (familiaux, scolaires, professionnels, institutionnels). L'accent est surtout mis sur les situations concrètes vécues par les personnes. Quelques opinions sont également recueillies.*

### **plan du questionnaire de l'enquête CRÉDOC-DIRMI sur les nouveaux arrivants au RMI**

- *Scolarité*
- *Travail, recherche d'emploi et stages avant la demande de RMI de 1995*
- *Le RMI (la demande de RMI de 1995 a-t-elle été précédée d'un autre passage par le RMI, si oui, résumé des motifs d'entrée et de sortie du RMI avant 1995, raisons de la demande de RMI en 1995, attentes et information)*
- *Situation par rapport à l'emploi et à la formation depuis la demande de RMI de 1995*
- *Vie familiale de l'allocataire (jeunesse et famille d'origine)*
- *Logement, conditions de vie*
- *Santé - alimentation*
- *Sociabilité, famille, loisirs*
- *Aide sociale, usage des dispositifs, ressources financières (relations avec les services sociaux, les associations d'aide aux personnes et aspects financiers)*
- *Projets et jugements portés par l'allocataire*

*Les comparaisons de l'échantillon CRÉDOC-DIRMI avec les données statistiques de la Caisse nationale d'allocations familiales sur les 153 000 personnes inscrites au RMI au cours du premier semestre 1995 sur l'ensemble des départements métropolitains montrent une représentativité statistique bonne sur la plupart des critères testés (pour plus de précisions, se reporter au rapport final, Isa ALDEGHI, 1996). Deux réserves sont à faire :*

- *la population la plus précarisée en termes de logement est largement sous-représentée dans l'enquête. Dans l'enquête CRÉDOC-DIRMI, 3 % des personnes rencontrées sont exclues du logement (sans domicile fixe, en centre d'hébergement d'urgence, dans des caravanes ou abris de fortune). On estime cette proportion à 7 ou 8 % parmi l'ensemble des allocataires du RMI. Les enquêteurs du CRÉDOC ont signalé que les personnes les plus difficiles à joindre étaient celles dans les situations de logement les plus précaires ;*

- *une petite partie des personnes seules (sans doute celles les plus touchées par les problèmes d'accès au logement) n'ont pas été retrouvées. Les travaux menés à la demande du CNIS montrent que les personnes seules sont plus exposées au risque de se retrouver sans logement personnel (CALAME, CELLARD, CLANCHE, FIRDION, HUCHER, MARPSAT, 1996). Il n'est pas étonnant que les enquêteurs du CRÉDOC aient moins bien retrouvé les personnes seules que les couples. C'était déjà le cas lors du panel RMI-CREDOC en 1990 (CROUTTE, ILIAKOPOULOS, LEGROS, 1991).*

- 2 -

**une erreur d'interprétation à éviter :  
la confusion entre flux (les nouveaux arrivants)  
et stock (l'ensemble des bénéficiaires du RMI à une date donnée)**

*L'enquête permet de mieux connaître la population arrivée récemment au RMI, qu'elle y soit encore ou non un an plus tard. Un an après leur demande de RMI de 1995, le tiers des entrants récents ne perçoivent plus le RMI. On ne peut extrapoler les résultats de l'enquête CRÉDOC-DIRMI sur les nouveaux entrants au RMI à l'ensemble des allocataires percevant le RMI. Un exemple intéressant est celui de la structure par âge. Les nouveaux arrivants au RMI sont surtout jeunes : 6 % ont moins de 25 ans et 37 % ont de 25 à 29 ans. Sur l'ensemble des allocataires du RMI à la fin 1995, 4 % ont moins de 25 ans et 27 % ont de 25 à 29 ans (Françoise MATHIEU, 1995). Et pourtant, la structure par âge de l'ensemble des allocataires du RMI fait preuve d'une grande constance depuis une quinzaine d'années (voir dans ce même numéro l'article de Véronique du BOULLAY). Cette contradiction apparente s'explique par le fait que les plus jeunes sortent bien plus rapidement du RMI que les allocataires plus âgés, aboutissant à une stabilité de la structure par âge malgré l'augmentation du nombre des bénéficiaires. Autrement dit, l'enquête CRÉDOC-DIRMI montre la grande jeunesse des nouveaux entrants au RMI, mais il serait erroné de conclure à un rajeunissement des allocataires.*

*Sur le stock d'allocataires qui, en décembre 1995, ont perçu le RMI en France métropolitaine (soit 820 000 personnes, hors des dossiers traités par la MSA), 30% s'étaient inscrits au cours de l'année 1995.*

A partir de cinq questions différentes portant sur les conditions de vie pendant l'enfance, on a créé un indicateur synthétique de difficultés (encadré 3). D'après cet indicateur, les trois quarts des entrants récents au RMI n'ont pas connu des difficultés accentuées pendant leur enfance.

Les conditions de vie actuelles des entrants récents au RMI ayant connu de grandes difficultés pendant l'enfance semblent particulièrement défavorables<sup>1</sup>, comme le montre le faible équipement en téléphone ou en voiture, ou encore les problèmes financiers importants qui se traduisent par des difficultés accrues pour les achats alimentaires (tableau 1). Depuis qu'ils ont demandé le RMI, ils ont, plus que la moyenne, sollicité les services sociaux tant pour des prêts que pour des aides financières. Ils ont également sollicité financièrement leurs amis, mais pas la famille. Celle-ci n'est sans doute pas en mesure matériellement d'exercer une solidarité à leur égard.

Les entrants récents au RMI dont l'enfance s'est passée dans de grandes difficultés se singularisent par un faible niveau scolaire. Ils comptent aujourd'hui une part élevée de parents isolés. On rencontre parmi eux une forte proportion d'anciens ouvriers. Leur

état de santé semble moins bon que celui observé pour l'ensemble des entrants récents au RMI : en effet ils ont davantage déclaré qu'ils étaient souvent malades ou qu'ils avaient connu de graves problèmes de santé dans le passé. Une partie d'entre eux n'ont pas de relations proches avec leur famille d'origine, comme le montre la part, plus élevée qu'en moyenne, de personnes qui n'ont pas dit à leur famille qu'elles percevaient le RMI.

Les thèses du mouvement A.T.D. Quart Monde<sup>2</sup> sur la plus grande vulnérabilité des personnes issues de familles ayant connu de grandes difficultés matérielles se trouvent en partie confirmées par le lien observé ici, à l'intérieur du public entré récemment au RMI, entre les conditions de vie pendant l'enfance et les conditions de vie actuelle. Ce résultat ne doit pas faire oublier que pour les trois quarts des arrivants au RMI on ne peut absolument pas parler de reproduction intergénérationnelle de la pauvreté, puisqu'ils n'ont pas connu une enfance qu'on pourrait appeler de matériellement difficile. C'est davantage du côté de la dégradation récente de la situation de l'emploi que du côté d'une "Culture de la Pauvreté" qui aurait été transmise dès l'enfance qu'on peut trouver l'explication d'une bonne partie des arrivées au RMI.

<sup>1</sup> - Ici, comme dans le tableau 1 ou dans la suite de l'article, l'appréciation des difficultés rencontrées par un sous-groupe d'arrivants au RMI se fait, non pas dans l'absolu, mais en comparaison avec les conditions de vie de la moyenne des nouveaux arrivants au RMI.

<sup>2</sup> - telles qu'elles ont pu être exposées par Jean LABBENS ou encore dans le rapport qui a fait date du père WRÉSINSKI.

- 3 -

**la construction d'un indicateur des difficultés  
connues pendant l'enfance**

Cet indicateur est construit à partir des réponses à cinq questions. Un certain nombre de points sont attribués pour les réponses indiquant une difficulté. Le nombre de points accordés a été décidé au vu d'une Analyse en composantes principales sur ces questions :

\*\* correspond à deux points, \* à un point, 0 à aucun point.

• Synthèse de la question : "A un moment ou à un autre de votre enfance, avez-vous connu les situations suivantes?" :

0	A toujours été élevé par ses deux parents .....	64 %
*	N'a pas toujours été élevé par ses parents, mais toujours au moins le père ou la mère .....	16 %
*	A parfois été élevé sans le père ni la mère mais toujours en famille .....	10 %
**	A parfois été élevé hors de sa famille (en institution ou famille d'accueil) ..	10 %

• Synthèse de la question : "Quelle était la situation de vos parents (père ou beau-père, mère ou belle-mère) par rapport au travail quand vous aviez 16 ans ?"

0	Deux parents au travail .....	31 %
0	Deux parents, l'un travaille, l'autre non .....	48 %
*	Deux parents, aucun ne travaille .....	5 %
0	Un seul parent au travail .....	7 %
*	Un seul parent qui ne travaille pas .....	6 %
*	Plus de parent .....	3 %

• "D'une manière générale, votre famille avait-elle de gros problèmes d'argent durant votre jeunesse ?"

**	Oui, souvent depuis votre naissance .....	15 %
*	Oui, à partir d'une certaine époque .....	9 %
*	Oui, pendant une certaine période .....	7 %
0	Non, pas de problèmes particuliers mais votre famille n'était pas riche .....	39 %
0	Non, jamais ou presque .....	28 %
0	Non réponse - ne sait pas .....	1 %

• "Avez-vous connu des événements familiaux graves avant d'avoir atteint 18 ans, tels que : décès d'un parent, handicap ou grave maladie d'un parent ?"

**	Oui .....	30 %
0	Non .....	70 %

• "Dans votre enfance, votre famille était-elle en contact avec une assistante sociale ou un éducateur ?"

**	Oui .....	17 %
0	Non .....	79 %
0	Ne sait pas .....	4 %

L'addition de tous ces points aboutit à un score de difficultés pendant l'enfance, allant de 0 à 9 points. Ce score est résumé en trois grands postes :

Aucune difficulté (0 point) .....	37 %
Quelques difficultés (de 1 à 3 points) .....	40 %
Grandes difficultés (au moins 4 points) .....	24 %



**POUR UNE MÊME  
CLASSE D'ÂGE,  
LES ENTRANTS RÉCENTS AU RMI  
SONT MOINS DIPLÔMÉS  
QUE L'ENSEMBLE  
DE LA POPULATION  
DE LA FRANCE**

L'avant-projet de loi sur la Cohésion sociale, publié en 1996, insiste sur les effets d'exclusion sociale qu'entraîne l'illettrisme. Aujourd'hui, les arrivants au revenu minimum d'insertion ne semblent pas massivement concernés par ce problème. A la question : "Erouvez-vous des difficultés de lecture, d'écriture ou de calcul dans la vie courante?", seulement 6 % des nouveaux ar-

rivants au RMI ont répondu souvent pour la lecture, 7 % ont répondu souvent pour le calcul et 10 % pour l'écriture. En tout, 13 % des personnes rencontrées ont déclaré avoir souvent des difficultés dans l'un au moins des trois domaines cités (lecture, écriture, calcul).

De façon cohérente avec ces résultats concernant l'illettrisme, l'enquête CRÉDOC-DIRMI fait apparaître que seul un tiers des nouveaux arrivants au RMI sont sans diplôme. Il ne s'agit pas pour autant de personnes fréquemment diplômées du Supérieur, seules 13 % d'entre elles ont un diplôme supérieur au baccalauréat. Une des hypothèses de la croissance récente des effectifs du revenu minimum souvent formulée avant l'enquête CRÉDOC-DIRMI était l'effet de l'allongement des études (et en particulier la généralisation des études supérieures) qui, couplé avec l'accroissement

*tableau 1*

**les conditions de vie des allocataires récents  
ayant connu de grandes difficultés pendant l'enfance  
comparés avec l'ensemble des entrants récents au RMI**

	Allocataires ayant connu de grandes difficultés pendant l'enfance	Ensemble des entrants récents au RMI
Effectifs	214	899
<b>Domaine : Situation actuelle (emploi - logement - équipement)</b>		
Ni voiture ni deux-roues à disposition	50%	41%
Téléphone : non	20%	15%
<b>Domaine : ressources - service social</b>		
Dans le mois, manque d'argent pour acheter la nourriture	61%	45%
Situation financière actuelle : doit s'endetter	20%	14%
Emprunt à des services sociaux depuis le RMI : oui	15%	9%
Aide financière d'association d'entraide depuis le RMI : oui	26%	19%
Secours exceptionnels des services sociaux depuis le RMI : oui	36%	29%
Emprunt à des amis depuis le RMI : oui	26%	20%
<b>Autres domaines</b>		
Famille (hors enfants de moins de 18 ans) pas informée de la demande de RMI	20%	13%
Gros problèmes de santé dans le passé : oui	42%	28%
Etat de santé : souvent malade	16%	12%

source : RMI 900 - CRÉDOC-DIRMI 1996

des difficultés d'insertion des jeunes diplômés, aboutirait à la transformation radicale du public du RMI. L'enquête de 1996 remet en cause cette explication de la croissance du RMI : même parmi les plus diplômés, qui sont les 25-29 ans, la part des titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat ne dépasse pas les 22 % (tableau 2).

Un rapprochement de ces chiffres avec ceux de l'enquête emploi de l'INSEE de mars 1994 (exploitation statistique CRÉDOC) montre que, pour une même classe d'âge, les entrants récents au RMI restent moins diplômés que l'ensemble de la population de la France.

A titre d'exemple, parmi les 25-29 ans, les non-diplômés forment 19 % de la population française (source enquête emploi) contre 27 % des entrants récents au RMI. Toujours dans cette tranche d'âge, les titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat sont 27 % dans la population française, contre 22 % parmi les entrants récents au RMI.

L'écart des niveaux de diplômes atteints entre la population de la France dans son ensemble et la population entrée récemment au RMI est encore plus grand pour les âges plus avancés. La part des non-diplômés est de 19 % parmi les 40-49 ans en France

(échantillon enquête emploi) contre 33 % parmi les entrants récents au RMI. Quant aux 50 à 59 ans, 25% sont sans diplôme en France (échantillon enquête emploi) contre 46 % des entrants récents au RMI ayant atteint au moins 50 ans.

En résumé, les nouveaux arrivants au revenu minimum d'insertion ont un niveau de diplôme en moyenne plus faible que celui de l'ensemble de la population française d'âge comparable, mais il serait réducteur de voir en eux les purs produits de l'échec scolaire, puisque les deux tiers d'entre eux sont diplômés. Les diplômés de type BEPC, CAP, BEP ou équivalent ne sont pas rares, près d'une personne sur trois en étant munie, et le quart des entrants récents a atteint au moins le bac.

## DES SOLIDARITÉS FAMILIALES FORTES

Si on entend par "personne seule" le fait de ne pas vivre avec un conjoint, plus des deux tiers des arrivants au revenu minimum d'in-

tableau 2

les 25-29 ans sont plus diplômés que les autres allocataires  
en %

Age	Niveau de diplôme						Total
	Aucun	CEP max.	BEPC, CAP, BEP max.	Bac, BT	Supérieur au Bac	Autre non précisé	
Moins de 25 ans	48	2	39	10	2	0	100
25 à 29 ans	27	3	32	15	22	1	100
30 à 34 ans	37	8	32	12	8	3	100
35 à 39 ans	32	11	37	11	7	2	100
40 à 49 ans	33	16	30	7	11	2	100
50 ans et plus	46	18	19	5	7	3	100
Total	34	9	31	11	13	2	100

source : RMI 900 - CRÉDOC-DIRMI 1996

sertion sont des personnes seules, généralement sans enfant (tableau 3).

Si les familles (au sens des personnes ayant des enfants à charge) sont minoritaires au sein des arrivants au RMI, les liens avec la famille d'origine semblent encore assez répandus. Tant du point de vue des aides matérielles que de la sociabilité, l'enquête CRÉDOC-DIRMI établit que la plupart des arrivants au RMI ne sont pas, un an après leur entrée au RMI, en situation de rupture des liens sociaux avec leur famille d'origine.

En dehors de la contribution familiale au logement des nouveaux arrivants au RMI traitée plus loin, un indicateur a été construit sur l'intensité des aides matérielles avec la famille d'origine : aide en nourriture<sup>1</sup>, prêts et dons d'argent depuis l'arrivée au RMI (encadré 4). Les trois quarts des arrivants au RMI ont au moins bénéficié d'une aide matérielle de ce type.

Les entrants récents au RMI n'ayant bénéficié d'aucune aide matérielle de la famille sont un peu plus âgés que les autres, ce sont surtout des couples avec enfant(s). Ils ont plus que les autres arrêté l'école avant la fin de la scolarité obligatoire. Leur parcours est typique des entrants au RMI plutôt âgés, avec un passage long par l'emploi stable. Une partie de ces nouveaux arrivants au RMI non aidés sont des femmes au foyer. Les parents sont parfois décédés.

L'existence d'une solidarité familiale forte envers les entrants récents au RMI est d'autant plus remarquable que les familles

mises ainsi à contribution n'ont généralement pas des budgets très importants. L'enquête du CRÉDOC donne des indications sur le niveau de revenus des parents. La plupart des personnes ont pu situer leurs parents, quand ceux-ci sont encore en vie, dans une fourchette de revenus. En dehors d'une approche monétaire, une question porte sur l'appréciation subjective par les entrants récents au RMI du niveau de vie de leurs parents. La méthode suivie quand les réponses sont différentes pour le père et la mère est de privilégier la réponse portant sur les revenus les plus élevés. Les revenus des parents, qu'ils soient appréhendés par une estimation de la part de leurs enfants ou par une question plus subjective sur la situation financière, sont souvent modestes (tableau 4).

On aurait pu s'attendre à ce que l'aide matérielle apportée par la famille soit d'autant plus importante que les revenus sont élevés. Il n'en est rien. Le niveau de vie des parents n'apparaît pas en soi comme un facteur lié à l'importance de l'aide matérielle accordée. L'opposition entre les moins aidés et les plus aidés est en fait une opposition entre ceux qui ne connaissent pas les revenus des parents ou dont les parents sont décédés (cas plus répandus chez les moins aidés) et ceux qui répondent quand on les interroge sur le niveau de vie des parents (cas des plus aidés).

Un deuxième indicateur mesure davantage le type de relations avec la famille que l'aide effectivement reçue. Il est lui aussi construit par addition de points pour des réponses faisant état d'une proximité avec la famille. Il tient compte de l'existence de contacts, des sorties effectuées avec la famille, des aides attendues en cas de "coup dur" et du fait de parler ou non aux proches de leur "qualité" de bénéficiaire du RMI. Sans présenter plus précisément cet indicateur, notons simplement que, comme l'indicateur d'aide matérielle, il montre que les cas de personnes ayant une faible intensité relationnelle avec la famille d'origine sont rares (15 % des nouveaux arrivants au RMI relèvent de cette situation). L'indicateur relationnel apporte une analyse différente de celle fondée sur l'aide matérielle de la fa-

**tableau 3**

**type de famille :  
la suprématie des personnes seules**

Homme seul sans enfant	30%
Femme seule sans enfant	17%
Homme seul avec enfant(s)	3%
Femme seule avec enfant(s)	21%
Couple sans enfant	10%
Couple avec enfant(s)	19%

source : RMI 900 - CRÉDOC-DIRMI 1996

1 - Pour l'aide alimentaire, le questionnement ne permet pas de distinguer l'aide apportée par les amis de celle donnée par la famille.

- 4 -

**la construction d'un indicateur du niveau d'aide matérielle  
apportée par la famille depuis la demande de RMI**

Cet indicateur est construit à partir des questions suivantes. Un point est attribué à chaque réponse correspondant à une aide.

\* correspond à un point et 0 à aucun point.

**Synthèse des réponses sur l'aide alimentaire des proches :**

• Est-ce qu'il arrive :

a) Que votre famille, des amis, vous donnent de quoi préparer votre repas (légumes de jardin, confitures, volailles, lapins qu'ils élèvent ou courses qu'ils vous donnent)?

b) Que votre famille, des amis, vous fournissent des repas ou vous invitent à manger (y compris les personnes qui vous hébergent)?

*	Au moins une réponse "oui souvent" ou "oui parfois" .....	62 %
0	Aucune réponse "oui" à ces questions .....	38 %

• Depuis votre demande de RMI de 1995, avez-vous dû emprunter de l'argent auprès de la famille ?

*	Oui .....	34 %
0	Non .....	66 %

• Depuis votre demande de RMI de 1995, avez-vous dû quand même faire appel à d'autres aides financières (sans tenir compte des prêts) auprès de la famille ?

*	Oui, régulièrement .....	9 %
*	Oui, mais pas régulièrement .....	19 %
0	Non .....	71 %

L'addition de tous ces points aboutit à un score de niveau d'aide matérielle apportée par la famille, allant de 0 à 3 points. Ce score est résumé en trois grands postes :

Aucun type d'aide (0 point) .....	27 %
Un seul type d'aide (1 point) .....	36 %
Deux ou trois types d'aides (2 ou 3 points) .....	37 %

mille. L'aide matérielle ne va pas toujours de pair avec de fortes relations. Par exemple, 54 % des entrants récents au RMI bénéficiant d'une aide matérielle forte n'ont pas pour autant un type de relations avec la famille qu'on peut qualifier de "forte intensité".

L'indicateur relationnel avec la famille montre que les personnes ayant un faible niveau de relations avec la famille ont davantage sollicité l'aide des services sociaux ou les associations d'entraide. Leur situation financière paraît nettement plus dégradée que celle des entrants récents ayant peu bénéficié de l'aide familiale, comme le montrent les faibles taux de disposition d'une voiture ou d'un téléphone, ou encore la fréquence des réponses positives à la question : "Y a-t-il des moments dans le mois où vous ne pouvez pas acheter la nourriture dont vous avez besoin pour vous (et votre conjoint, vos enfants) parce que vous n'avez plus assez d'argent ?"

Robert CASTEL, analysant l'émergence de la société salariale au cours des siècles puis son effritement, distingue un continuum de situations entre une zone "d'intégration", où un travail stable est associé à une forte intégration relationnelle, et une zone de "désaffiliation", où l'absence de travail et de la protection sociale qui y est associée se cumulent avec un isolement relationnel. Si on reprend cette grille de lecture, la très grande majorité des nouveaux arrivants au revenu minimum d'insertion ne sont pas des "désaffiliés". En effet, s'ils n'ont pas accès aux garanties sociales associées avec un statut de salarié permanent, ils ont toutefois une bonne intégration familiale. Quand les contacts avec la famille sont distendus, dans bien des cas, le travail social ou les associations caritatives prennent le relais.

tableau 4

**les parents des nouveaux arrivants au RMI :  
des familles modestes**

<b>Approche monétaire</b>	
« Quel est, approximativement, l'ensemble des ressources mensuelles de vos parents ? »	
<i>Moins de 5 000F par mois</i>	26%
<i>De 5 000 à moins de 10 000 F par mois</i>	22%
<i>De 10 000 à moins de 20 000F par mois</i>	11%
<i>20 000F et plus par mois</i>	4%
<i>Ne sait pas ou aucun contact</i>	26%
<i>Sans objet - parents décédés</i>	11%
<b>Approche subjective</b>	
« Actuellement, que diriez-vous de la situation financière de vos parents, s'ils sont encore en vie ? »	
<i>Ils ont des problèmes financiers</i>	18%
<i>Ils n'ont pas de problèmes particuliers mais ils ne sont pas riches</i>	43%
<i>Ils sont plutôt à l'aise financièrement</i>	18%
<i>Ne sait pas ou aucun contact - autre réponse</i>	10%
<i>Sans objet - parents décédés</i>	11%
<small>source : RMI 900 - CRÉDOC-DIRMI 1996</small>	

**LOGEMENT,  
LA FAMILLE  
EST SOUVENT MISE  
À CONTRIBUTION**

Si les nouveaux arrivants au RMI sont très rarement des personnes à la rue, c'est une fois sur trois grâce à leurs proches. En effet, au moment de leur demande de RMI en 1995, plus du tiers des allocataires récents étaient hébergés ou logés gratuitement, les situations d'hébergement en institution n'étant pas comptées ici. La situation de logement la plus répandue après celle de l'hébergement ou du logement gratuit est celle de la location d'un logement hors HLM (graphique 1).

Parmi les entrants au RMI hébergés par leurs proches

ou logés gratuitement en 1995, les trois quarts sont hébergés dans la famille. 10 % des hébergés-logés gratuitement vivent chez des amis et 13 % habitent dans un logement mis gratuitement à leur disposition (mais sans vivre avec ceux qui leur fournissent le logement). Quand les entrants récents au RMI vivent avec leur famille, il s'agit deux fois sur trois des parents.

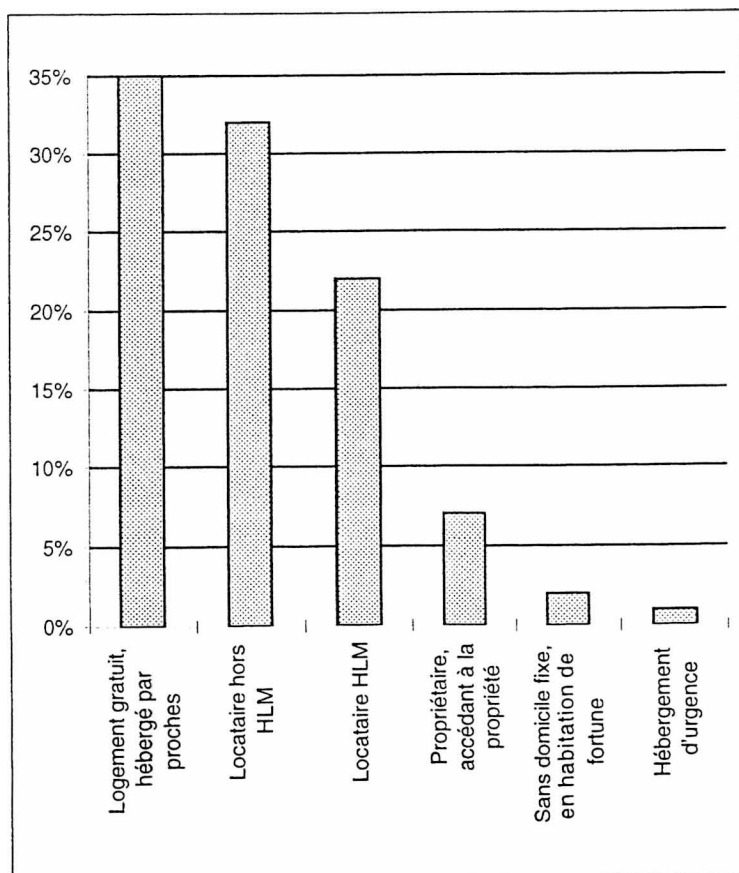
L'hébergement s'accompagne parfois de difficultés avec les proches fournissant le logement. Pour 16 % des hébergés ou logés gratuitement, la mise à disposition d'un logement crée des problèmes dans les relations avec ces proches les logeant, mais ces problèmes ne les empêchent pas de rester

aussi longtemps que nécessaire dans leur logement. 11 % des hébergés ou logés gratuitement pensent ne pas pouvoir rester dans leur logement en raison des difficultés relationnelles, certains ont pu d'ailleurs déménager depuis. Quand l'hébergement provient d'un proche hors de la famille, les difficultés sont plus grandes, puisque dans 22% de ces cas, les hébergés ont répondu que cette situation créait des problèmes relationnels avec ces personnes et qu'ils ne pouvaient se maintenir dans leur logement.

La moitié des hébergés ou logés gratuitement participent financièrement aux frais de leur hébergement. Cette contribution est à mettre en relation avec le niveau de vie modeste des parents des entrants au RMI.

*graphique 1*

**statut d'occupation du logement  
au moment de la demande du RMI :  
plus d'un entrant récent sur trois  
est logé par les proches**



L'hébergement par la famille ou les amis se fait le plus souvent dans une chambre à soi (éventuellement partagée par le conjoint). 40 % des hébergés n'ont pas de chambre à leur disposition et doivent, soit partager une pièce avec d'autres personnes (fratrie par exemple), soit dormir dans une pièce commune du logement. Cette situation est potentiellement peu idéale et on aurait pu s'attendre à des tensions encore plus grandes avec les personnes hébergeant les entrants au RMI sans logement.

Le profil des hébergés par la famille est très différent de celui de l'ensemble des allocataires entrés récemment au RMI. Les hébergés par la famille sont dans leur très grande majorité des 25-29 ans (62 % des nouveaux arrivants hébergés par la famille ont de 25 à 29 ans, alors que cette tranche d'âge ne concerne que 36 % de l'ensemble des nouveaux

arrivants au RMI). Ils n'ont généralement pas d'enfant. Ce sont souvent des hommes. Leur niveau scolaire est plus élevé qu'en moyenne. Leur enfance s'est généralement passée sans difficulté. Interrogés sur le niveau de vie actuel de leurs parents, ils répondent plus que les autres : "Ils ont des problèmes financiers" ou encore : "Ils n'ont pas de problèmes particuliers mais ils ne sont pas riches".

Les hébergés par la famille bénéficient d'un certain nombre d'équipements des personnes qui les hébergent : voiture ou téléphone en particulier. L'hébergement par la famille se traduit par un moindre recours aux aides matérielles ou financières (dons réguliers ou exceptionnels, emprunt) des services sociaux ou des associations caritatives, et par des contacts plus rares avec les travailleurs sociaux.

**CONCLUSION :**  
**LES NOUVEAUX ARRIVANTS**  
**AU RMI FORMENT UN GROUPE**  
**ASSEZ HÉTÉROGÈNE**  
**POUR LEQUEL LE QUALIFICATIF**  
**D'EXCLUS EST LE PLUS SOUVENT**  
**INAPPROPRIÉ**

1 - Les entrants récents ayant perçu à un moment ou à un autre l'Allocation parent isolé (API) sont à 95 % des femmes. Sur l'ensemble des femmes interrogées par le CRÉDOC, 45% ont connu l'API. Le passage direct de l'API au RMI est minoritaire, sur les 224 personnes ayant touché à un moment ou à un autre l'API, seule une sur cinq percevait cette allocation juste avant la demande de RMI. Les passages du RMI vers l'API sont encore plus rares, seules 14 personnes ont vu depuis 1995 l'API succéder au RMI.

Les éléments de connaissance des populations arrivant au RMI qu'apporte l'enquête CRÉDOC-DIRMI remettent en question l'image souvent misérabiliste donnée par les médias de l'allocataire du RMI. Il est clair que les situations fortes d'"exclusion", au sens de cumul de difficultés aboutissant au retrait de la vie sociale, restent rares. Au delà de ce constat et de l'homogénéité des ressources disponibles, il apparaît des situations finalement contrastées, la mobilisation familiale en particulier étant de nature à amoindrir les difficultés matérielles de ceux qui en bénéficient.

Quelques sous-groupes d'allocataires ont statistiquement des conditions de vie plus

difficiles que les autres, c'est particulièrement le cas des anciens titulaires de l'Allocation de solidarité spécifique (14 % des nouveaux arrivants au RMI), versée sous certaines conditions aux personnes ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage, ainsi que celui des personnes ayant bénéficié à un moment ou à un autre de l'Allocation parent isolé (25 % des nouveaux arrivants au RMI)<sup>1</sup>. Les personnes passées par ces deux dispositifs ne représentent que 3 % des nouveaux arrivants au RMI.

Les personnes arrivées en 1995 au RMI ne semblent pas présenter un an plus tard l'ensemble des signes qui permettraient de les considérer comme concernées par l'exclusion sociale. Le fait de recevoir l'allocation du RMI en lui-même a sans doute un rôle intégrateur important. Rappelons par exemple que la moitié des hébergés versent une contribution à leur famille, et que celle-ci a souvent un niveau de vie modeste. Une enquête sur des allocataires percevant le RMI depuis longtemps montrerait sans doute une vision plus alarmante des risques d'exclusion. La solidarité des proches risque de s'user au fil des années, d'autant plus que les moyens de ces familles semblent limités. Une grande majorité des arrivants au RMI ont connu des périodes d'emploi stable, et c'est très souvent le chômage qui les a conduits au RMI. Avec le temps, les économies éventuelles faites avant l'arrivée au RMI vont fondre et les biens d'équipement acquis dans des époques plus fastes ne sont pas renouvelables avec le niveau monétaire du RMI.

Seule la perspective d'une intégration plus forte, telle qu'elle est entendue dans le "I" du RMI, permet réellement de ne pas basculer dans des situations plus difficiles, de nature à compromettre la participation à la vie sociale. Une partie des personnes rencontrées par le CRÉDOC a déjà pris ce chemin, puisque le tiers des arrivants de 1995 au RMI ne perçoit plus cette prestation un an plus tard. L'accès à l'emploi est la première cause de sortie du RMI, tant parmi les nouveaux arrivants au RMI que parmi l'ensemble des allocataires.

## BIBLIOGRAPHIE

- Isa ALDEGHI : *Les nouveaux arrivants au Revenu Minimum d'Insertion : Profils, parcours antérieurs, rapports à l'emploi et à la famille*, rapport CRÉDOC n° 173, novembre 1996.  
Ce rapport est distribué par le CRÉDOC (Service des Publications, 01 40 77 85 04). Il est également diffusé par la Délégation interministérielle au RMI (01 44 36 90 10).
- Pierre CALAME (Président), Philippe CELLARD, François CLANCHE, Jean-Marie FIRDION, Dominique HUCHER, Maryse MARPSAT (rapporteurs) : *Pour une meilleure connaissance des sans-abri et de l'exclusion du logement*, Rapport du CNIS n° 29, mars 1996.
- Robert CASTEL : *Les métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat*, Fayard, 1995.
- Robert CASTEL : "Les pièges de l'exclusion", *Lien social et Politiques*, RIAC n° 34, (numéro spécial : "Y a-t-il des exclus ? L'exclusion en débat", automne 1995.
- Patricia CROUTTE, Anastassios ILIAKOPOULOS, Michel LEGROS : *Panel RMI-CRÉDOC, points de départ*, rapport CRÉDOC n° 98, avril 1991.
- Christian GROS-JEAN et Claudine PADIEU : "Les exclus : comment sortir de l'approche en catégories", *Revue Française des Affaires Sociales*, n° 2-3, avril-septembre 1995.
- Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT : "Exclusion : pour une plus grande rigueur d'analyse", (Communication présentée au séminaire du Conseil de l'Europe à Taormina, du 29 septembre au 1er Octobre 1994, sur : exclusion, égalité devant la loi et non discrimination), *Droit Social* n° 3, Mars 1995.
- Jean LABBENS : "Le Quart Monde des cités d'urgence", in : Serge PAUGAM (sous la direction de) : *L'exclusion, l'état des savoirs*, éditions La Découverte, Collection Texte à l'appui, décembre 1996
- Françoise MATHIEU : *Revenu Minimum d'Insertion au 31 décembre 1995*, Recherche, Préviation et Statistiques, CNAF, Avril 1996.
- Pierre VANLERENBERGHE (président) : *RMI, le pari de l'insertion*, rapport de la Commission Nationale d'Evaluation du Revenu Minimum d'Insertion, deux tomes, la Documentation française, mars 1992.
- Père Joseph WRESINSKI : *Grande Pauvreté et précarité économique et sociale*, Journal officiel, Avis et Rapports du Conseil Economique et Social, n° 6, 1987.



## **Le devenir des personnes entrées dans les dispositifs d'insertion par l'activité économique**

Patrick DUBÉCHOT, Christine HENRIOT  
Marie - Odile SIMON

Département Évaluation des Politiques sociales  
Mai 1997

Actes des journées nationales d'études : « l'intégration des chômeurs de longue durée »,  
organisées par l'Observatoire de la Précarité, de l'insertion et de l'intégration  
du Languedoc-Roussillon, les 14 et 15 avril 1997.

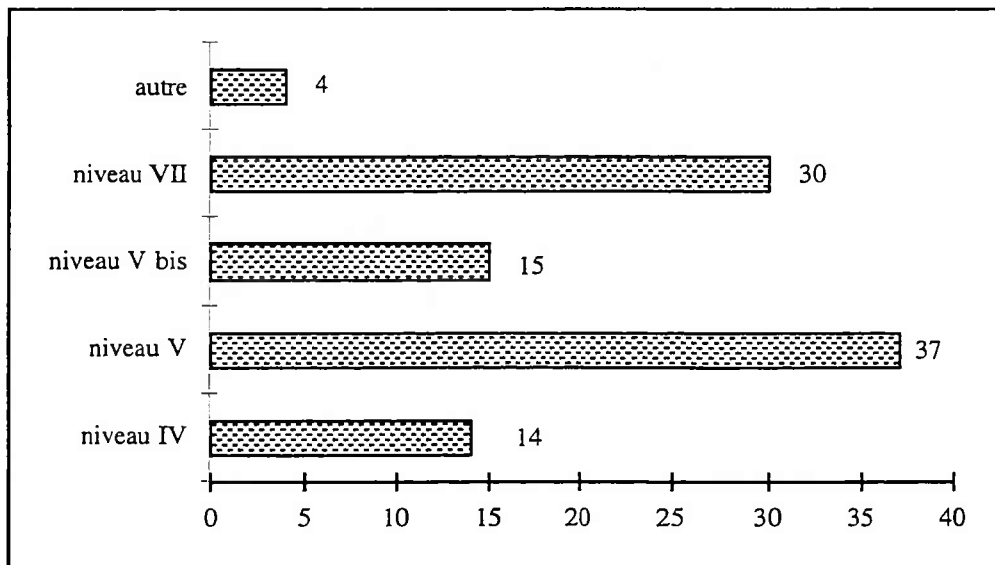
Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) -associations intermédiaires, entreprises d'insertion, régies de quartiers, centres d'aide à la vie active- sont issues d'une diversification des formes traditionnelles de l'action sociale à la fin des années soixante-dix et au début des années quatre-vingt. Les « pionniers » de ces années-là, dont beaucoup étaient des travailleurs sociaux, ont expérimenté ces structures de mise au travail de populations éloignées du marché de l'emploi depuis longtemps. Ainsi, s'est progressivement constitué, un dispositif d'insertion professionnelle, à la frontière du social et de l'économique. Sa fonction principale était de prendre les personnes les plus éloignées de l'emploi et de les accéder au marché « traditionnel ». Cette fonction a été communément appelé la fonction de « sas ».

Le programme d'évaluation du Commissariat Général au Plan se proposait de tester la pertinence de cette fonction aujourd'hui et de mettre à jour les évolutions au sein de ce secteur particulier de l'insertion par l'activité économique. Pour cela, l'étude a été conduite sur deux plans. Dans chacun des sites d'enquête (Côte d'Or, Drôme, Loire-Atlantique et Seine-Saint-Denis) quatre équipes de recherche ont étudié l'organisation et le fonctionnement des SIAE présentes dans le département dont elles avaient la charge. Parallèlement le CRÉDOC a eu pour mission d'interroger des personnes passées par ces mêmes structures au cours du premier semestre 1993. L'idée était d'analyser leur situation professionnelle au moment de l'enquête, soit environ trois années après leur sortie, et d'analyser leur trajectoire professionnelle depuis leur passage dans la structure.

## Une population « en difficulté » dans les SIAE.

La prise en compte de quelques variables comme le niveau de diplôme et les ressources de la population de l'échantillon présente les signes d'une population qui globalement peut-être dite « en difficulté ». Elle se caractérise par exemple, par un faible niveau d'étude<sup>1</sup> (40% ont le CEP ou aucun diplôme) et par un niveau de ressources plutôt faible. Le quart des ménages de l'échantillon a un revenu inférieur à 3500 F par mois au moment de l'enquête. Cependant, un calcul des ressources par unité de consommation<sup>2</sup> montre que la majorité (55%) des personnes enquêtées vivent aujourd'hui avec moins de 3500 F par mois. Les personnes seules avec enfants sont fréquemment dans ce cas. En fait, plus d'un tiers de l'échantillon (35%) a un niveau de ressources inférieur à 2500 F par mois

Le niveau d'étude de la population enquêtée



PLAN/CRÉDOC, 1996

<sup>1</sup> Une comparaison avec un échantillon représentatif de la population Française d'une autre enquête du CRÉDOC de 1995 -redressé en fonction de l'âge des individus de notre enquête- montre que les SIAE accueillent une population de faible niveau de qualification : 19% de cet échantillon représentatif ont un niveau VI.

<sup>2</sup> Cette méthode couramment utilisée consiste à diviser le montant global des ressources par le nombre d'unités de consommation (u.c.) du foyer. On compte : 1 u.c. pour la personne de référence ; 0,7 u.c. pour le conjoint ; 0,7 u.c. pour les enfants de plus de 18 ans encore à charge ; 0,5 u.c. pour les enfants de moins de 18 ans encore à charge.

### Des différences selon le type de structures.

La population inscrite dans les associations intermédiaires (AI) enquêtées présente un profil socio-démographique quelque peu différent de la population des entreprises d'insertion (EI). Dans les AI, les femmes sont majoritaires. Les personnes ont plutôt entre trente et cinquante ans. Les enquêtés de niveau IV (Bac et plus) fréquentent plus souvent ce type de structure.

La population des EI est plus masculine, les jeunes de moins de 30 ans y sont plus nombreux. Les personnes de nationalité étrangère sont un peu plus nombreuses dans les EI. Les enquêtés vivant seuls sont davantage dans les EI. Des différences apparaissent également dans le registre de l'habitat. Ce type de structures accueillent plus souvent des individus dans des situations précaires et des personnes logées en habitat social. Enfin les niveaux de ressources sont plus faibles (43% des individus passés en EI disposent de moins de 3500 F par mois pour 30% dans les AI). Ces différences entre les deux types de structures s'expliquent en partie par la « jeunesse » de la population des EI.

La prise en compte et le croisement de ces variables socio-démographiques -niveau de ressources, sources des revenus, situation familiale, type de logement, santé, sociabilité- fait apparaître cinq groupes distincts d'individus.

Catégories de populations en fonction des variables socio-démographiques étudiées  
et selon le type de structure

<b>Catégories</b>	<b>Toutes structures</b>	<b>EI</b>	<b>AI</b>
<b>Catégorie 1</b> Couples salariés, logement stable, ressources relativement élevées	32%	28%	34%
<b>Catégorie 2</b> Couples âgés et isolés, logement stable, ressources faibles	28%	29%	27%
<b>Catégorie 3</b> Femmes seules avec enfants, en logement stable, salariées et bénéficiant d'aides de l'Etat	15%	17%	14%
<b>Catégorie 4</b> Hommes seuls et célibataires, hébergés, ayant un salaire, et ne touchant pas d'aide de l'état, ressources relativement élevées en moyenne mais très différentes d'un individu à l'autre	13%	9%	16%
<b>Catégorie 5</b> Hommes jeunes, célibataires, hébergés dans leur famille ou chez des amis, n'ayant pas de source de revenu	12%	17%	9%
<b>TOTAL</b>	100	100	100

PLAN/CRÉDOC, 1996

### Population interrogée :

Ce programme s'inscrit dans le cadre du dispositif interministériel d'évaluation des politiques publiques. Il a été commandé et financé par le Commissariat général du Plan.

Au total 452 personnes ont été interrogées dont 60% en associations intermédiaires, 33% en entreprises d'insertion, 6% en régies de quartier et 1% en CAVA. L'enquête a été réalisée dans les départements de la Côte-d'Or (21% des effectifs), de la Drôme (30%), de la Loire-Atlantique (28%) et de la Seine-St-Denis (21%).

55% des individus interrogés sont des hommes. Un peu plus d'un tiers (38%) de l'échantillon a moins de 30 ans. Les personnes de nationalité étrangère représentent 20% de l'échantillon. Les personnes sans conjoint représentent près de la moitié de l'échantillon dont 10% d'entre elles ont un ou plusieurs enfants à charge et elles sont dans cette situation en majorité depuis plus de cinq ans.

## **Le passage dans les SIAE**

### Un concours de circonstances plus qu'une stratégie d'insertion

Un peu moins de la moitié (45%) des personnes interrogées affirme s'être orientée vers une structure d'insertion par l'activité économique pour mettre fin à une situation d'inactivité qui durait depuis un long moment. On entre dans ce circuit plus par un concours de circonstances (le quart des réponses) que par une réelle stratégie d'insertion élaborée. En fait, la médiation entre l'usager et la structure se fait souvent par un tiers. Ce tiers peut être un membre de la famille ou un ami qui était déjà dans ce circuit ou qui était passé dans la structure. L'information circule par le « bouche à oreille » principalement, cependant le quart des enquêtés est arrivé dans les structures par l'intermédiaire du réseau de l'action sociale.

Plus de la moitié des personnes interrogées (55%) a passé plus d'un an dans la structure dans laquelle elles se trouvaient au premier semestre 1993. Parmi celles-ci, 17% sont encore aujourd'hui dans une SIAE. Ce temps de présence varie en fonction du type de structure. Dans les AI, un peu plus de la moitié des personnes (53%) ont été inscrites plus d'un an (59% dans les EI). L'écart apparaît peu significatif, mais en fait, il renvoie à la nature même des deux structures : dans les AI ce temps de présence correspond à la durée de l'inscription, tandis que dans les EI il s'agit de la durée du contrat de travail. Si à leur arrivée

dans la structure, 44 % des personnes interrogées ont déclaré avoir été embauchées avec un contrat à durée déterminée, ceux-ci sont plus fréquents en EI (54%), qu'en AI (41%). Ces dernières utilisent souvent des contrats sous forme de missions, à durée très courte, avec des périodes de travail irrégulières, intermittentes. Les autres formes de contrat sont moins utilisées: les CES représentent 12% de l'ensemble des contrats et sont principalement dans les EI et surtout les régies de quartier (plus de la moitié des contrats des personnes enquêtées dans ce type de structure).

#### Temps passé par les enquêtés dans la structure d'insertion par l'économique

	Toutes structures	EI	AI
Durée dans la SIAE	%	%	%
Moins de 3 mois	16	10	20
De 3 à moins de 1 an	28	31	25
De 1 an à 2 ans ou plus	38	48	33
Y est encore	17	11	20
Ne sait pas	1		2
TOTAL	100	100	100

PLAN/CRÉDOC, 1996

#### Un travail en lien avec l'expérience professionnelle et plus formateur en EI

Parmi les personnes qui avaient eu une expérience professionnelle antérieure à leur passage dans la structure, la moitié a eu une activité pendant leur passage dans la structure qui correspondait à cette expérience antérieure ou qui s'en approchait (46%). Cette situation est un peu plus fréquente dans les EI. On observe également des différences dans la façon de travailler puisque dans les AI le travail se fait souvent seul (64% des réponses contre 39% des dans les EI). De ce fait, si dans l'ensemble de l'échantillon, la moitié des personnes estiment qu'elles n'ont pas reçu d'aide dans leur tâche professionnelle, cet avis est surtout exprimé par les individus passés dans les AI car le travail en équipe est plus fréquent dans les EI. De plus, le sentiment de ne pas avoir reçu de formation est très fort (84% des personnes interrogées ont déclaré ne pas avoir suivi de stage de formation). Evidemment, ce sentiment ne signifie pas qu'aucune formation n'a été dispensée par le personnel d'encadrement des structures. Les enquêtés ont pu recevoir une formation « sur le tas », des conseils lors des périodes de travail, comme le confirment les travaux de

l'Union régionale des structures d'insertion par l'économique d'Alsace : « le type de formation suivie par les personnes en insertion est majoritairement sur le tas ». <sup>3</sup>

#### L'absence d'une définition de projet et d'un bilan en sortie

Au moment de leur arrivée dans la structure, à peine un quart des personnes (23%) a été invitée à définir un projet ou à déterminer un objectif dans leur parcours d'insertion. Ce constat est commun à toutes les structures. Cette faible implication des permanents des structures dans une logique de pédagogie du projet doit sans doute être relativisée. En effet, trois ans se sont écoulés depuis l'entrée des personnes dans la structure et il y a peut-être un effet de mémoire important. Par ailleurs, l'oubli peut être accentué par la forme prise par cette définition d'objectif. Plus celle-ci a été informelle, par exemple sous la forme d'une discussion, moins elle est mémorisée par l'intéressé. Toutefois, ce résultat interroge sur les pratiques annoncées par les responsables de structure et sur l'accompagnement de la personne pendant son passage dans la SIAE.

De même, 85% des personnes interrogées ont dit ne pas avoir eu de temps de bilan avec un responsable de la structure juste avant leur sortie de la structure. Cette situation est surtout le fait des AI (90% des cas contre 77% dans les EI).

#### Des enquêtés satisfaits de leur passage dans les SIAE

Les trois quarts des personnes enquêtées ont déclaré être satisfaites de leur passage dans une SIAE, pour l'ambiance, le contenu et la charge de travail, ou encore l'organisation. Pour chacun de ces critères, environ 10% des personnes ont manifesté une certaine insatisfaction. Ce degré d'insatisfaction, notamment en ce qui concerne le contenu du travail, est plus élevé que dans le cadre des CES -les réponses négatives se situent autour de 2 à 3%- <sup>4</sup>. Les niveaux de salaire concentrent l'insatisfaction des enquêtés (28%).

Les points positifs évoqués sont divers. Deux thèmes reviennent un peu plus fréquemment : le passage en SIAE permet de renouer avec le monde du travail (31% des réponses) et il permet d'obtenir un revenu (29%). Un tiers de la population enquêtée pense qu'il n'y a pas de point négatif, et cet avis est plus fréquent parmi les personnes des AI (41% de réponses).

<sup>3</sup> La lettre de l'insertion par l'activité économique n°16, juin 1996.

<sup>4</sup> DEFAUQUET Valérie, GOMEL Bernard, SIMONIN Bernard : " CES, modes d'emploi ", Centre d'études de l'emploi, Rapport 93/7, juillet 1993.

## Les apports du passage dans une SIAE : un bilan en demi-teinte

Le bilan effectué par les personnes passées par les SIAE est finalement très partagé. Une moitié (52%) estime que ce passage n'a pas amélioré leur situation actuelle, et un peu plus d'un quart (28%) juge même que cela ne leur a rien apporté. Lorsque la situation s'est détériorée, il s'agit en premier lieu de problèmes financiers (11%), puis de difficultés liées à la santé, à l'emploi, à la vie familiale (8%), quelques-uns ont souligné une perte de confiance en soi (4%).

Cependant, plus des deux-tiers (68%) sont d'accord pour dire que cette expérience a été plutôt fructueuse, dans le domaine des compétences (21% des enquêtés, surtout dans les EI), de la vie sociale (18% surtout dans les AI), de l'emploi (16%), du comportement personnel (14%), des aspects matériels (10%).

### **Une faible évolution vers l'insertion professionnelle**

La situation face à l'emploi : 18% avaient eu un emploi de plus d'un an avant l'entrée dans les SIAE, ils sont 21% au moment de l'enquête en 1996

En dehors des jeunes sortis de l'école depuis moins d'un an (6%), un tiers de l'échantillon n'avait pas eu d'activité professionnelle depuis deux ans. Parmi ceux-ci la moitié n'avait pas travaillé ou suivi de stage depuis plus de cinq ans. Parmi les personnes ayant eu un contact avec l'emploi dans les deux ans précédents l'entrée en SIAE, 18% avaient eu un emploi stable (plus d'un an dans l'emploi), 23% avaient eu des emplois successifs sur des temps courts, 7% étaient en emplois aidés et enfin 6% étaient déjà dans une SIAE.

Si les trois-quarts (78%) des personnes rencontrées ont eu l'occasion de travailler au moment de l'enquête, beaucoup ont été embauchées avec des contrats courts ou sur des emplois aidés (40%) et 17% sont encore dans la structure en 1996. Le nombre de personnes ayant bénéficié d'un contrat relativement stable dans notre échantillon est un peu plus élevé (21%) qu'avant le passage en SIAE.

## Situations professionnelles des enquêtés aux différentes périodes étudiées

Situations professionnelles (**)	pendant les 2 ans avant l'entrée en SIAE (*)	dans l'année qui suit la sortie	depuis la sortie jusqu'au moment de l'enquête (1996)
	%	%	%
<b>A eu au moins un contrat de travail</b>	<b>54</b>	<b>72</b>	<b>78</b>
dont : contrat stable + 1 an	(18)	(17)	(21)
contrat instable	(23)	(32)	(28)
contrat aidé	(7)	(6)	(12)
dont SIAE	(6)	(17)	(17)
<b>N'a pas eu de contrat de travail</b>	<b>31</b>	<b>28</b>	<b>22</b>
étudiant ou sorti de l'école depuis - de 1 an	6	0	0
Ne sait plus	9	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

PLAN/CRÉDOC, 1996

(\*) situations professionnelles des personnes sur une période de deux années avant leur entrée en SIAE

(\*\*) dans cette étude, les stages sont considérés comme un temps d'activité professionnelle -et non de formation-

Des situations professionnelles contrastées selon le type de structures

Les personnes issues des EI vivent des situations d'insertion professionnelle difficiles : 29% n'ont pas travaillé depuis leur sortie (elles ne sont que 17% dans les AI). Si une même proportion d'individus a travaillé au cours de la période observée, on constate que les personnes passées par les AI ont plus fréquemment eu des emplois stables (26% pour 17% en EI). En revanche les personnes passées en EI se retrouvent plus souvent en contrats instables et surtout aidés (46% pour seulement 37% en AI). Enfin, les personnes encore en contact avec les SIAE sont plus nombreuses parmi la population passée par les AI (20% sont encore inscrites dans un AI pour 11% présentes dans une EI).



**La situation professionnelle depuis la sortie du dispositif  
selon le type de structure**

Situations professionnelles	Toutes structures		Entreprises d'insertion		Associations intermédiaires	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
<b>N'a pas travaillé</b>	<b>98</b>	<b>22</b>	<b>43</b>	<b>29</b>	<b>46</b>	<b>17</b>
dont : sortie de la SIAE depuis moins d'un an	21	5	7	5	11	2
<b>Ont travaillé depuis la sortie</b>	<b>276</b>	<b>61</b>	<b>91</b>	<b>60</b>	<b>170</b>	<b>63</b>
dont : ont connu des périodes de stabilité	94	21	22	15	70	26
n'ont connu que des contrats instables	128	28	44	29	76	28
sont restés dans des dispositifs aidés	54	12	25	17	24	9
<b>Est resté dans la structure</b>	<b>78</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>11</b>	<b>54</b>	<b>20</b>
<b>Total</b>	<b>452</b>	<b>100</b>	<b>151</b>	<b>100</b>	<b>270</b>	<b>100</b>

PLAN/CREDOC, 1996

Ces « résultats » différenciés s'expliquent par deux raisons principales : les caractéristiques différentes des deux populations et les rapports qu'entretiennent les personnes avec les deux types de structures. Les EI -comme cela a été décrit au début de cette note- accueillent des personnes aux profils moins avantagés par le contexte économique : des jeunes peu diplômés, des personnes d'origine étrangère, des personnes seules... Pour cette population l'EI est la seule occasion de travailler. Quand ils en sortent ils restent dans la sphère d'une précarité « contrainte ». La fonction de « sas » de l'EI vers l'emploi stable n'a pas fonctionné<sup>5</sup> pour une bonne partie de la population accueillie. Dans ce sens, à côté de la fonction de « sas » pour quelques personnes, ce type de structure semble participer à une gestion de la population dans la sphère de précarité.

Les personnes passées par les AI sont aussi peu avantagées face au contexte de l'emploi, mais deux types de profils illustrent peut-être les mutations que connaissent les AI. Des femmes de plus de 45 ans principalement cherchent à reprendre une activité professionnelle, à temps partiel ou par intermittence, elles ont un conjoint qui travaille. Ces personnes « s'inscrivent » dans une AI et l'utilisent comme une agence d'intérim. Des jeunes de niveau IV ou plus passent désormais par les AI pour bénéficier d'une première expérience professionnelle. Ils sortent rapidement de la structure pour entrer sur le marché du travail « traditionnel ». L'AI a joué un rôle de « sas » pour ces jeunes diplômés.

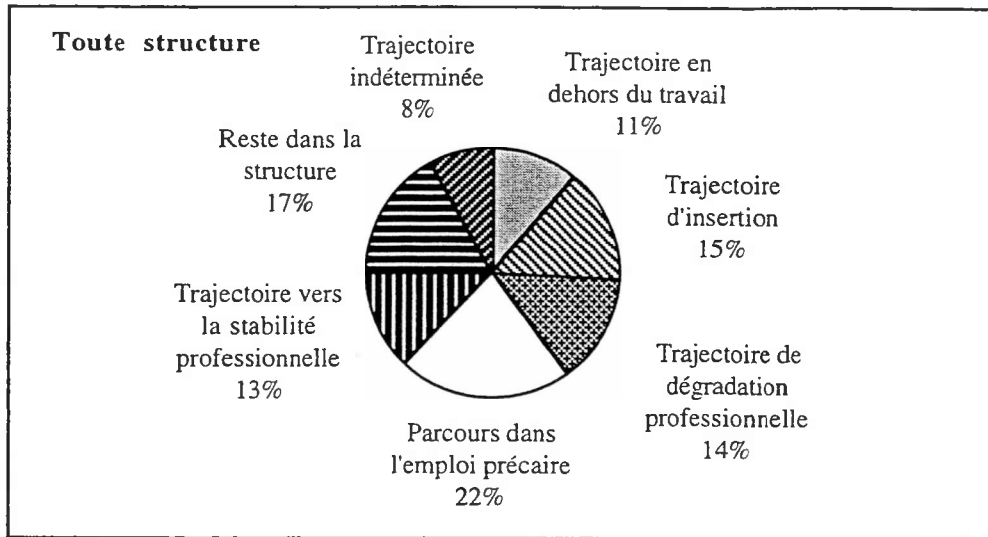
<sup>5</sup> Dans cette étude la notion d'emploi stable recouvre les emplois en CDD de plus d'un an ou en CDI.

### Une typologie de trajectoires professionnelles : entre dégradation et stabilisation

L'analyse des situations professionnelles entre l'entrée et la sortie montre qu'il est possible de s'appuyer sur cinq types de trajectoires :

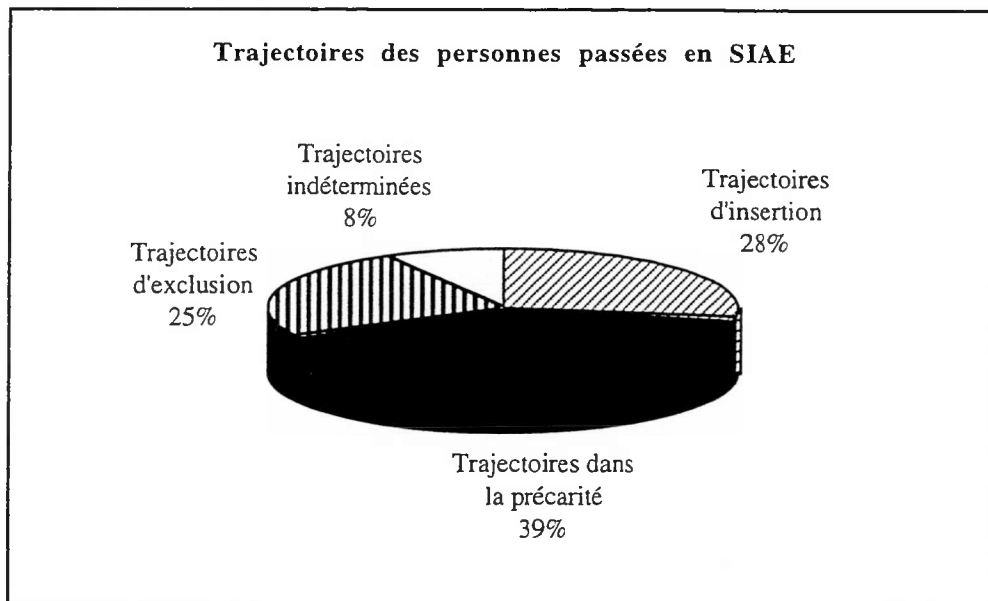
- **Une trajectoire vers la stabilité professionnelle ?** (13%) : personnes qui travaillaient avant l'entrée en structure (ou étudiants) et qui ont un contrat stable dans l'année suivant la sortie de la structure.
- **Une trajectoire d'insertion** (15%) : personnes qui ne travaillaient pas dans les deux années précédant l'entrée en structure et qui ont trouvé un emploi (stable ou instable) dans l'année suivant la sortie de la structure,
- **Un parcours dans l'emploi précaire** (22%), : personnes qui travaillaient dans les deux ans précédant l'entrée en structure (ou étudiants) et qui ont un emploi instable dans l'année suivant la sortie,
- **la stabilité dans la précarité : toujours dans la SIAE** (17%) : les personnes qui ne sont pas sorties de la structure au moment de l'enquête
- **Un itinéraire de dégradation professionnelle** (14%) : personnes qui avaient un emploi dans les deux ans précédant l'entrée en structure, qui n'en ont pas dans l'année suivant la sortie,
- **Des trajectoires en dehors du travail** (11%) : ce sont les personnes qui ne travaillaient pas dans les deux années précédant l'entrée en structure (ou qui n'avaient jamais travaillé avant l'entrée) et qui n'ont pas trouvé de travail dans l'année suivant la sortie de la structure,

A côté de ces personnes dont les trajectoires sont clairement identifiées, se trouvent les personnes dont la trajectoire avant l'entrée en structure était inconnue (8%).



*Plan/Crédoc, 1996*

Ainsi, 28% des individus de l'échantillon s'inscrivent dans des trajectoires d'insertion professionnelle, voire de relative stabilité professionnelle. A l'opposé, pour un autre quart, le passage dans une SIAE n'a pas entraîné une dégradation de la situation professionnelle qui pour certains se traduit par une inactivité de longue durée. Les plus nombreux (39%) vivent de long parcours dans la sphère de la précarité ; certains restent dans les SIAE, d'autres y passent, cumulent les emplois précaires et autres contrats aidés.



*Plan/Crédoc, 1996*

Les logiques dans lesquelles s'inscrivent les trajectoires des personnes enquêtées sont relativement indifférentes au type de structure, si ce n'est que les personnes sorties des entreprises d'insertion ont un peu plus fréquemment une trajectoire en dehors du travail ou une situation professionnelle qui ne s'améliore pas, voire qui se dégrade. Cela s'explique par le constat précédent que les personnes sorties des entreprises d'insertion présentent les caractéristiques d'une population plus en difficulté sur le marché de l'emploi.

L'analyse de ces trajectoires montre la complexité des itinéraires des personnes passées par les SIAE. Ainsi, une même catégorie de population regroupe des individus dont les trajectoires sont hétérogènes, des rapports à l'emploi ou des stratégies d'insertion professionnelle très diverses.

<b>Groupes d'individus et types de trajectoires</b>	
<u>Catégories</u>	<u>Types de trajectoires</u>
<b>Catégorie 1</b> « couples avec des ressources assez élevées »	⇒ parcours dans l'emploi précaire ⇒ vers la stabilité professionnelle ⇒ reste dans SIAE
<b>Catégorie 2</b> « couples isolées avec de faibles ressources »	⇒ en dehors du travail ⇒ dégradation professionnelle
<b>Catégorie 3</b> « femme seule avec enfants »	⇒ pas de trajectoire spécifique, mais plutôt vers dégradation
<b>Catégorie 4</b> « hommes seuls en général salariés »	⇒ trajectoire d'insertion ⇒ vers la stabilité professionnelle
<b>Catégorie 5</b> « hommes jeunes avec de très faibles ressources »	⇒ dégradation professionnelle ⇒ parcours dans l'emploi précaire

## CONCLUSION

L'insertion par l'activité économique bénéficie encore de son image originelle des années quatre-vingt, celle du « sas » entre l'inactivité et l'emploi. Que ce soit auprès des professionnels interrogés, des journalistes<sup>6</sup> et des décideurs publics, les SIAE constituent « *des passerelles pour l'emploi... Elles permettent aux personnes de recoller au peloton, voire de remonter dans celui-ci.* » (Jean-Baptiste DE FOULCAULD)<sup>7</sup>. Or dans cette logique, la notion de « parcours d'insertion » est envisagée dans son acceptation plus globale comme parcours devant conduire par diverses étapes vers le marché du travail<sup>8</sup>. Mais qu'en est-il aujourd'hui de cette représentation du parcours d'insertion ? Cette trajectoire idéale se confirme pour un peu plus d'un quart des personnes enquêtées ; mais pour 40% des personnes interrogées il s'agit d'un parcours dans la précarité qui risque de se prolonger dans une conjoncture économique où l'emploi se fait rare. Par ailleurs, le cheminement semble s'inverser ou au moins, les étapes recherchées semblent inaccessibles voire, inexistantes pour les personnes dans des trajectoires de dégradation professionnelle ou en dehors du travail. Les pédagogies de la progressivité, centrées sur l'individu, peuvent-elles suffire à faire « recoller » les essoufflés ou les malchanceux au peloton du marché traditionnel ? Et si le gros du peloton constitué des « travailleurs dans la précarité » ne parvenait pas à « reprendre les échappés » de l'emploi « traditionnel » ? Et si, pour continuer la métaphore de la compétition cycliste, le groupe des « lâchés » ne parvenait qu'à rattraper, parfois, le gros du peloton de la précarité ?

---

<sup>6</sup> SULTAN Mylène, « Emploi, le fabricant de dignité » et en sous-titre « Réinsertion. Un emploi à des exclus. Une passerelle qui leur permettra, la dignité retrouvée, de réintégrer le monde du travail traditionnel » article dans l'hebdomadaire Le Point » du 19 février 1994.

<sup>7</sup> Interrogé dans ce même article du Point (n°1118). A l'époque, Commissaire général au Plan, président-fondateur de Solidarités nouvelles face au chômage.

<sup>8</sup> DOS SANTOS Élise : « Les bénéficiaires des entreprises d'insertion. Quel parcours ? Quels effets ? CREAI/DRASS Poitou-Charentes, Août 1994.

## EXEMPLES DE PROFILS SELON LES TYPES DE TRAJECTOIRES

### **Les trajectoires d'insertion parmi les jeunes de moins de 30 ans**

Un premier groupe de jeunes n'avaient jamais travaillé avant l'entrée en SIAE -scolarisés-, ou n'avaient pas occupé d'emplois depuis 2 ans. Leur niveau d'étude se situe principalement au niveau V. Ce sont plus souvent des hommes, célibataires ou en couple. Pour la moitié d'entre eux, ils sont encore hébergés dans la famille. Ils sont pour beaucoup issus des EI. Depuis la sortie de la structure, la plupart ont eu des emplois instables, un quart ont connu une certaine stabilité.

Le second groupe de jeunes adultes avait connu l'emploi avant l'entrée en SIAE, mais peu avaient connu une période de stabilité professionnelle. Quelques-uns étaient étudiants avant leur entrée dans une SIAE. Ce groupe est d'un niveau d'étude plus élevé que le précédent. En majorité ce sont des jeunes qui vivent encore chez leurs parents. Leurs conditions de vie sont supérieures aux jeunes du groupe précédent. Ils sont entrés dans le dispositif IAE moins pour faire face à une difficulté d'insertion de longue durée que pour trouver un coup de pouce vers l'emploi stable. Ils ont principalement fréquenté les AI.

### **Les trajectoires dans la précarité : les femmes de plus de 45 ans restant dans la structure**

La moitié des femmes de ce groupe n'avaient pas travaillé depuis deux ans lors de leur entrée dans une SIAE. Elles sont, pour moitié, âgées de plus de 45 ans et possèdent un faible niveau d'étude. Près du quart d'entre elles vivent seules avec un ou plusieurs enfants. Presque toutes sont passées par une AI et lorsqu'elles y travaillent c'est à temps partiel. Les trois quarts travaillent sous cette forme au moment de l'enquête et pour la plupart toujours dans la même AI. Une femme sur trois dit ne plus vouloir travailler à temps plein.

L'autre moitié du groupe avait occupé un emploi dans les deux années précédant l'entrée en SIAE. Elles ont très souvent plus de 45 ans. Si la plupart complète leurs rémunérations de l'AI par des allocations, le montant du revenu mensuel par unité de consommation de leur foyer est très faible : seules quelques-unes bénéficient d'un revenu supérieur au RMI. Cependant, la plupart ne recherchent pas un autre travail. Bien qu'elles ne soient qu'en partie satisfaites de la structure, elles semblent s'accommoder d'un fonctionnement qui leur permet de ne travailler qu'à temps partiel. Le quart d'entre elles n'accepteraient d'ailleurs pas un emploi à temps plein.

### **Les trajectoires d'exclusion : des hommes n'ayant pas travaillé depuis longtemps**

Pour moitié d'entre elles, ces personnes n'avaient jamais travaillé avant leur entrée dans une structure, et l'autre moitié n'avaient pas eu de contrat de travail dans les deux ans précédant cette entrée. Plutôt de sexe masculin, les trois quarts ont plus de trente ans. En majorité ils vivent en couple, ils ont des enfants, mais un sur quatre connaît une situation d'habitat précaire. La moitié de ce groupe possède un faible niveau d'étude (VI). Leur entrée dans une SIAE est un moyen de rompre avec leur inactivité. Ils sont plus fréquemment en EI ou en régie de quartier. Peu satisfaits dans l'ensemble des résultats de leur passage dans une SIAE, ils affirment que cette expérience leur a apporté quelque chose. Cependant, au moment de l'enquête un sur trois ne fait aucune démarche pour trouver un emploi et parmi les autres un sur dix n'accepterait qu'un travail à temps partiel.

## BIBLIOGRAPHIE

ALPHANDERY Claude : « Les structures d'insertion par l'économique », 1990.

BAILLEAU F. : "De l'économie du social à ... l'économie sociale : les entreprises intermédiaires", IRESKO, recherche réalisée pour le CNRS et le CNPD, décembre 86.

BAUER Denise, DUBÉCHOT Patrick, MARESCA Bruno : « Histoires individuelles et situations d'illettrisme », in « Regards sur des adultes en recherche d'insertion professionnelle », Ministère de l'Éducation Nationale, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Coll. Documents de Travail n°403, DEP/CRÉDOC, avril 1992.

CASTEL Robert : « Les métamorphoses de la question sociale », Fayard, 1995.

DUBAR Claude : « L'autre jeunesse : des jeunes sans diplôme dans un dispositif de socialisation ». Presses Universitaires de Lille, 1987.

EME Bernard (en collaboration avec GAUTRAT J., GROUNOUF, M-F., GARDIN Laurent) : « Insertion et activités nouvelles. Évaluation du dispositif des associations intermédiaires », CRIDA-LSCI/Ministère des Affaires Sociales, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, octobre 1989.

EME Bernard : « Publics en insertion et parcours d'insertion », note pour l'instance d'évaluation de l'insertion par l'activité économique, CRIDA-LSCI, avril 1996.

HIRSCH N., CREME, FRANÇOIS A-M. : « Synthèse des tableaux de bord des entreprises d'insertion en 1993 » pour le Ministère de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion, juin 1995.

LENOIR René : « Les exclus : un français sur dix », Seuil 1974.

MAUREL Élisabeth (en collaboration avec Dominique MANSANTI) : « Activités économiques d'insertion. Essai d'analyse comparée, GREFOSS/FNARS, octobre 1993.

PAUGAM Serge : « La disqualification sociale », PUF, 1991.

ROCARD Michel : " Le tiers-secteur, c'est la primauté de l'individu sur l'argent ", entretien paru dans la revue AUTREMENT : " Dix heures par jour... (avec passion) : au-delà du chômage et du salariat, les pionniers d'une autre entreprise ", dossier n°34, octobre 1981.

TILLIETTE Bruno : " Le social, l'affectif et l'économique : une " entreprise " impossible ?, article paru dans la revue AUTREMENT : " Dix heures par jour... (avec passion) : au-delà du chômage et du salariat, les pionniers d'une autre entreprise ", dossier n°34, octobre 1981.

WUHL Simon : « Du chômage à l'exclusion » Paris, éd. Syros, 1991.

## Les chômeurs de longue durée sont-ils si différents des chômeurs récents ?

*Les apports d'enquêtes du CREDOC sur la connaissance du chômage*

Isa ALDEGHI

Département Evaluation des politiques sociales

*Actes des journées nationales d'études :  
" l'intégration des chômeurs de longue durée "  
organisées par l'Observatoire de la Précarité, de l'insertion et de l'intégration  
du Languedoc-Roussillon  
Montpellier, les 14-15 avril 1997*

L'intervention de Christine BRUNIAUX dans la matinée de la première journée du colloque de Montpellier nous a rappelé que de la fin des années 1970 aux premières années de la décennie 1980, la politique de lutte contre le chômage n'avait pas mis en priorité la réinsertion professionnelle des chômeurs de longue durée, alors que d'autres publics, tels que les jeunes, étaient très tôt désignés comme prioritaires dans les mesures pour l'accès à l'emploi. Aujourd'hui, la sélectivité du marché du travail à l'encontre des chômeurs de longue durée est un fait bien répertorié et analysé, certaines mesures de la politique de l'emploi tentant dans un but d'équité de lutter contre cette sélectivité.

Au-delà de leur plus grande difficulté à accéder à l'emploi, dans quelle mesure peut-on dire qu'il existe une spécificité des chômeurs de longue durée par rapport aux chômeurs plus récents ? Je propose d'apporter quelques éléments de réponse à partir de deux enquêtes du CREDOC auxquelles j'ai participé. Les deux enquêtes ont en commun d'avoir été financées par le service des études du Ministère du Travail (la première par le SES, la deuxième par la DARES), avec une implication dans le Comité de pilotage de membres du service des études de l'ANPE. Autre point commun, pour ces deux opérations, l'échantillon des chômeurs interrogés est constitué de personnes inscrites à l'ANPE et qui ont été tirées au sort dans les listes administratives, avec bien entendu le respect d'une procédure préconisée par la CNIL. Ce tirage au sort de personnes à priori non volontaires pour s'exprimer permet de réfléchir à partir des expériences ordinaires du chômage dans leur diversité, sans partir sur les réseaux relationnels forcément biaisés<sup>1</sup>. Une de ces enquêtes est qualitative, sous forme d'entretiens

---

<sup>1</sup> Quand on ne dispose pas d'un accès à une base de sondage de ce type, une solution peut être de passer par les cercles de connaissances. Or les chercheurs ne sont pas forcément en contact avec toutes sortes de chômeurs, ces derniers risquent d'être comme eux-mêmes plutôt urbains, pour ne pas dire Parisiens, et très diplômés. Autre procédure possible, passer par des travailleurs sociaux en contact avec des populations en difficulté, dont des chômeurs. Dans ce cas, le biais est inverse, tous les chômeurs ne sont pas en contact avec les travailleurs sociaux, ce sont surtout des familles ayant des difficultés accentuées qui le seront. Autre piste, passer par les lieux de type " maison de chômeurs ". Ces lieux, pour passionnants qu'ils sont quand on veut réfléchir au problème de la représentation publique des chômeurs (voir la contribution de Didier DEMAZIERE), ne peuvent à eux seuls rendre compte de la diversité des expériences du chômage. Les chômeurs qui s'y rendent ont fait la démarche de rendre leur expérience publique, alors que nombre de chômeurs sont davantage dans la posture du secret ou du repli, et ils sont sans doute plus revendicatifs que l'ensemble des chômeurs.



semi-directifs, l'autre est quantitative, c'est-à-dire que les enquêteurs viennent avec un questionnaire aux questions fermées, qui laisse moins de possibilités à une conversation de se développer. Dans les deux cas, pour que l'entretien puisse exister, le chercheur ou l'enquêteur doit négocier avec la personne à interroger un espace de parole. Il est indispensable que les objectifs de l'enquête soient bien identifiés et qu'aucune confusion ne soit faite avec un contrôle de type administratif de la situation du chômeur. Le fait de rencontrer les personnes à leur domicile ou dans un autre lieu neutre choisi par eux marque bien la différence avec les convocations dans les organismes de type ANPE ou ASSEDIC. Une fois la porte du domicile ouverte à l'enquêteur, la situation la plus fréquente est celle où le chômeur accepte volontiers de contribuer par le récit de son expérience singulière à éclairer la connaissance sur le chômage, sachant que son anonymat est respecté. Certains sujets " délicats " tels que la non-recherche d'emploi ou le travail au noir sont d'ailleurs abordés très facilement par les personnes rencontrées une fois que les enjeux sont clairement posés et que les garanties de non-divulgaration de ces résultats aux administrations sont données.

Quel est le rapport au temps des chômeurs, quels usages font-ils de ce temps et comment le perçoivent-ils ? Comment évoluent usage et perception du temps quand le chômage se prolonge ? L'allongement de la durée du chômage implique-t-il une déstructuration du temps ? Une soixantaine d'entretiens qualitatifs, réalisés entre 1990 et 1991 par le CREDOC dans trois zones géographiques, apporte des réponses à ces questions.

Dans le cas de cette étude, le calcul de l'ancienneté du chômage est fait à partir d'informations sur la trajectoire depuis la sortie de l'école pour dater l'ancienneté du chômage. Pour ceux qui ont connu un emploi stable éventuellement suivi de stages de formation, de très courtes périodes d'emploi, entrecoupés de périodes de chômage avec ou sans inscription à l'ANPE, la date initiale retenue est celle de la fin d'emploi stable.

Pour ceux qui, depuis la sortie de l'école ou du service national n'ont connu que du chômage, avec éventuellement des périodes de formation (de type stage ANPE), l'ancienneté du chômage remonte à la fin de la scolarisation ou du service national.

Pour les femmes qui ont commencé à chercher un emploi à la suite de la séparation ou du décès du conjoint, la date prise en considération est celle du début de cette recherche.

Plus de six fois sur dix, la durée de chômage est identique à l'ancienneté d'inscription. Quand différence il y a, elle est presque toujours supérieure à douze mois. L'interruption d'inscription à l'ANPE sans sortie du chômage au sens défini ici s'explique le plus souvent par la participation à un stage. En terme d'ancienneté de chômage au sens où nous venons de le définir, les chômeurs récents sont nettement minoritaires par rapport à ceux de longue durée. Le tiers précisément a moins d'un an de chômage, un peu moins du tiers cherche un emploi depuis un an à moins de trois ans, et un peu plus d'un tiers depuis au moins trois ans.

L'hypothèse initiale d'un effritement des repères temporels ou des liens sociaux avec la prolongation du chômage n'est pas confirmée. L'étude fait plutôt apparaître un modèle de rupture se situant au moment de l'entrée au chômage, en comparaison avec l'époque du travail. Si des activités de loisirs s'arrêtent, si des relations sociales se distendent, c'est dès le moment de l'entrée au chômage.

Objectivement, le temps quotidien des chômeurs semble bien construit, avec des repères sociaux qui continuent d'exister, liés tant aux rythmes des autres membres de la famille, qu'à la capacité à occuper le temps et à se fixer des repères. Ces descriptions du temps objectif semblent contradictoires avec le discours subjectif sur le temps. Le thème de l'ennui, de la vacuité, est assez répandu (mais pas plus chez les chômeurs de longue durée que chez les autres). La valeur du temps et les occupations sont souvent décrites sur un mode dévalorisé par les chômeurs, surtout quand ils se comparent avec la période du travail. Le sentiment de vivre par procuration, à travers les rythmes des autres s'exprime. Les activités pratiquées sont souvent jugées par les chômeurs d'une moindre valeur que le temps qu'ils consacraient au travail, c'est le cas tant pour le travail domestique, le bricolage, que pour certaines activités de loisirs ou d'entraide décrites sur le mode de : " je fais ça pour m'occuper mais j'aimerais mieux travailler ".

Certains chômeurs vivent une augmentation des durées de sommeil, et ce phénomène touche un peu plus les chômeurs de longue durée que les autres. A cette nuance près, les chômeurs de longue durée ne semblent pas avoir un rapport au temps subjectif et une capacité de se créer des repères temporels différents de ceux des chômeurs de plus courte durée.

Même s'il existe des exceptions à cette tendance, l'allongement de la durée du chômage se traduit parmi une partie des personnes rencontrées par une diminution du temps consacré à la recherche d'emploi.

L'analyse des soixante entretiens de chômeurs réalisés par le CREDOC fait apparaître six grands pôles d'évolution des figures du temps de la recherche d'emploi, toutes méthodes de recherche confondues. Les trois premiers pôles sont fidèles à l'image d'une diminution de la recherche. Ils représentent moins de la moitié de l'échantillon, dont de nombreux chômeurs ayant dépassé un an d'ancienneté. Six autres personnes n'ont jamais cherché.

Dans les deux derniers pôles, le rythme de cette recherche n'a jamais diminué depuis le début du chômage, aux dires des interviewés, au moment où nous les avons rencontrés. Ces deux pôles comportent peu de chômeurs de très longue durée.

Si le temps consacré à la recherche d'un emploi diminue avec les années, c'est parfois par lassitude, après un temps où les démarches de recherche d'emploi ont été multipliées, certains chômeurs de longue durée se sont découragés devant le faible rendement de leurs efforts. D'autres explications contribuent aussi à la diminution du temps de recherche avec la durée du chômage. Dans certains cas, on peut parler d'un effet de saturation du milieu. Inutile de s'adresser tous les mois aux employeurs potentiels chez qui on a déjà fait acte de candidature. Cette saturation du milieu est assez vite atteinte dans la zone rurale enquêtée où le nombre d'entreprises est limité. Echappent à ce phénomène les chômeurs très mobiles géographiquement, ainsi que ceux situés dans de très grands pôles d'emploi (tels que la région parisienne). De plus, la diminution des ressources avec le temps incite à mieux cibler les démarches, afin de limiter les dépenses en courrier, en téléphone ou en déplacement. Les candidatures tous azimuts du début sont souvent remplacées par une recherche plus orientée (les chômeurs tentant par exemple de sélectionner les entreprises qui recrutent).

La demande adressée au Service Public de l'Emploi par les chômeurs, quelle que soit l'ancienneté, est une demande de repères dans la recherche d'emploi : aide à la connaissance

du marché du travail, évaluation de leurs démarches, bilans réguliers, demande de reconnaissance sociale aussi expliquant la forte attention aux rapports humains. Les récits de mauvais accueil, par exemple, ne sont pas racontés avec la distance du citoyen moyen exposant ses déboires dans ses relations avec l'administration sur un ton amusé. La dramatisation est plus forte, comme si ce n'était pas seulement la bureaucratie, mais aussi le demandeur d'emploi lui-même, qui étaient mis en cause dans ces dysfonctionnements.

On se souvient que l'intensité de la recherche est plus faible au fur et à mesure qu'on va des chômeurs récents aux chômeurs anciens. Cet élément rend encore plus cruciale la demande de dynamisation dans la recherche d'emploi adressée au Service Public de l'Emploi par les chômeurs quand le délai avant le retour à l'emploi se prolonge.

Une enquête quantitative, réalisée en 1992 par le CREDOC en face-à-face au domicile d'un échantillon national de 1010 demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE, apporte d'autres éléments de connaissance sur les méthodes et l'intensité de la recherche d'emploi.

L'enquête quantitative nationale (1010 questionnaires) confirme le résultat de l'enquête qualitative (60 entretiens). L'investissement dans la recherche d'emploi a tendance à diminuer quand la durée du chômage augmente. C'est surtout vrai quand on s'intéresse à la minorité des inscrits à l'ANPE qui ont abandonné toute recherche. Dans ce groupe on rencontre une forte proportion de chômeurs de longue durée. Une fois mis à part les non-chercheurs, différents groupes de chômeurs apparaissent, ayant à chaque fois mobilisé des méthodes particulières pour chercher un emploi. Certains par exemple utilisent toutes sortes de méthodes, d'autres passent par les annonces, d'autres encore par le réseau relationnel, etc. Aucun de ces groupes ne correspond à une ancienneté de chômage particulière. D'autres critères expliquent ces différences de comportement de recherche d'emploi : âge, sexe, qualification, résidence rurale ou au contraire localisation en Ile-de-France, etc.

Les usagers de l'ANPE se différencient entre eux selon le type de services mobilisés dans les agences. Ceux qui ont des contacts réguliers avec le personnel (suivi d'entretiens, interlocuteur privilégié) s'opposent aux usagers réguliers consultant surtout les petites annonces. Le premier pôle d'usagers de l'ANPE comporte davantage de chômeurs de longue durée.

L'intensité de l'usage de l'ANPE est généralement proportionnelle à l'implication dans la recherche d'emploi. Deux groupes minoritaires font exception à cette tendance générale. Un groupe de chômeurs, plutôt qualifiés, habitant dans des zones fortement urbanisées où l'évolution de l'emploi montre un fort dynamisme, a pu construire sa stratégie de recherche sans s'appuyer sur l'ANPE. A l'inverse, un petit groupe de demandeurs d'emploi fréquente assidûment l'ANPE sans pour autant être très investis dans la recherche d'emploi. De tous les groupes construits pour rendre compte des relations entre l'ANPE et la recherche d'emploi, ce dernier groupe est le seul où la proportion de chômeurs de longue durée est plus importante que leur part dans l'ensemble des personnes rencontrées.

Dans l'ensemble, les opinions face à l'ANPE sont davantage liées à des types d'attitudes sur l'ensemble des services publics qu'à l'usage concret de l'agence. L'attitude vis-à-vis de l'ANPE varie également selon la façon dont le chômage est vécu. Lorsque le chômage apparaît comme une rupture presque irréparable, l'agressivité vis-à-vis de l'ANPE est forte.

Dans les typologies d'attitudes face à l'ANPE, les réponses des chômeurs de longue durée ne sont pas différentes de celles des chômeurs plus récents.

Une série de questions sur la perception de soi fait apparaître trois pôles. Dans le premier pôle, qui représente 20 % de l'échantillon, le chômage est vécu comme une épreuve, une atteinte à l'image de soi. Voici quelques-uns des termes qui ont été davantage choisis par les chômeurs vivant le chômage comme une épreuve : " Depuis que vous êtes au chômage, vous avez l'impression qu'on vous regarde avec méfiance ", " Depuis que vous êtes au chômage, vous avez l'impression que personne ne s'occupe de vous ", " Pour vous, être demandeur d'emploi, ça signifie surtout qu'on se sent déconsidéré ", " Dans votre situation actuelle, vous diriez que le chômage est avant tout un vrai drame ". Dans ce pôle d'attitude, l'ancienneté du chômage est accentuée.

Pour d'autres, le chômage est une situation ennuyeuse mais dont on peut sortir avec l'aide d'autres personnes. Dans ce groupe, la perception des services publics en général, et de l'ANPE en particulier, sont favorables. Pour un troisième groupe, le plus nombreux, les réponses font état d'une banalisation du chômage. Ces deux derniers groupes ne se singularisent pas sur le critère de la durée du chômage.

Enfin, une enquête de 1996 auprès de 900 personnes qui se sont inscrites au Revenu Minimum d'Insertion au premier semestre 1995, montre l'importance du chômage dans les parcours menant au RMI. 85 % d'entre eux ont connu au moins une période de chômage. La plupart sont encore à la recherche d'un emploi. Ceux qui ont un emploi au moment où les enquêteurs du CREDOC les ont rencontrés (et qui forment le quart des personnes inscrites début 1995) ont souvent un emploi précaire, risquant de déboucher à nouveau sur le chômage.

Toutes les études sur les sorties du chômage montrent que l'allongement de la durée du chômage diminue les probabilités de retrouver un emploi. La dégradation des conditions de vie liée aux diminutions des allocations et à la fonte d'une épargne éventuelle y contribuent sans doute en grande partie. Les préjugés négatifs des employeurs envers les chômeurs de longue durée jouent sans doute leur rôle. Les deux études du CREDOC montrent plutôt que les attitudes des chômeurs de longue durée ne sont pas très éloignées de celles des chômeurs plus récents. Reste à convaincre les employeurs que les chômeurs de longue durée ne sont pas, par nature, si différents des chômeurs récents et qu'ils ne sont pas contre-productifs si on leur donne l'occasion de faire leurs preuves.

Références des études CREDOC :

Isa ALDEGHI (1996) : Les nouveaux arrivants au Revenu Minimum d'Insertion : profils, parcours antérieurs, rapports à l'emploi et à la famille, rapport CREDOC n°173, novembre.

Isa ALDEGHI, Denise BAUER, Michel LEGROS (1993) : " Perception du chômage et stratégies de recherche d'emploi ", Premières Synthèses n°32, DARES, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Isa ALDEGHI (1992) : " Le temps du chômage : l'épreuve de la durée ", in Vécu et devenir des chômeurs de longue durée, Document Travail-Emploi du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, la Documentation française

Isa ALDEGHI (1991) : Chômeurs au fil du temps, Cahier de recherche CREDOC n°21.

Dépôt légal : Janvier 1998

ISSN : 1257-9807

ISBN : 2-84104-102-6

# CAHIER DE RECHERCHE

## Récemment parus :

### **L'eau et les usages domestiques**

Bruno MARESCA, Guy POQUET, Laurent POUQUET, Karine RAGOT  
- n°104 (1997)

### **Les effets d'âge et de génération dans la consommation alimentaire**

Patrick BABAYOU, Jean-Luc VOLATIER - n°105 (1997)

### **Une approche de la dimension territoriale des politiques sociales**

Isa ALDEGHI - n°106 (1997)

### **Les inquiétudes des Français ou l'évolution des craintes de 1982 à 1996**

Franck BERTHUIT, Georges HATCHUEL, Jean-Pierre LOISEL  
- n°107 (1997)

### **Démographie des entreprises : une revue de la littérature**

Philippe MOATI, Stéphane LOIRE - n°108 (1997)

### **Méthode d'étude sectorielle - Volume 3**

Philippe MOATI - n°109 (1997)

### **Dépendance perçue, dépendance mesurée : deux approches de la même réalité**

Christine OLM, Marie-Odile SIMON - n°110 (1997)

### **Pertinence des indicateurs utilisés pour l'évaluation des politiques de la ville**

Bruno MARESCA, Pascal MADRY, Frédéric AGOSTINI - n°111 (1997)

Président : Bernard SCHAEFER    Directeur : Robert ROCHEFORT  
142, rue du Chevaleret, 75013 PARIS - Tél. : 01 40 77 85 01

ISBN : 2-84104-102-6

# CRÉDOC

Centre de recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vi